

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France 25.00
Pour les Ligeurs . . 20.00
Etranger 30.00
Pour les Ligeurs . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

L'ANNUAIRE OFFICIEL

DE LA

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

ANNÉE 1934

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

CARILLON HENRI II du moderne depuis 275^{fr}

CHRONOMETRE RECLAME garanti 10 ans

BIJOUTERIE HORLOGERIE JOAILLERIE ORFÈVRE

Chéo

Maison de confiance fondée en 1874
150, B^e Magenta - PARIS TRUDAINE CO-OS

GRAND CHOIX DE BIJOUX et DIAMANTS D'OCCASION

Achat et échange de tous bijoux

MÉNAGÈRE métal blanc

Achetez chez Chéo, pour avoir sérieux et beau!

GRAND CHOIX D'ALLIANCES et de bagues de fiançailles

DIAMANTS PRIX INCOMPARABLES A QUALITÉ ÉGALE

CATALOGUE GRATUIT (Remise de 10 % aux ligueurs)

VILLEGIATURES :

BERCK-PLAGE
PENSION DE LA PLAGE, 19, rue de la Plage.
Tout conf. — Prix modérés. — Cuisine soignée.

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS FAIENCES ARTICLES POUR POTILLONS

A. DROBERT TAIN (ORPÈVRE) CATALOGUE FRANCO

INSIGNES FLEURETTES A TOUS ARTICLES POUR FÊTES

LUMINACTIONS FEUX D'ARTIFICES

LIQUEURS CONFIEZ VOS ACHATS DE LUNETTES A L'OPTICIEN-SPECIALISTE

S. FLAMENBAUM

49, RUE DES POISSONNIERS PARIS (13^e) Metro. Châteauneuf-Rouge
— Examen de la vue assuré gratuitement par Docteur Oculiste —



Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINÉ
GRAND CONFORT

Formes nouvelles depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs

EXPOSITION UNIQUE : **200 MODÈLES**

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy — Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue **L 3 franco**

Ligueurs de la Seine. **BORIS**
Ligueurs de province,
l'artiste photographe bien connu du Tout Paris
vous accueillera en ami:

STUDIO D'ARTBORIS

59, Rue Saint-Antoine — Paris-4^e

Téléphone : ARCHIVES 05-10

“ La Maison Antonin ESTABLET ”
à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS de TABLE DES COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses.

Prix et Échantillons sur demande

Agents acceptés toutes régions

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE
MEMBRE DE L'ACADEMIE DU DEVOUEMENT NATIONAL
POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX
FOUR PROCÈS ET RECOURVEMENTS A FORFAIT
Téléph. PROV. 41-75

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)

UN TRESOR CACHE !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. For, Panama, etc... publiées avec tous les Tirages (Lots et Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau C.P. N° 6, Ig. Montmartre, Paris

CONVOIS - TRANSPORTS FUNÈBRES - MARBRERIE

PIERRE -.- GRANIT

Maison LÉVI-RIVET

24, rue Notre-Dame-de-Nazareth, PARIS (3^e) -- Téléph. : ARCHIVES 54-97, 59-96 (Jour et Nuit)

AVEC LE MINIMUM DE FRAIS, toutes les formalités et démarches sont évitées aux familles.
Incinérations, Exhumations, Embaulements, Règlements de convois et cérémonies de tous cultes.

Acquisition de terrains, Construction de sépultures, Monuments tous genres, Gravure d'inscriptions, Agrandissement de tous caveaux

CONDITIONS SPÉCIALES AUX FAMILLES DES LIGUEURS

L'ANNUAIRE OFFICIEL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

1934

COMITÉ CENTRAL

BUREAU DU COMITE

Victor **BASCH**, professeur honoraire à la Sorbonne, président.
Henri **GUERNUT**, député de l'Aisne, vice-président.
A.-Fernand **HEROLD**, homme de lettres, vice-président.
Paul **LANGEVIN**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, vice-président.

Roger **PICARD**, professeur à la Faculté de Droit de Paris, vice-président.
Docteur **SIGARD DE PLAUZOLES**, professeur au Collège libre des Sciences sociales, vice-président.
Emile **KAHN**, agrégé de l'Université, secrétaire général.
César **CHABRUN**, ancien sous-secrétaire d'Etat, trésorier général.

MEMBRES RESIDENTS

Jacques **ANCELLE**, employé de banque.
Julien **BARTHELEMY**, surveillant général au lycée Condorcet.
A. **BAYET**, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes.
Léon **BAYLET**, député de l'Hérault.
Gaston **BERGERY**, ancien député de Seine-et-Oise.
E. **BESNARD**, secrétaire général de la Mission laïque.
Marcel **BIDEGARRAY**, secrétaire général adjoint de la Fédération des Cheminots.
Mme Odette René **BLOCH**, avocat à la Cour.
Georges **BOURDON**, homme de lettres.
Léon **BRUNSHVIGG**, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.
Georges **BUISSON**, secrétaire-adjoint de la C.G.T.
J. M. **CAILLAUD**, instituteur, secrétaire général de la Fédération de la Seine.
F. **CHALLAYE**, professeur agrégé de l'Université.
Albert **CHENEVIER**, secrétaire général de l'Assistance publique.
Mlle Suzanne **COLLETTE**, professeur agrégée de l'Université.
Fernand **CORCOS**, avocat à la Cour d'Appel de Paris.
Francis **DELAISI**, économiste.
Mme **DUBOST**, présidente du Comité français de Secours aux enfants et du Comité d'Echanges inter-scolaires franco-allemands.
Eugène **FROT**, député du Loiret.
Georges **GOMBAULT**, journaliste.
S. **GRUMBACH**, ancien député du Haut-Rhin.

E. **GUERRY**, contrôleur du factage à la gare de l'Est.
J. **HADAMARD**, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Maurice **HERSANT**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
J. **KAYSER**, avocat à la Cour d'Appel de Paris, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales.
Robert **LACOSTE**, secrétaire-adjoint de la Fédération générale des fonctionnaires.
Ernest **LAFONT**, avocat à la Cour d'Appel de Paris, député des Hautes-Alpes.
Georges **MICHON**, docteur-ès-lettres et en droit.
Marius **MOUTET**, avocat à la Cour d'Appel de Paris, député de la Drôme.
Robert **PERDON**, président de la Fédération mutualiste du Travail.
Georges **PIOGH**, homme de lettres.
PRUDHOMMEAUX, secrétaire général de la Fédération des associations françaises pour la S.D.N.
Paul **RAMADIER**, avocat à la Cour d'Appel de Paris, député de l'Aveyron.
Pierre **RENAUDEL**, député du Var.
Amédée **ROUQUES**, inspecteur général de l'Instruction publique.
Marc **RUGART**, député des Vosges.
Th. **RUYSSSEN**, secrétaire général de l'Union internationale des associations pour la Société des Nations.
Maurice **VIOLLETTE**, avocat à la Cour d'Appel de Paris, sénateur d'Eure-et-Loir.

MEMBRES NON RESIDENTS

G. **BOULLY**, député de l'Yonne.
Jacques **BOZZI**, professeur au lycée de Charleville.
René **DAMAYE**, ingénieur-électricien.
DEMONS, inspecteur primaire à Carcassonne.
EMERY, professeur à l'Ecole normale de Lyon.
E. **ESMONIN**, professeur à l'Université de Grenoble.
René **GOUNIN**, député de la Charente.

Pierre **GUEUTAL**, professeur à l'Ecole Primaire Supérieure d'Orléans.
Th. **JOINT**, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon.
Maurice **MILHAUD**, docteur ès sciences économiques.
A. **PHILIP**, professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
André **TEXIER**, professeur à l'Ecole Primaire Supérieure de Bordeaux.

MEMBRES HONORAIRES

J. **APPLETON**, profess. à la Faculté de Droit de Lyon.
Mme Avril de **SAINTE-CROIX**, présidente du Conseil National des Femmes Françaises.
Aimé **BERTHOD**, professeur agrégé de l'Université, député du Jura.
E. **BOREL**, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Ecole Normale Supérieure, député de l'Aveyron.
BOUGLE, directeur adjoint de l'Ecole Normale Supérieure.
H. **GAMARD**, ancien député de la Nièvre.

Emile **GLAY**, instituteur, ancien secrétaire général du Syndicat des instituteurs.
Justin **GODART**, sénateur du Rhône.
A. **GOUGUENHEIM**, avocat au barreau de Charleville.
MARTINET, chef de service honoraire au Crédit municipal de Paris.
Henri **SCHMIDT**, ancien député.
H. **SEE**, professeur honoraire à l'Université de Rennes.
Charles **SEIGNOBOS**, professeur honoraire à la Sorbonne.

LISTE DES FÉDÉRATIONS

À la demande de plusieurs Fédérations, nous publions non seulement le nom des présidents, mais le nom des secrétaires.

ABRÉVIATIONS. — (P.) : Président ; (V.-P.) : Vice-Président ; (S. G.) : Secrétaire général ; (S.) : Secrétaire ; (S. A.) : Secrétaire adjoint ; (S.-T.) : Secrétaire-Trésorier.

Ain :

(P.) PARISOT, P.T.T., rue de la Fraternité à Bourg.
(S.) BLAVIGNAC, 44, rue de Brou, à Bourg.

Aisne :

(S.) R. FERRIN, professeur, 11, rue du Delta, Paris (IX^e).

Allier :

(P.) Camille PLANCHE, député, 14, rue du Lycée, Moulins.
(S.) THILIER, Centre P.T.T., Montluçon.

Alpes (Basses) :

(P.) GUIEU, 7, avenue des Monges, Digne.
(S.) CROZET, professeur au lycée de Digne, Villa « Bon garçon », bd Victor-Hugo, Digne.

Alpes (Hautes) :

(P.) PASCAL, professeur E.P.S., avenue Jean-Jaurès, Gap.
(S.) G. VILLAR.

Alpes-Maritimes :

(P.) GARIND, professeur, 93, rue G.-Clemenceau, Cannes.
(S.) NIEL, Ecole Saint-Barthélémy, rue F.-Botteau, Nice.

Ardèche :

(P.) Elie REYNIER, professeur à l'Ecole Normale, Privas.
(S.) Mlle ABRIAL, professeur à l'E. P. S., Privas.

Ardennes :

(P.) Jacques BOZZI, 11, avenue G.-Gailly, Charleville.
(S.) GAMAN, Bellevue-du-Nord, par Warcq.

Ariège :

(P.) GORON, 8, rue d'Alsace-Lorraine, Foix.
(S.) PORTET, instituteur, Foix.

Aube :

(P.) COLLET, 2, rue du Docteur-Fontaine, Bar-sur-Seine.
(S.) LEGRAND, percepteur, Bar-sur-Seine.

Aude :

(P.) DEMONS, 37, route de Limoux, Carcassonne.
(S.) VALENT, 14, rue de Verdun, Carcassonne.

Aveyron :

(P.) CROGNIER, professeur E.P.S., place du Camonil, Rodez.
(S.) DELBES, Ecole Gally, Rodez.

Bouches-du-Rhône :

(P.) AGRANIER, siège social de la L. D. H. (Section de Marseille), Salle Jean-Jaurès, rue de l'Académie, Marseille.
(S.) RICARD Marcel, 78, rue de Paradis, Marseille.

Calvados :

(P.) H. GULLOU, directeur d'école de garçons, Cabourg.
(S.) G. CHIVOT, 53, rue Capitaine-Vié, Lisieux.

Cantal :

(P.) SALGUES, maire, Aurillac.
(S.) Joseph VOLPILHAC, professeur, St-Paul-des-Landes.

Charente :

(P.) René GOUNIN, député, 5, rue Léopold-Robert, Paris (14^e).
(S.) PIGNON, 188, rue Montmoreau, Angoulême.

Charente-Inférieure :

(P.) A. MAUDET, avocat, 79, avenue Gambetta, Saintes.
(S.) R. CHATEAU, professeur, 24, rue Jourdan, La Rochelle.

Cher :

(P.) NANCEY, 2, rue Mazargan, Bourges.
(S.) LEGAY, 41, boulevard Foch, Bourges.

Corrèze :

(P.) AUDIERNE, professeur au collège, Brive.
(S.) ROLLIN, chirurgien-dentiste, 11, place Carnot, Tulle.

Côte-d'Or :

(P.) Victor VOIRON, 36, rue de la Préfecture, Dijon.
(S.) PRUDHON, 39, rue Desvoge, à Dijon.

Côtes-du-Nord :

(P.) BRILLEAUD, 4 bis, boulevard Thiers, Saint-Brieuc.
(S.-T.) BOURDAIS, bur. des Ponts et Chaussées, St-Brieuc.

Creuse :

(P.) Marc ARRIGHI, directeur d'école de commerce, place Bonnyaud, Guéret.
(S.) VALLADEAU, brigadier forestier, rue Rondaire, Guéret.

Dordogne :

(P.) ROQUES, 6, boulevard de Vésone, Périgueux.
(S.) LANOIX, 7, rue Combe-des-Dames, Périgueux.

Doubs :

(P.) VAUTHIER, professeur au collège de Pontarlier.
(S.) LERMANN, rue des Deux-Princesses, Besançon.

Drôme :

(P.) NICOLAS, 3, rue du Pont-de-Gât, Valence.
(S.) REYMOND, quai Thannaron, Bourg-les-Valence.

Eure :

(P.) Léon GOUJON, directeur d'école, Beaumont-le-Roger.
(S.) R. DAGUES, receveur des C. I., Beaumont-le-Roger.

Eure-et-Loir :

(P.) COURTOIS, instituteur, 11, rue des Anglaises, Dreux.
(S.) MERAY, 1, rue de Penthhièvre, Dreux.

Finistère :

(P.) DAMALIX, instituteur retraité, rue Bénodet, Quimper.
(S.) DETOUR, professeur au Lycée, rue du Parc, Quimper.

Gard :

(P.) Maurice SABLIER, 24, rue Barbès, à Beaucaire.
(S.) CAUBERT, 4, rue Jean-de-Ramel, à Alès.

Garonne (Haute) :

(P.) Dr Ch.-L. FAURE, 3, place du Capitole, à Toulouse.
(S.) Jean SALVANG, 13, rue Romiguières, à Toulouse.

Gers :

(P.) Gilbert BRÉGAL, 3, quai Lissagaray, à Auch.
(S.) Paul ELGIN, 9, rue d'Etigny, à Auch.

Gironde :

(P.) André TEXIER, 43, rue Verte, à Caudéran.
(S.) PRIEUR, 45, rue de l'Eglise-St-Seurin, Bordeaux.

Hérault :

(P.) CHANET, avocat, 75, Bd F.-Mistral, à Béziers.
(S.) BENOIT Noël, 27, rue de la Rôtisserie, à Béziers.

Ille-et-Vilaine :

(P.) REBILLON, 1, place Pasteur, à Rennes.
(S.) TANNOU, 20, rue Claude-Bernard, à Rennes.

Indre :

(P.) ALDEBERT, inspecteur primaire honor., à La Châtre.
(S.) PIROT, instituteur, 5, avenue de la Gare, à La Châtre.

Indre-et-Loire :

(P.) ARON, maire, Le Boulay, par Châteaurenault.
(S.) Ch. BALLOX, 31 bis, rue du Colombier, à Tours.

Isère :

(P.) E. ESMONIN, Villa Les Fauvettes, à La Tronche.
(S.) BERNARD, 19, cours Jean-Jaurès, à Grenoble.

Jura :

(P.) COSTILHES, professeur, 22 bis, rue des Ecoles, à Lons-le-Saunier.
(S.) Auguste MAILLOUX, Le Montaubin, à Mouchard.

Landes :

(P.) BENSIMON, journaliste à Dax.
(S.) Jean LASSORT, professeur à l'E. S., à Dax.

Loir-et-Cher :

(P.) Dr OLIVIER, maire, 34, avenue Maunoury, à Blois.
(S.) Fernand BONN, rue de la Belle-Jardinière, à Blois.

Loire :

(P.) Albert SEROL, avocat, député de la Loire, maire de Roanne, 6, rue Gambetta, à Roanne.
(S.) J.-B. GIROD, 1, avenue Gambetta, à Roanne.

Loire (Haute) :

(P.) M. THOMAS, député, 7, rue Clodion, à Paris (XV^e).
(S.) Pierre PONTES, instituteur, à Vergonghéon.

Loire-Inférieure :

(P.) VEIL, directeur du *Populaire de Nantes*, 13, rue Crébillon, à Nantes.
(S.) GENDRON, directeur d'école, rue du Chêne-d'Aron, à Nantes.

Loiret :

(P.) Pierre GUEUTAL, 110, fg Saint-Jean, à Orléans.
(S.) Victor RENAUDIE, 45, fg Bannier, à Orléans.

Lot :

(S.) LAFARGUE, 12 bis, rue du Président-Wilson, à Cahors.

Lot-et-Garonne :

(S.) GUIRAUD, directeur d'école, à Miramont-de-Guyenne.

Maine-et-Loire :

(P.) ALLONNEAU, professeur au lycée, 23, rue des Farla-dels, à Angers.
(S.) VITRÉ, 7, rue Pilastre, à Angers.

Manche :

- (P.) AUGUSTE MINGOT, retraité, à Saint-Symphorien-de-Va-lois, par La Haye-du-Puits.
(S.) CIVADIER, 51, rue François-Lavielle, à Cherbourg.

Marne :

- (P.) ERILE GUERRY, 90, rue d'Aubervilliers, Paris (XIX^e).
(S.) VALLOT, 31, rue Philippe-de-Girard, Paris (X^e).

Marne (Haute) :

- (P.) MANN, professeur au lycée de Chaumont.
(S.) TURDOT, professeur au lycée de Chaumont.

Mayenne :

- (P.) CONSTANTIN, 44, rue Joinville, à Laval.
(S.) LHUISSIER, rue de la Gueslière, à Laval.

Meurthe-et-Moselle

- (P.) SAVIGNAC, 3, rue Léopold-Lallement, à Nancy.
(S.) GROSJEAN, 4, rue d'Amance, à Malzeville.

Meuse :

- (P.) PETITJEAN, 58, rue Mazel, à Verdun.
(S.) TOUNISSOUT.

Morbihan :

- (P.) LE GUEVEL, instituteur, 14, rue Poulorio, à Lorient.
(S.) BECAM, 14, rue Jeanne-d'Arc, à Lorient.

Moselle :

- (P.) DECOUVRANT, 5, rue Charlemagne, à Metz.
(S.) HUGUES SIMON, 21, rue de Verdun, à Metz.

Nièvre :

- (P.) JEAN LOCQUIN, 236, bd St-Germain, Paris.
(S.) E. LAURENT, 15, rue des Quatre-Chemins, à Nevers.

Nord :

- (P.) HERLEMONT, 1 bis, rue de la Pépinière, à Mons-en-Barœul.
(S.) Madame BERTREUX-MACQUET, 2, bd Papin, à Lille.

Oise :

- (P.) AUDEBEZ, directeur d'école, à Compiègne.
(S.) ROUSSEAU, 73, rue Carnot, à La Croix-St-Ouen.

Orne :

- (P.) SILVESTRE, maire, 2, rue de la Poterie, à Argentan.
(S.) AUGÉ, professeur au collège, à Argentan.

Pas-de-Calais :

- (P.) VICTOR LENOIR, 5, rue de Théroutanne, à St-Omer.
(S.) DHORNE, 36, bd de Strasbourg, à Arras.

Puy-de-Dôme :

- (P.) NOMY, 28, av. de l'Observatoire, à Clermont-Ferrand.
(S.) COUSIN, 53, av. de Beaumont, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses) :

- (P.) CABIER, avocat, 21, rue Serviez, Pau.
(S.) TALOUET, villa Noëlie, avenue de France, Pau.

Pyrénées (Hautes) :

- (P.) H. SUBERRIE, conseiller général, rue Alfred-Roland, Bagnères-de-Bigorre.
(S.) CARDEBAT, négociant, à Vic-Bigorre.

Pyrénées-Orientales :

- (P.) CROS, profes., 29, rue du Maréchal-Foch, Perpignan.
(S.) SALES, maire à Terrats, par Thuir.

Rhin (Bas) :

- (P.) CERF, 14, (4), rue du Général-Gouraud, Strasbourg.
(S.) LAGAÚDE, 39, rue Erckmann-Chatrian, Strasbourg.

Rhin (Haut) :

- (P.) Jules BURCKARD, 18, rue de la Bourse, Mulhouse.

Rhône :

- (P.) EMERY, professeur, rue Ornano-prolongée, Lyon (1^{er}).
(S.) BERTHET, maire du 3^e, 287, rue Boileau, Lyon.

Saône (Haute) :

- (P.) André MÉDARD, professeur agrégé, Lyaumont, par Aillevillers.
(S.T.) M. GAUSSIN, ingénieur, rue Jeanne-d'Arc, Vesoul.

Saône-et-Loire :

- (P.) LAGROIX, directeur honoraire de l'Administration centrale des P. T. T., Roussillon-en-Morvan.
(S.) BOUVET, 9, rue Gambetta, Mâcon.

Sarthe :

- (P.) CHAPRON, avocat, 32, rue des Champs, Le Mans.
(S.) GENESLAY, avocat, maire, Le Mans.

Savoie :

- (P.) MICHAUD, 5, Place Maché, Chambéry.
(S.) COLDEFY, 6, rue Nicolas-Parent, Chambéry.

Savoie (Haute)

- (P.) BIOLLEY, instituteur, Evian-les-Bains.
(S.) DONCHE-GAY, instituteur, Annemasse.

Seine :

- (S.G.) CAILLAUD, 67, avenue de la Source, Nogent-s.-Marne.

Seine-Inférieure :

- (P.) DEBOIS, siège social de la L.D.H. 34 bis, rue Saint-Lô, à Rouen.
(S.) JACQUES LANGUMIER, 58, rue des Carmes, Rouen.

Seine-et-Marne :

- (P.) CH. CHALAMON, Luzancy.
(S.) COLLIN, employé, rue Adrien-Ledoux, Gretz.

Seine-et-Oise :

- (P.) Gabriel CUDENET, 8, rue Catulle-Mendès, Paris-17^e.
(S.) MOUTOU, receveur des P. T. T., Montgeron.

Sèvres (Deux) :

- (P.) MARTIN, 46, avenue Wilson, Parthenay.
(S.) DUHOUX, 36, rue Maurice-Berthelot, Parthenay.

Somme :

- (P.) TONNELIER, député, Rosières.
(S.) PAUL PETIT, 65, rue Laurendeau, Amiens.

Tarn :

- (P.) BRUYÈRE, directeur d'école en retraite, chemin de Jarlard, Albi.
(S.) TURPIN, exp.-comptable, 66, bd Alsace-Lorraine, Albi.

Var :

- (P.) Hubert GUIGUE, avocat, conseiller général, 12, place Gambetta, Toulon.
(S.) Victor MATHIEU, directeur d'école, conseiller d'arrondissement, à Collobrières.

Vaucluse :

- (P.) Docteur Hilarion BRUN, rue Emile-Zola, Cavaillon.
(S.) I. COURAGE, 47, avenue du Pont-Cavaillon, Cavaillon.

Vendée :

- (P.) JOINT, 7, rue Genuer, La Roche-sur-Yon.
(S.) HERBOMEZ, rue Lafayette, La Roche-sur-Yon.

Vienne :

- (P.) G. MAURICE, avocat, 15, rue des Ecoisais, Poitiers.
(S.) Henri VIAUX, publiciste, 11, rue Victor-Hugo, Poitiers.

Vienne (Haute)

- (P.) SAULNIER, avocat, 25, rue de la Mauvèdière, Limoges.
(S.) POUX, 13, bd Carnot, Limoges.

Vosges :

- (P.) Marc RUGARD, député, casier de la Poste, Palais-Bourbon, Paris-VII^e.
(S.) ARCHENOULT, professeur, rue de l'Ecole Normale, Epinal.

Yonne :

- (P.) Henri HAMELIN, sénateur, Joigny.
(S. T.) COBLENC, retraité, 13, rue d'Egleny, Auxerre.

Algérie (Comité interfédéral) :

- (P.) MOATTI, avocat à la Cour, 5, rue Charras, Alger.
(S.) COSTA, instituteur, rue Rochambeau, Alger.

Alger :

- (P.) Dr CHAOUAT, 28, rue de Constantine, Hussein-Dey.
(S.) BOHE, rue Parnot, villa Roussillon, Hussein-Dey.

Constantine :

- (P.) SULTAN, avocat, 17, rue G.-Clémenceau, Constantine.
(S.) MARTIN, instituteur, Constantine.

Oran :

- (P.) Docteur JASSERON, 9, rue d'Arzew, Oran.
(S.) LYOTARD, professeur, lycée d'Oran.

Maroc :

- (P.) CARBUCCIA, avocat à Meknès.
(S.) MAROLLEAU, directeur d'école, Meknès.

Madagascar :

- (P.) Marius ROCHE, adjoint technique principal des Travaux publics, bâtiments civils, Tananarive.
(S.) LARENCO, commis des P. T. T., Tananarive.

La Réunion :

- (P.) Dr VERGES, chef du Service de Santé, Saint-Denis.
(S.) Augustin MONDON, avocat.

Sarre :

- (P.) JEAN MERLIÈRE, 8, Paul-Marienstrasse, Sarrebruck.
(S.) LAUFF, Hôtel Hubertus, Cecilienstrasse, Sarrebruck.

LISTE DES SECTIONS

Ain

Ain
 Abrière-en-Bugey : (P.) Louis VACHEZ, 11, rue Croze.
 Bagé-le-Châtel : (P.) TOUTON, conseiller général, Replonges.
 Belignat : (P.) Joseph GOURMAND, propriétaire.
 Bellegarde : (P.) Louis CLÉMENT, employé de commerce, Agence Veron Grauer.
 Belley : (P.) Bernard DAUBAN, greffier en chef au tribunal.
 Bourg : (P.) FARSOT, retr. P. T. T., rue de la Fraternité.
 Châtillon-sur-Chalaronne : (P.) VERRÉ, maire, Dompierre-sur-Chalaronne par Saint-Etienne-sur-Chalaronne.
 Collonges : (P.) Ch.-Fr. LEVRIER, inst. Greny par Peron.
 Cormaranche-en-Bugey : (P.) Marius EMSN, maire.
 Culoz : (P.) MILAUD, secrétaire de mairie.
 Divonne : (P.) J. LAFORTE, rentier.
 Gex : (P.) L. ROUSSELOT, lapidaire, à Segny par Maconnex.
 Hauteville : (P.) Victor JANIN, à Nantuy par Hauteville.
 Jujurieux : (P.) PÉRY, maire.
 Lagnieu : (P.) Camille JANTON, instituteur.
 Méziérial : (P.) JEAN-MATHIEU, restaurateur.
 Miribel-Montluel : (S.) DUGAD, instituteur.
 Nantua : (P.) François BLANC, avocat.
 Oyonnax : (P.) GOYET, directeur d'école honoraire, rue Couvert.
 Pont-d'Ain : (P.) ROLLET, sabotier.
 Pont-de-Vaux : (P.) MEYER, principal au collège.
 Pont-de-Veyle : (P.) SIMON, à Crolet, par Pont-de-Veyle.
 Priay-Villelte : (P.) FERRAND, maire de Priay.
 Saint-Etienne-du-Bois : (P.) Cl. CRÉTIN, négociant.
 Saint-Rambert-en-Bugey : (P.) Dr TEMPORAL.
 Sermoyer : (P.) Edmond CHEVALON, instituteur.
 Seyssel : (P.) Dr Claude TRUFFET.
 Tenay : (P.) A. DOREIL, conseiller d'arrondissement, à Chaley par Tenay.
 Thoissev : (P.) SOLLIER, instituteur, à Garnerans.
 Trévoux : (P.) Dr CLAVEZ.
 Villars-les-Dombes : (P.) BUTLON.
 Virieu-le-Grand : (P.) Ch. LAMATSON, boulanger.
 Yonnas : (P.) Louis SENEITERRE, dessinateur.

Aisne

Achéry-et-Mayot : (P.) GOREAUX, maire, à Achéry.
 Anizy-le-Château : (P.) MONGIN, instil. retr., à Lizy par Anizy-le-Château.
 Aubenton : (P.) HENNAUX, maire de Beaumé.
 Barisis : (P.) DEMILLY, receveur-buraliste.
 Belleu : (P.) A. LANGINIER, rep. vins, rue du Pressoir.
 Bernot : (P.) Emile WALLERAND, entr. de battages.
 Berzy-le-Sec, p. Soissons : (P.) WARLUZEL, instituteur.
 Blérancourt : (P.) Raoul DUC, agent d'assurances.
 Bohain : (P.) LÉPINE, empl. ch. de fer, 17, rue Pasteur.
 Boué : (P.) Albert HAÛET, député-maire.
 Bourg-et-Comin : (P.) Norbert RUVIERE, architecte, maire.
 La Bouffelle : (P.) MATHIEU, herbageur.
 Braine : (P.) MONCEAU, instituteur, à Mont-Notre-Dame.
 Bucy-le-Long : (P.) THOMIN, maire.
 Buirionfosse : (P.) Jules LAVONE, maire.
 La Capelle : (P.) M. CAMART, repr. de comm., rue de la Gare.
 Champs : (P.) SOULAS, conseiller municipal.
 Charly : (P.) Joseph RIDART, rentier.
 Château-Thierry : (P.) GUERET, 13, rue de la Gare-de-Chesneaux.
 Chauny : (P.) MAURANT, rue Emile-Zola.
 Chavignon : (P.) DUPAS, instituteur.
 Cheveris-Monceau : (P.) DEBOSSU, maire.
 Condé-en-Brie : (P.) G. MATHIEU, instituteur honoraire, à Baulne-en-Brie par Condé-en-Brie.
 Corbéry : (P.) Gaston THIBOUTET, négociant.
 Crouy-le-Château : (S. T.) Louis LEFÈVRE, publiciste.
 Crouy-sur-Serre : (P.) ORIAT, instituteur, à Pouilly-sur-Serre.
 Crèpy-en-Laonnois : (P.) Henri DEFENTE, maire.
 Crézancy : (P.) MALOISEL, retraité.
 Crouy : (P.) F. MELIN, charpentier.
 Cuffies par Soissons : (P.) Lucien POMMEROL.
 Dizy-le-Gros : (P.) SERRE, géomètre exp.
 Effry, par Wimy : (P.) CARTIER, contremaitre.
 Essigny-le-Petit : (P.) ROLLET, industriel.
 Etrepouppont : (P.) Albert LEDAN, maire, conseiller général.
 Escailles : (V.-P.) Apollon FÉVOST.
 La Fère : (P.) DERIEZELLE, faubourg de Leon.
 La Fère-en-Tardenois : (P.) Dr Roger JOXE.
 La Ferté-Chevresis : (P.) O. LECOMTE, vannier.
 La Ferté-Milon : (P.) Er. BONNE, 63, rue de la Chaussée.

Flay-le-Martel : (P.) Emile DUPONT, maire, conseiller général.
 Fontaine-les-Vervins : (P.) Maurice FONTAINE.
 Gandelu : (P.) Alexandre MERCEAU, homme de lettres.
 Gercy : (P.) Zéphir DETREZ, maire.
 Guise : (P.) Camille ANGELIN, Vadencours.
 Hargicourt : (P.) Maurice DART, électricien.
 Hirson : (P.) BRICHT, instituteur, rue de Saint-Michel.
 Jaulgonne : (P.) LOUZEZ, à Courtemont-Varennes, par Jaulgonne.
 Jaucourt : (V.-P.) BILLIARD, briquetier, à Le Verguier.
 Lant : (P.) BOURE, 26, rue Pasteur.
 Lemé : (P.) Paul-P. LORSIGNOL, retraité des P. T. T.
 Leschelle : (P.) G. MOREAU, propriétaire.
 Leully, par Coucy-le-Château : (P.) BAILLEUX, maire.
 Liesse : (P.) DEVILLE, huissier.
 Marle (P.) FAUCHEUX, maire.
 Marly-Gomont : (S.) POLLET-CARDON, nég.
 Mennevret : (S.) NOUVIANT-LEFÈVRE.
 Monceau-le-Neul : (P.) Joseph CODUR, direct. Cie des Phosphates.
 Monceau-les-Laups : (P.) Ernest MAQUET, adjoint au maire.
 Montcornet : (P.) Jules DOUCE, 57, rue du Calvaire.
 Montigny-Langrain : (P.) BEAUDEQUIN, maire.
 Montreuil-aux-Lions : (P.) Léonce MICHAUX, passementier.
 Morsain : (P.) Daniel GRENIER, instituteur.
 Moy : (P.) PETIT, maire.
 Neufchâtel : (P.) Raoul DUBOIS, à Berry-au-Bac.
 Neuilly-Saint-Front : (P.) Augustin CHIREUX, retraité.
 Le Nouvion-en-Thiérache : (P.) GÉRARD, avenue de la Gare.
 Nouvion-le-Comte : (P.) Albert GOREZ.
 Noyales : (P.) Eugène PAGNER, adj.
 Origny-en-Thiérache : (V.-P.) Alphonse CHOULETTE, négociant.
 Origny-Sainte-Benoite : (P.) MELÈRE, cons. gl. maire, à Mont-d'Origny.
 Oulchy-le-Château : (P.) Jules MORAT, mécan., à Breny.
 Plomion : (P.) Arnold PETIT, maire.
 Prémontre : (P.) DORNEL, menuisier.
 Proisy : (P.) FONTAINE, boucher.
 Quiquengrogne-par-Wimy : (P.) Douce, ajusteur, conseil municipal.
 Ribémont : (P.) SERVAIS, huissier, rue Blondel.
 Saint-Gobain : (P.) Léon PIET, instituteur public.
 Saint-Gobert : (P.) LOHÉ, charbon.
 Saint-Michel : (P.) Lionel BOCCARD, rue du Parlement.
 Saint-Quentin : (P.) DURLEUT, 13, rue des Glutiniers.
 Sery-les-Mézières : (P.) Marcellin PLANCHARD, employé de bureau.
 Soissons : (P.) MUZART, géomètre, conseiller d'arr., boulevard Jeanne-d'Arc.
 Tergnier : (P.) Jules POUILLART, directeur d'école.
 Tréloop : (P.) Alfred ROY.
 Trosly-Loire : (P.) Jules PICOT, carrier.
 La Vallée-aux-Bleds : (P.) Armand SANDRA, négociant, maire.
 Vassens, par Morsain : (P.) Benoin ANGUISE, conseiller municipal.
 Vendeuil : (P.) Maurice THELLIAZ, à Brissay-Choigny.
 Vermand : (P.) DELAPORTE, maire.
 Veslud, par Coucy-les-Epées : (P.) Houde, maire.
 Vic-sur-Aisne : (P.) Jules LABRE, propr. Saint-Christophe, à Berry, par Vic-sur-Aisne.
 Villers-Cotterêts : (P.) BAROQUIN, route de Soissons.
 Vuël : (P.) PIETRE, Grand-Rue-de-l'Espérance, à Vouël, par Tergnier.
 Wassigny : (P.) Ovide RUIDE, assurances.
 Watigny : (P.) E. VANDERCAMMIE, adjoint au maire.

Allier

Ainay-le-Château : (P.) Robert DAUBERTES, directeur d'école.
 Bellevaux : (P. S.) CHARBONNIER, instituteur.
 Bézenot-Dover et Montvicq : (P.) JACQUET, ingénieur retraité, à Montvicq.
 Bourbon-l'Archambault : (P.) ROUMBEAU, épicier.
 Charleval : (P.) J.-Baptiste PETIT, Grand rue.
 Combrény : (P.) ANGOT, dir. d'école, Vieux-Bourg, Combrény.
 Couleuvre : (P.) CANCRE, porcelaines, bourg de Couleuvre.
 Dompierre-sur-Desbze : (P.) Claude BEAUPIN, maire, conseiller général.
 Le Donjon : (P.) MARTIN, entrepreneur, Montaignet, par Le Donjon.
 Gannat : (P.) DELAURAT, receveur municipal, rue Notre-Dame.
 Gannay-sur-Loire : (P.) V. DAGUIN, cultivateur.

Hurlé : (P.) Docteur Maurice BELLAT.
 Jaligny : (P.) GIRAUDIN, agent-voyer.
 La Palisse : (P.) Auguste COCHE, maire.
 Louroux-de-Bouble : (P.) F. DARCOU, bottier.
 Marcollat : (P.) Emile GAUMOT, boulanger.
 Montluçon : (P.) DEVIDAL, prof. retraité, 91, rue des Grands-Prés.
 Moulins : (P.) C. PLANCHE, avocat, 14, rue du Lycée.
 Saint-Bonnet-Tronçais : (P.) L. DEJEAN, au Petit-Village, Saint-Bonnet-Tronçais.
 Saint-Germain-des-Fossés : (P.) TOUREAU, directeur d'école.
 Saint-Pourçain-sur-Sioule : (P. S.) JOUVENCON, prof. E. P. S., rue de Reims.
 Saint-Sauvier : (P.) PICARD, cultivateur, La Ville-Brûlant, Saint-Sauvier.
 Souvigny : (P.) Jean BAQUER, maire, à Besson.
 Target : (P.) Jean MORAND, Le Bourg de Target.
 Le Thel : (P.) Antoine CHAZET, maire.
 Treignat : (P.) BOUCHAudeau, agr., à Villebouché, par Treignat.
 Trévol : (P.) Gilbert GUEULET, maire.
 Tronget : (P.) BRUN.
 Vallon-en-Sully : (P.) DESNOUX, café.
 Varennes-sur-Allier : (P.) Roger BESSON, maire, à Saint-Gérard-du-Puy.
 Vichy : (P.) Emile BOURGOIGNON, villa Arxina, Darcin, à Cussac.
 Villeveuve-sur-Allier : (P.) GILLARDIN, entrepreneur de transports.
 Voussac : (P.) Alex. LAFLEURIEL, au Risbenay-de-Voussac.

Alpes (Basses-)
 Barcelonnette : (P.) Fr. MASSOT, caféier.
 Le Bars-Valsenole : (P.) Casimir DAST, conseiller municipal.
 Castellane : (P.) Jules FAURE, hôtel des Alpes.
 Châteauneuf : (P.) Clément FAUDON, instituteur.
 Dabasse, par Les Mées : (P.) Marius RAMBAUD, retraité.
 Digne : (P.) GIEU, 7, avenue des Monges.
 Groulx-les-Bains : (P.) POGGI, retraité.
 Malfit : (P.) A. BARTOLI, commerçant.
 Manosque : (P.) Emile ALRIC, prof., boulevard Elemir, Bourges, Manosque.
 Les Mées : (P.) Louis PAUL, maire.
 Noyers-sur-Jabron : (P.) Marcel BLANC, pppe.
 La Palud : (P.) J.-B. DARLON, maire.
 Reilhanne : (P.) Frédéric COL, retraité.
 Saint-André-les-Alpes : (P.) Clément COULLET, ingénieur P. et Ch.
 Saint-Vincent-Jes-Forts : (P.) F. ROLAND, propriétaire.
 Saint-Vincent-sur-Jabron : (P.) Léon DURAND, conseiller d'arrondissement.
 Sisteron : (P.) Alexandre SAURY, comptable.

Alpes (Hautes-)
 Abries : (P.) Claude MATHIEU, balancier métall., Le Roux-d'Abries.
 L'Argentière : (P.) Ch. TRANCHAT, dr. entr., à L'Argentière-La Bessée.
 Aspres-sur-Buech : (P.) AUBERT, inst. en retr.
 Briançon : (P.) Jean GUITER, professeur E. P. S., collège de Briançon.
 Champoléon : (P.) SARRAZIN, instr., Pont-du-Fossé.
 Chorges : (P.) Lucien GUIBAUD, retraité.
 Embrun : (P.) Jean DRUET, prof. au collège.
 La Faurie : (P.) Polidor BASSET, cultivateur.
 Gap : (P.) E. PASCAL, dr. E. P. S., avenue Jean-Jaurès.
 Laragne : (P.) ELISCHÉ, retraité.
 Opière : (P.) Elise CHASTEL, conseiller général.
 Rosans : (T.) Delphin MARCOU, instituteur.
 Saint-Bonnet : (P.) AMAR, suppléant du juge de paix.
 Saint-Firmin : (P.) ALLEMAND, industriel, maire.
 La Saulce : (P.) BARNAUD, maire.
 Serres : (P.) Félix SAUTEL, buraliste.
 Tallard : (P.) Jean MAGALLON, maire.
 Valserres : (P.) PELLENQ, adjoint au maire.
 Veynes : (P.) François AUBIN, cultivateur.

Alpes-Maritimes
 Antibes : (P.) HAYE, professeur au collège d'Antibes, 1, place Macé.
 Beausoleil : (P.) DUQUESNOY, 7, boulevard du Midi.
 Belvédère : (P.) Ernest GUIGONIS, commerçant.
 La Bollène-Vésubie : (P.) MILLA, hôtelier.
 Breil : (P.) Louis ISSERANDOT, Compagnie P.-L.-M., 1, avenue de la Gare.
 Cagnes-sur-Mer : (P.) Louis NIEL, école Saint-Barthélemy, rue François-Boiteau, à Nice.
 Cannes : (P.) Emile GARINO, 93, rue Clemenceau.
 Drap-Cantaron : (S.-T.), Charles Félix, à Drap.
 L'Escarène : (P.) Marius PRERANI, adjoint au maire.
 Grasse : (P.) ROMAN, 3, boulevard Carnot.
 Menton : (P.) LAURENT, instituteur à Menton-Garavan.
 Niça : (P.) GIRAUDOT, 29, rue Barla.

Roquebillière : (P.) Marius MONTFORT.
 Roquebrune-Cap-Martin : (P.) TRUCHI, instituteur, pension La Bonbonnière, avenue du Maréchal-Foch, à Cannes-Roquebrune.
 Saint-Martin-Vésubie : (P.) CAGNOLI, rentier.
 Saint-Sauveur : (P.) MICHELIS, maire, à Rimplas.
 Sospel : (P.) Marius BURLE, boulevard Mireur.
 Vallauris-Golfe-Juan : (P.) SARTORO, 8, rue de la Terrasse, à Nice.
 Vence : (P.) Marius CHABERT, quartier Chabert, à Vence.
 Villefranche-sur-Mer : (P.) De MAY, conseiller général, maire, à Beaulieu-sur-Mer.

Ardèche.

Albon-d'Ardèche : (P.) Elie BERTHAUD, facteur-receveur.
 Alboussière : (P.) DEJOURS, instituteur en retraite.
 Andance : (T.) Jules BUFFET, cordonnier.
 Annonay : (P.) ROUSSIER, 16, rue de la Valette.
 Aubenas : (P.) BONNEFOY, villa des Tamaris.
 Boffres : (P.) Germain GARDE, maire.
 Bourc-Saint-Andéol : (P.) Daniel AIME, professeur E. P. S.
 Le Cheylard : (P.) VINCENT, boulanger.
 Dunière : (P.) Elie SALLE, cultivateur.
 Eclassan : (P.) Paul RUBY, propriétaire, Eclassan, par Sarras.
 Gluiras : (P.) Albert PUAUX, expert-géomètre.
 Joyeuse : (P.) Adrien DARASSE, propriétaire.
 Lalevade : (P.) MARTELL, receveur des contributions indirectes.
 Lamastre : (P.) A.-Ferdinand HEROLD, à Lapras, par Lamastre.
 Le Pouzin : (P.) Henri CRU, pharmacien.
 Privas : (P.) Paul CUMINAL, professeur à l'Ecole normale.
 Saint-Péray : (P.) Auguste AIME, directeur d'école en retr.
 Saint-Vincent-de-Barres : (P.) Elie BOURGEAT, cultivateur.
 Sarras : (P.) Paul BOCHROU, maire.
 Le Teil : (P.) Elie AVON, instituteur.
 Tournon : (P.) HAYO, contrôleur des P. T. T.
 Vals-les-Bains-Labade : (P.) Tiburce DUBROCARD, négoce.
 Les Vans : (P.) Etienne HENRI, retraité.
 Vernoux : (P.) Paul MOULLAS, conseiller d'arrondissement.
 La Voult-sur-Rhône : (P.) Charles DUPRÉ, instituteur honoraire, à Saint-Laurent-du-Pape.

Ardennes

Amagne-Lucquy : (P.) PRIOUX, retraité, à Coucy, par Amagne-Lucquy.
 Attigny : (P.) Albert VAUCHELET, directeur d'école.
 Buzancy : (P.) Jean GOBROU, maire.
 Carignan : (P.) NIVOX, maire.
 Challerange : (P.) Charles FOURIAUX, à Savigny.
 Charleville : (P.) Bozzi, 11, avenue G.-Gailly.
 Château-Porcien : (P.) LEBOUX, conseiller général.
 Donchery : (P.) Henri STEVENIN, retraité, rue du Couvent.
 Elize : (P.) DANLOY, instituteur, à Dom-le-Mesnil.
 Fumay : (P.) Jules BRARD, ingénieur.
 Givet : (P.) Théodore FIBOK, notaire, rue Thiers.
 Mézières : (P.) Maurice VOIRIN, 33, rue Thiers, à Mohon.
 Monthermé : (P.) Léon BOSQUET, maire, à Château-Renaud.
 Neullize : (P.) DEREMIS, cultivateur.
 Omon : (P.) Emile-O. TOUPER, maire, conseiller d'arrondissement, à Poix-Terron.
 Raucourt (S.-T.) : Justin LEBOUX, à Haraucourt.
 Renvez : (V.-P.) MINET, maire d'Arreux.
 Rehel : LASSAUX, directeur d'école, école Gambetta.
 Rocroi : (P.) Henri RIEUX, maire, à Harcy, par Rimogne.
 Rumigny : (P.) Jules PHILIPPOU, conseiller d'arrondissement, maire, à Aoustie.
 Sedan : (P.) Jules PORTE, à Pierremont-Sedan.
 Signy-Abbaye : (P.) Albert DUVIVIER, tailleur.
 Signy-le-Petit : (P.) LESAGE, 23, rue Gard.
 Villers-Létourneur, par Lamois : (P.) LASSAUX, boucher, à Viel-Saint-Rémy.
 Vouziers : (P.) Henri ROUYER, agriculteur, à Blaise, par Vouziers.

Ariège

Ax-les-Thermes : (P.) CANABY, 7, avenue Delcassé.
 La Bastide-de-Serou : (P.) Albert GASC, expert-comptable.
 Les Cabannes : (P.) Césaire CARLES, menuisier.
 Castillon : (P.) Julien DUNGLAS, pharmacien.
 Dauzac : (P.) PERRÉ, instituteur.
 Foix : (P.) L. GORON, 8, rue de Lorraine.
 Le Mas-d'Azil : M. CÉSAR, dit Pierre MASSAT, employé de banque.
 Mirepoix : (P.) Laurent BERGES, instituteur.
 Pamiers : (P.) Paul PERRIS, professeur, 7, av. de Belpech.
 Saint-Girons : (P.) Achille LOUBET, avenue d'Aulot.
 Saverdun : (T.) VERGE, commissionnaire, Grand'Rue.
 Seix : (P.) SAVIGNOL, instituteur.
 Tarascon : (P.) GALLY, instituteur, Quai par Tarascon.
 Varilhes : (P.) ASTRE, instituteur à Dalou, par Varilhes.

Aube

Aix-en-Othe (P.) RENAUDOT, 2, cité Coudrot-Michaut.
 Arcis-sur-Aube : (P.) LÉON NAVARRE, maire, rue de Troyes.
 Bar-sur-Aube : (P.) G. GROS, représentant de commerce, à Jessains.
 Bar-sur-Seine : (P.) Julien COLLET, garage, 2, rue Dr.-Fontaine.
 Brienne-le-Château : (P.) Jules BEZANÇON, propriétaire, à Champigny.
 Chaource : (P.) NAUDIN, instituteur honoraire.
 Chavanges : (P.) GUERRY, maire.
 Ervy : (P.) CHAULET, maire.
 Essoyes : (P.) Charles NOBLET, à Verpillières-sur-Ource.
 Les Grandes-Chapelles et Chapelles-en-Vallon : (P.) Jean BOULOTTE, instituteur.
 Mailly-le-Camp : (P.) J. DURIEUX, épiciier.
 Mailly-le-Hayer : (P.) BENOIT, maire, à Avant-les-Mar-cilly.
 Nogent-sur-Aube : (P.) GUYOT, conseiller municipal.
 Nogent-sur-Seine : (P.) J. CASSEL, maire, 19, rue Paul-Dubois.
 Piney : (P.) Paul TOUCH, négociant.
 Romilly-sur-Seine : (P.) R. POUGET, architecte, 15, rue Pasteur.
 Troyes : (P.) Pierre SERFASS, 126, rue Thiers.

Aude

Bize : (P.) MARTY, facteur enrég., Compagnie du Midi, gare de Bize.
 Bram : (P.) RANCOULE, maire.
 Carcassonne : (P.) M. DEMONS, inspecteur primaire, 37, route de Limoux.
 Castelnaudary : (P.) DEGRAVE, avoué, 9, cours de la République.
 Conques : (P.) Louis BEAUVIEL, mécanicien.
 Couiza : (P.) Docteur Emile ROCHE.
 Coursan : (P.) Jean MALAVIOLÉ, instituteur.
 Laure : (P.) Paul DÉJEAN, propriétaire.
 Lézignan : (P.) MAZOVER, rue de la Concorde.
 Limoux : (P.) Louis JOSSEMAN, professeur à l'école primaire supérieure de garçons, rue du Palais.
 Moux : (P.) Ernest FABRE, maire.
 Narbonne : (P.) Eugène MONTEL, 30, boulevard Gambetta.
 Peyriac-sur-Mer (P.) E. BARBER, instituteur.
 Quillan : (P.) Louis PAGÈS, directeur d'école honoraire, Grand'Rue.

Aveyron

Abbin : (S.) Lucien MAURS, négociant.
 Baraqueville : (P.) BONNET, instituteur en retraite.
 Capdenac : (P.) GRÈS, maire.
 Cransac : (P.) E. GERVAIS, conseiller général, Tranchée-Rouge.
 Deczeville : (P.) VITTONATO, 5, rue Camille-Douls.
 Millau : (P.) MOLINIER, facteur des P. T. T., 11, boulevard de Bonald.
 Montbazens : (P.) Edouard ESCUDIE, adjoint au maire.
 Naucelle : (P.) HYGONENQ, cultivateur aux Trois-Pierres, Naucelle.
 Remista : (P.) CARLES, Lédergues.
 Rieupeyroux : (P.) Docteur DEBAR.
 Rodez : (P.) DUMAS, professeur, avenue Amans-Rodat.
 Tournemire : (P.) Pierre ROUVIER, entrepreneur.
 Villefranche-de-Rouergue : (P.) JACQUEMOND, professeur au collège.

Belfort (Territoire de)

Beaucourt : (P.) Charles MARTRE, directeur des écoles.
 Belfort : (P.) GRILLE, 2, rue Philippe-Berger.
 Delle : (P.) GANNEVAT, directeur d'école.
 Rougemont-le-Château : (P.) Albert GUENIN, maire, à Leval.

Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence : (P.) MALAN, 6, rue du Littoral.
 Arles : (P.) Léon ESMIOL, représentant de commerce, 38, boulevard Sadi-Carnot.
 Aubagne : (S.) FABRE, instituteur, boulevard Lakanal.
 Berre : (S. G.) Fernand GUIEN, boulevard Victor-Hugo, 39.
 Charleval : (P.) Victor CHAFFARD, retraité.
 Châteaurenard : (P.) Joseph PERAZZO, 3, rue Lamartine.
 La Ciotat : (P.) BERNARD, 5, rue Reynier.
 Eyguières : (P.) Jean JOSEPH, receveur des C. I.
 Lambesc : (P.) Marius ARAUD, retraité.
 Marseille : (P.) E. AUBANIER, salle Jean-Jaurès, ancienne Bourse du Travail, rue de l'Académie.
 Martigues : (P.) ANGUILLE, 5, rue du Pl-Jeu-de-Patume.
 Miramas : (P.) Aug. MICHEL, commerçant, av. de Salon.
 Mouries : (P.) BERTRAND, retraité.
 Port-de-Bouc : (P.) ROUSSEAU, hôtel-restaurant Cyrano.
 Port-Saint-Louis-du-Rhône : (P.) Marius SALAMO, bou-langer, rue Haidan.
 La Roque-d'Anthéron : (P.) A. PIERREBARD, instituteur.

Saint-Chamas : (P.) MICHELON, conseiller municipal.
 Saintes-Maries-de-la-Mer : (P.) Fernand Bouc, hôtelier.
 Saint-Rémy : (F.) D. MILHAUD, négociant, villa Printemps, chemin de la Violette, à Avignon.
 Salon : (P.) A. CHAIX, boulevard Maréchal-Foch.
 Tarascon : (P.) J.-M. FLORET, 40, rue Lubières.
 Trets : (P.) A. RICHARD, cultivateur, avenue Jean-Jaurès.
 Velaux : (S.) Julien PIN, chauffeur.
 Ventabren : (P.) François FERRIER.

Calvados

Bayeux : (P.) JOERIMANN, rue Tardif, 5.
 Bény-Bocage : (P.) BIZE, conseiller municipal, Beaulieu, par Bény-Bocage.
 Blangy-le-Château : (P.) C. LETAVERNIER, propriétaire, Co-quainvilliers, par Blangy-le-Château.
 Caen : (P.) ROGER, chef de district, 10, rue du Gros-Orme.
 Condé-sur-Noireau : (P.) HALBOUT, instituteur honoraire, Grand'Rue.
 Dives-sur-Mer : (P.) Hippolyte GUILLOU, directeur de l'école de garçons, à Cabourg.
 Douvres : (P.) MONY, receveur d'enregistrement, à La Délivrande.
 Falaise : (P.) PORTE, contrôleur principal des C. I., place de la Reine-Mathilde.
 Isigny : (P.) BIGOT, à Neuilly-la-Forêt.
 Lisieux : (P.) BOURASSET, 27, rue du Bouteiller.
 Mézidon : (P.) LAVERGNE, maire.
 Orbec : (P.) Jean LE GUEN, 18, rue de Lisieux.
 Pont-l'Évêque : (P.) GILMARD, propriétaire, à Deauville.
 Trucville-sur-Mer : (P.) Amand BIAS, négociant en vins, des Ecoles, 68.
 Viré : (P.) BEAU, instituteur honoraire, à Saint-Sever (Calvados).

Cantal

Aurillac : (P.) SALGUES, secrétaire général de la mairie.
 Massiac : (P.) RIBEYRE, à Molompize, par Massiac.
 Montsalvy : (P.) VINIAL, maire.
 Neussargues : (P.) SÉGUIN, percepteur en retraite, à Moissac.
 Saïgues : (P.) Louis BROUSSE, Paresol, par Champagnac-les-Mines.
 Saint-Flour : (P.) GRANNET, directeur de l'Union Démocratique.
 Salers : (S.) Jules WATTEZ, instituteur.
 Vic-sur-Cère : (P.) Gédéon GIZOLME, maire.

Charente

Aigré : (P.) Jean COUVY, conseiller d'arrondissement.
 Aiternac : (P.) Louis CAILLETON, retraité des P. T. T., à Chez-Guilouix-d'Ambernac.
 Angoulême : (P.) Marcelin GIRAUD, 52, avenue Gambetta.
 Aubeterre : (P.) DELUGN, maire de Nabinaud.
 Baigues : (P.) SCHMIDT, pasteur, maire de Baignes.
 Barbezieux : (P.) DUPUY, instituteur, Lignéres-Sonneville.
 Benest : (P.) MÉNARD, instituteur honoraire.
 Brie-de-la-Rochefoucault : (P.) DUBOIS, maire, à La Si-narde, par Champniers.
 Brigueuil : (P.) Firmin BOUZAGE, maire, à Bourg-de-Bri-geuil.
 Brossac : (P.) Emile TEXIER, propriétaire, à Guizengard.
 Cellesfrouin : (P.) CHAUMET, retraité.
 Chalais : (P.) Maurice TEXIER, imprimeur typographe.
 Champagne-Mouton : (S.) GAUCHON, instituteur honoraire.
 Charmant : (P.) Camille MICHAUD.
 Chasseneuil : (P.) Edouard PASCAUD, député, maire.
 Châteauneuf-sur-Charente : (P.) A. DESCOFFRE, maire, rue des Minimes.
 Cognac : (P.) Léon CELLIER, avocat, 82, avenue Victor-Hugo.
 Confolens : (P.) DAUTRIAT, professeur.
 La Couronne : (P.) VERDON, directeur d'école.
 Dignac : (P.) André COLAS, adjoint au maire.
 Fougereux : (P.) Adrien LERMAT, retraité.
 Guimps : (P.) Jean MAUBIN, propriétaire.
 Hierasac : (P.) Antoine ROBERT, à Champmillon.
 Houlette : (P.) S. JAVELAUD, conseiller municipal, à Clu-zeu-de-Houlette, par Sainte-Sévère.
 Jarnac : (P.) André ROYER, négociant.
 Ligné-par-Luxé : (P.) Clotaire MENIER.
 Loubert-Roumazières : (P.) VERGNAUD, maire de Loubert.
 Lupsault-les-Gours : (P.) Victor DURAND, maire, à Lup-sault, par Aigré.
 Luxé : (P.) Georges GUERIN.
 Malvalie : (P.) Yves DELAFAYE, propriétaire, à Chadeuil, Malaville.
 Mansle : (P.) Docteur Philippe CARTON.
 Mérignac : (P.) A. GOMMARD, cultivateur, à Chatoufiat, par Mérignac.
 Montbron : (P.) Louis BOUCHERON, sabotier.
 Morignac : (P.) A. BANLUN, maire.
 Mcrlimereau : (P.) Charles CHABOUSSIE, voyageur de com-merce.

Nersac : (P.) René THIBAUD, mécanicien.
 Peizay-Naudouin : (P.) Paul FRAGNAUD, maire.
 Rouillac : (P.) MESSARD, instituteur en retraite, 10, rue
 Saint-Caprais, à Cognac.
 Rouillet : (P.) Robert PINAUD, négociant.
 Roussines : (P.) BONNETAU.
 Ruelle : (P.) GOURMAIN, rue du Gaz.
 Ruffec : (P.) Dr Louis FAYS.
 Saint-Angeau : (P.) Eugène BOFFAU institut. en retraite.
 Saint-Claud-sur-le-Son : (P.) J. COURTENEUVE, propriétaire.
 Saint-Fraigne : (P.) Pierre GULMIN, facteur des P. T. T.,
 à Aigré.
 Saint-Front : (S.) BALUTEAUD, cultivateur, à Saint-Front-
 Aunac.
 Saint-Gourson, par Verteuil : (P.) E. MASSONÈRES, menuisier.
 Saint-Laurent-de-Ceris : (S.) Alex. PETIT, charron.
 Saint-Même-les-Carrières : (P.) DUCOURET, huissier.
 Saint-Michel : (P.) BOUTIN, contremaitre.
 Saint-Séverin : (P.) LARAUDI, menuisier.
 Sigogne : (P.) Vincent GABRIEL, propriétaire, à Rulle, Si-
 gogne.
 La Tâche (P.) GOUNIN, La Tâche, par Cellefrouin.
 Tusson : (P.) Gabriel CHALUFOUR, maire.
 Verdille-Saint-Médard : (P.) R. FAYRAUD, conseiller muni-
 cipal, à Saint-Médard, par Rouillac.

Charente-Inférieure

Aigrefeuille-d'Aunis : (S.) Edouard BICHON, propriétaire.
 Aigrefeuille-le-Thou : (P.) Emile SENET, gare d'Aigre-
 feuille-le-Thou.
 Angliers : (S.) Marcel DAUPHIN, instituteur.
 Angoulins-sur-Mer : (P.) Louis Peillard, capitaine en re-
 traite.
 Archiac : (P.) BERAT, propriétaire.
 Ars-en-Ré : (P.) Jean GOURDON, receveur des postes.
 Arvert : (P.) Bossé, instituteur.
 Aulnay-de-Saintonge : (P.) René BORDES, négociant.
 Aumagne : (P.) Marcel GONO, cultivateur.
 Beauvais-sous-Matha : Ulysse QUERON, maire, à Bresdon.
 Bédénac : (P.) Delphin NOUËT.
 Benon : (P.) Henri BEAUD, cultivateur.
 Bernay, par Saint-Martin-de-la-Coudre : (P.) TETRON, no-
 taire, à Saint-Martin-de-la-Coudre.
 Boissé-Marsais : (S.) Jules BOSSUET, propriétaire, à Boissé
 par Marsais.
 Bords : (P.) François GOURSAUD, facteur.
 Boresse-et-Martron : (P.) DAVID, propriétaire, à La Pigeon-
 nière, Boresse-et-Martron.
 Bourcrahan : (P.) Octave LIÈVRE, ostréiculteur.
 Burie : (P.) Georges BELLUTEAU, maire.
 Bussac-la-Forêt : (P.) DEMENIER, instituteur.
 Céroux : (P.) Louis DAVID, instituteur honoraire.
 Challevette : (P.) TESSIER, ostréiculteur.
 Chambon : (P.) J. BROUËT, salinier.
 Champagnolles-Saint-Gemain-du-Scudre : (P.) DARANLOT,
 cultivateur, à Givrezac, par Gemozac.
 Le Château-d'Oléron : (P.) BORDIER, directeur d'école, à
 Dolus.
 Chateilaillon : (P.) P. TEXIER, instituteur retraité, rue
 Carnot.
 Chepniers : (P.) VERDIER, courtier.
 Chérac : (P.) Remy CHAPRON, cultivateur, le Coteau-Chérac.
 Chevanceaux : (P.) Louis DOUSSIN, conseiller d'arrondisse-
 ment, maire de Sainte-Colombe.
 Clérac : (P.) Charles GIRARD, maire.
 La Courde-sur-Mer : (P.) S. CAILLONNEAU, cultivateur.
 Courant-Liguëuil, par Loulay : (P.) Emmanuel CHAPAUDON,
 à Courant.
 Courçon : (P.) Clément BARATEAU, cultivateur.
 Courcouron : (P.) Aristide MARYAUD, cultivateur.
 Cozes : (P.) Williams ARNICON, retraité.
 Cram-Chaban : (P.) Jules RICHARD, adjoint au maire.
 Ecoyeux : (P.) VALLET, distillateur.
 L'Éguille : (S.) Benjamin FORGERIE, maire.
 Esnandes : (P.) André BARBOTIN, instituteur.
 Ferrières : (P.) A. GAUTIER, négociant.
 Forges : (P.) BOUBAN, maire.
 Le Fouilloux : (P.) GOURDON, officier en retraite, 12, place
 du Champ-de-Foire, à Saintes.
 Fouras : (P.) ANTOINE, directeur d'école, pl. Félix-Jacques.
 Geay : (S.) Georges MARTIN.
 Gemozac : (P.) TROIN, huissier.
 Jonzac : (P.) DUFOY, instituteur honoraire, boulevard Den-
 fert-Rochereau.
 Loulay : (P.) Joseph STAMUS, cultivateur.
 Martens : (P.) Ch. CHARBIAU, commerçant.
 Marennes : (P.) HAY, professeur d'École P. S.
 Marignac : (P.) René AUDON, instituteur, Chadenac, par
 Marignac.
 Matha : (P.) Ovide FALLELOUR, maire, à Gibourne, par
 Matha.

Les Mathes : (P.) François TOBANS, facteur.
 Médis : (P.) Joël CONTE, employé de banque.
 Migré : (P.) Raymond DRAPEAU, instituteur.
 Migron : (P.) Remy ROUX, marchand de bois.
 Mirambeau : (P.) Valentin LARDIÈRE, agriculteur.
 Mortendrea : (P.) Maximin FABIN, négociant.
 Montlieu : (P.) FERRIER, propriétaire, village de Chez-
 Delon, Montlieu.
 Montagne-sur-Gironde : (P.) R. CASTINGAUD, conseiller mu-
 nicipal.
 Mosnac : (P.) CAYER, retraité des chemins de fer.
 Nanfillé : (P.) MATAD, docteur en droit, propriétaire, à
 Saint-Même.
 Néré : (P.) Georges MONNET, négociant.
 Nuaille-d'Aunis : (P.) L. CHABRAND, propriétaire.
 Pisany : (P.) Maxime LEBLANC, instituteur.
 Pons : (P.) Jean GAUDY, négociant, rue des Alrès, 36.
 Pont-l'Abbé-d'Arnoult : (P.) Marcel DAUNAS.
 Port-d'Envaux (P.) Jean JOUANET, inst., école des garçons.
 Puyravault : (P.) Auguste MICHAUD.
 Rochefort : (P.) RELET, instituteur, 11, rue Amiral-Pottier.
 La Rochelle : (P.) Jean ROUGHER, inst., Villa Bel-Air, rue
 Ferdinand-Buisson.
 La Ronde : (P.) VERRIER, instituteur.
 Rouillac, Saint-Sever-Brives-sur-Ch. : (P.) Léon PREVAUD
 instituteur honoraire, au Pouyaud, par Brives-sur-Cha-
 rente.
 Royan : (P.) PLAZE, 3, rue de Moulins.
 Saint-Aigulin (P.) Pierre AUGER.
 Saint-Bonnet-sur-Gironde : (P.) Dr Pierre MARTAUD, conseil-
 ler municipal.
 Saint-Félix (P.) Léon DESMARIS, maçon.
 Saint-Fort-sur-Gironde (P.) René GUYON, zingueur.
 Saint-Genis-de-Saintonge : (P.) G. DELVAULT, inst.
 Saint-Georges-de-Didonne : (P.) L. DOUSSANTOUSSE, entr.
 Saint-Hilaire-de-Villefranche : (P.) Fernand BOUHET, maire,
 conseiller général.
 Saint-Jean-d'Angély : (P.) Léon SALSON, 22, rue du Mé-
 nage.
 Saint-Jean-de-Liversay : (P.) O. BALLAND, cultivateur, à Lu-
 che, par Saint-Jean-de-Liversay.
 Saint-Maigrin : (P.) Léonide GATINEAU, propr.
 Saint-Martin-de-Ré : (P.) BERNARD, insp. Régie, boîte po-
 tale n° 7.
 Saint-Nazaire-sur-Charente : (P.) A. RECHAN, inst. hre, à
 Port-des-Barques, par Saint-Nazaire.
 Saint-Palais-sur-Mer : (P.) Emile GIRAUD, maire, au Maine-
 Bertrand, à Courlay-sur-Mer.
 Saint-Porchaire : (P.) GROUSSARD, menuisier, à Beurlay,
 par Saint-Porchaire.
 Saint-Sauvant : (P.) G. BARRAUD, agriculteur.
 Saint-Sauveur-de-Nuaille : (P.) Adolphe MOREAU, proprié-
 taire.
 Saint-Savinien : (P.) TERRADE, retraité, quai du Port.
 Saint-Thomas-de-Conac : (P.) FATAUD, instituteur.
 Saint-Xandre : (S.) RANDONNET, retraité.
 Saintes : (P.) André MAUDET, avocat, 79, avenue Gambetta.
 Saujon : (P.) Emile TALON, comptable retraité.
 Soubise : (P.) D'EMON, maire.
 Scuhé (commune de Le Gua) : (P.) Henri TÉNOT, maire,
 Le Gua.
 Surgères (P.) ARRAMY-TESSIER, retr., 24, rue Jules-Ferry.
 Taillebourg : (P.) Lucien HAUMIER, fact.
 Taugon : (P.) Robert BOUTIN, entrepreneur.
 Thaire : (P.) Joseph ANDRÉ, propriétaire.
 Tonny-Boutonne : (P.) Marcel MICHAUD, maire, conseiller
 d'arrondissement.
 Tonny-Charentes : (P.) René BODARD, route de Rochefort.
 La Tremblade : (S.) Célestin DANDONNEAU, rue des Bains.
 Vandre : (P.) Clément GAUTIER.
 Villeneuve-la-Comtesse (P.) Louis GRATREAU, receveur des
 postes.

Gher

Asnières-les-Bourges : (P.) Henri DEBRET, inst.
 Bourges : (P.) ANCEL, 2, av. des Près-le-Roi.
 Châteaumeillant : (P.) CHAGNON, propriétaire, rue des Ga-
 rannes.
 Cilan : (P.) Octave GIRAUD, négociant, maire.
 Dun-sur-Auron : (P.) Louis POUROY, 17, boulevard du
 Nord.
 La Guerche : (P.) MORIN, ingénieur S. V., Le Chautay.
 Lury-sur-Arnon : (P.) Henri GUENIN, receveur-buraliste.
 Mareuil-sur-Arnon (P.) Hilaire FOURNIER, sabotier, maire.
 Preveranges : (P.) BONNIU, négociant, à Saint-Priest-la-
 Marche.
 Saint-Amand-Montrond : (P.) Roupré, instituteur retraité,
 59, avenue de la République.
 Sancerre : (P.) MILBIER, industriel.
 Sannoins : (P.) DELOUP, instituteur, rue des Remparts-du-
 Nord.
 Vauvray-sur-Sauldre : (P.) Robert ECHARD, instituteur.
 Vierzon : (P.) LAUDET, instituteur, Ecole du Cavalier, à
 Vierzon-Ville.

Corrèze

Beaulieu : (P.) Léopold MARCOU, ind., adjoint au maire.
 Bort : (P.) Alfred PARRÉ, 7, avenue du Pré-Mongéal.
 Brive : (P.) AUDIERNE, professeur au collège, rue Louis-Chadourne.
 Bugat : (P.) Jean THEVENOT, maire, à Pradines.
 Malemort : (S.) Albert DEVAUX, employé de commerce.
 Merlines : (P.) Paul BERTRAND, entr., maire.
 Meyssac : (P.) PIERREFITTE, directeur d'école.
 Objat : (P.) BILLOT, percepteur.
 Peyrelevade : Dr CHÈZE, maire.
 Pompadour : (P.) SEMELA, hydroviste.
 Saint-Privat : (P.) de JOUVENEL, 6 rue Féron.
 Treignac : (P.) Dr FREYSSAC, conseiller général.
 Tulle : (P.) Pierre-M. ROLLIN, chirurgien-dentiste, 11, place Carnot.
 Ussel : (P.) REPEIX, négociant en bois.
 Uzzerche : (P.) VARRIÉRAS, directeur d'école.
 Vigeois : (P.) SOUILLÉ, ingénieur.

Corse

Ajaccio : (P.) Vincent PORTE, avocat.
 Aléria : (P.) Martin-André CASABLANCA, domaine Casabianda.
 Bastia : (P.) MORETTI, avocat à la Cour, 10, boulevard Saint-Angelo.
 Bonifacio : (P.) Léonard SMOVI, instituteur.
 Corte : (S.-T.) Charles GUALMI, inst., 11, cours Paoli.
 Ile-Rousse : (P.) Michel FRASSATI, directeur d'école.
 Olivesse : (P.) Jean-Laurent POUL, retraité des P. T. T.
 Trunelli-di-Fiumorbo : (P.) Clément PIERI.
 Santa-Maria-Siché : (P.) BORELLI, conseiller général, maire de Albireccia.
 Sartène : (P.) PEDIANELLI, commis des P. T. T.

Côte-d'Or

Auxonne : (P.) CAMP, instituteur public, 66, rue Antoine-Masson.
 Beaune : (P.) DEVEHEY, industriel, route de Savigny.
 Bigny-sur-Ouche : (P.) GUTHAUX, directeur d'école.
 Dijon : (P.) Victor VOIRON, 36, rue de la Préfecture.
 Is-sur-Tille : (P.) Albert SCHAUB, maire, à Marcilly-sur-Tille.
 Laignes : (P.) LOZELET, cultivateur.
 Malain : (P.) Auguste DECOLOGUE, chauffeur.
 Mirebeau-sur-Bèze : (P.) Marcel BERRON, maire.
 Montigny-sur-Aube : (P.) E. PRIVE, ind., maire, à La-Chaume, par Montigny-sur-Aube.
 Nolay : (P.) Boisson, maire de Vauchignon.
 Nuits-Saint-Georges : (P.) Jean VEDRENNE, liquoriste, avenue de la Gare.
 Pontailler-sur-Saône : (P.) BAUDRY, maire.
 Pucilly-en-Auxois : (P.) Marius BELIN, ing. T.P.E.
 Rouvray : (P.) DIX, mécanicien.
 Saint-Jean-de-Losne : (P.) Ernest JEANNIN, instituteur, à Esbarres.
 Saulieu : (P.) Louis AUCOURT, place de l'Étape.
 Semur-en-Auxois : (P.) SEMEZE, 2, rue de Renaudot.
 Seurre : (P.) Marcel GENIAUX, huissier.
 Venrey-les-Laumes : (P.) Ferdinand BRENOT, propriétaire, à Mussy-la-Fosse, par Les Laumes.
 Vitteaux : (P.) Dr Robert KUHN, maire.

Côtes-du-Nord

Callac : (P.) Dr SECARDIN.
 Dinan : (P.) MOUSSOU, cdt en retr., premier adjoint au maire.
 Guingamp : (P.) STEPHAN, receveur des P. T. T.
 Lamballe : (P.) J. TREMEL, adj. au maire, rue de la Mairie.
 Lanceloux : (P.) Jean COMAN, instituteur.
 Merdrignac : (P.) A. LEVESQUE, percepteur.
 Plancœt : (P.) Y. RALLON, receveur d'enreg.
 Pléhérel : (P.) BOUMETEN, propriétaire.
 Saint-Brieuc : (P.) BARON, directeur d'école, 1, rue Pontrin.
 Uzel : (S.) CHAPRON, directeur d'école publique.

Creuse

Ahun : (P.) André PROT, directeur d'école d'agriculture.
 Ajain : (P.) Louis GLOMOT, cultivateur, à Grosmont, par Ajain.
 Aubusson : (P.) DUNAU, 35, ter, avenue de la République.
 Auzacnes : (P.) Louis RAVEL, conseiller municipal.
 Bellegarde-en-Marche : (P.) DUMONTEY, cons. d'arr., adjoint au maire.
 Bénévant-l'Abbaye : (P.) Antoine CHENAUD.
 Bétète : (P.) PHILIPPON, directeur d'école.
 Blessac : (P.) François VEDRENNE, entrepreneur.
 Bonnat : (P.) Eugène TRILLAUD, cultivateur, Le Fressaneau, Bonnat.
 Bourbault : (P.) Victor BATHIER, chef cantonnier, à Faux-Mazuras.
 Bussière-Dunoise : (P.) Théodule GUILLEBAUD, à La Perche, par Bussière-Dunoise.

Chénérailles : (P.) H. PICARD, délégué cantonal, à La Villelle, par Chénérailles.
 Dun-le-Palleteau : (P.) DUNET, maire de Colondannes.
 Fresselines : (P.) Maurice TRENOT, hôtelier.
 Fursac : (P.) Jules CIBOT, instituteur, à Crépiat, par Saint-Étienne-de-Fursac.
 Le Grand-Bourg : (P.) Jules RIVIÈRE, négociant.
 Guéret : (P.) Ernest CHAMBRAUD, professeur, route de Moulins.
 Nouziers : (P.) Ursin AUCLAIR.
 Pontarion : (P.) LELACHE, directeur d'école.
 Saint-Sébastien : (P.) Marcel BERTHAS.
 Saint-Sulpice-les-Champs : (P.) Frédéric DECOMBREDET, à Massigoux, par Saint-Sulpice-les-Champs.
 Saint-Sulpice-le-Guéretois : (P.) Eugène PAROT, cultivateur, à Longchaud, par Saint-Sulpice-le-Guéretois.
 La Souterraine : (P.) P. AGUILAUME, retr., route de Limoges.
 Vallières : (S.) Lucien RADIGON, nouveautés.

Dordogne

Belvès : (P.) BIRABEN, à Siorac-sur-Dordogne.
 Bergerac : (P.) AMANTON, instituteur, Ecole Gambetta.
 Le Bugue : (P.) Léon LAGRÈZE, propriétaire.
 Le Buisson : (P.) Alban PAULET, conseiller municipal.
 Bussèrolles : (S.) Louis MORELLET, instituteur.
 Bussières-Badil : (P.) Gabriel PIGEARD, maire.
 Carlux : (P.) BEZUCHET, retraité, à Limejols, par Carlux.
 Ci empagnac-de-Bel-Air et Villars : (P.) BOUCHERON, instituteur en retraite, 86, rue Gambetta, à Périgueux.
 Corgnac-sur-l'Isle : (P.) J. BERTHAUD, chef de station.
 Excideuil : (P.) Albert ROCHE, professeur d'agriculture.
 Eymet : (P.) DAUBREVILLE, maire.
 Grolejac : (P.) Lucien DUBOIS, industriel.
 Javerlhac : (P.) GAYOUT, retraité des postes, à Labadias, par Javerlhac.
 Jumilhac-le-Grand : (P.) FRANGE, à Chaluset, par Jumilhac-le-Grand.
 Lalinde : (P.) Jean PUYJARNER, « Au bon marché », rue Sainte-Colombe.
 Lamonzie-Saint-Martin : (P.) Raoul CROUX, géomètre-expert, conseiller municipal.
 Lamothe-Montravel : (P.) Charles LACOSTE, direct. d'école laïque retraité.
 Montagnier : (P.) A. DUBOIS, propriétaire, à Grand-Brassac, par Montagnier.
 Montignac : (P.) Paul ESTREGUIL, propriétaire, rue du 4-Septembre.
 Mussidan : (P.) DAL, percepteur.
 Nontron : (P.) BARDET, professeur E. P. S., boulevard Gambetta.
 Périgueux : (P.) MERIGNANT, 2, rue Siren.
 Port-Sainte-Foy : (P.) Henri TEYSSIER, chef-cantonnier.
 Razac-de-Saussignac : (P.) André FARNET, cultivateur.
 Ribérac : (P.) Edmond DUBOIS, maire, à Bourg-du-Bost.
 La Roche-Chalais : (P.) FRAPPIER, instituteur, Saint-Michel-de-Rivière, par La Roche-Chalais.
 Saint-Astier : (P.) Louis FAURE, rue Jules-Ferry.
 Saint-Aulaye : (P.) Gabriel MARCHET, ingénieur du S. V.
 Saint-Barthélemy-de-Bussière : (P.) Marcelin FALDON, propriétaire à Lamolie, par St-Barthélemy-de-Bussière.
 Saint-Jean-de-Côle : (P.) LASCAUT, expl. forest.
 Sarlat : (P.) PRADYANOL, avoué.
 Terrasson : (P.) DUPUY.
 Thenon : (P.) Pierre BARTHÉLEMY, Saint-Geniès.
 Thiviers : (P.) BONNEAU, maire.
 Vélins : (P.) Charles LEROY, retraité.
 Verteillac : (P.) MARTINOT-LAMARTINE, géomètre-expert.
 Villefranche-de-Longchapt : (P.) Gabriel COXQUET, maire.

Doubs

Audincourt : (P.) RONDET, entrepreneur, avenue de la Gare.
 Baume-Dames : (P.) Francis EGOUY, marchand de grains.
 Besançon : (P.) James LIPMAN, 6, rue des Deux-Princesse.
 Feschés-le-Châtel : (P.) Emille BELEY, industriel, conseiller d'arrondissement à Elupes.
 Hérimoncourt : (P.) Gaston COLAZ, à Roches-les-Blamont.
 L'Isle-sur-Doubs : (P.) Louis GRUET, greffier de paix.
 Joume : (P.) Charles ROBEY, maire.
 Marchaux : (P.) Henri LAMIRAL, à Mercy-Vieilly, par Bonnay.
 Mirebailhard : (P.) A. BAINIER, avocat, rue Velotte.
 Morleau : (P.) BOLE DU CHAUMONT, compt., rue Fauche.
 Ornans : (P.) Maurice VERNIER, maire, rue Wilson.
 Pontarlier : (P.) VAUTHIER, professeur au collège.
 Rochejean : (P.) Charles DENISEY, cultivateur.
 Saint-Maurice par Colombier-Font : (P.) BEUGIER, mécan.

Drome

Anneyron : (P.) Paul GAY, instituteur.
 Buis-les-Baronnies : (P.) René ARNAUD, vérificateur des C. I. en retraite.

Chabeuil : (P.) Jean AUTIN, receveur-buraliste.
 Chabrillan : (P.) Jean CHASTANG, agriculteur.
 Châteauneuf-de-Galaure : (P.) Etienne MONDET, électricien.
 Châteauneuf-d'Isère (P.) Paul DANONAY, retraité.
 Châtillon-en-Diois : (P.) Emile JULLEN, retraité.
 Crest : (P.) L. VALLON, prof. d'E. P. S., à la Prairie, Crest.
 Die : (P.) Maurice ARNAUD, chirurgien-dentiste.
 Dieulefit : (P.) BELLE, directeur du cours complémentaire.
 Grand-Serre : (P.) MOUIRE, retraité.
 Grange : (P.) Hector GUILLE, négociant.
 Lens-Lestang : (P.) Emile PELLAT, rentier.
 Livron : (P.) VIAL, retraité.
 Loriol : (P.) Emile COURTY, quartier de Haucourte.
 Luc-en-Diois : (P.) Louis NAL, maire, hôtel.
 Marges : (P.) Eugène MOREL, propriétaire, à Arthémonay.
 Marsanne : (P.) Cyprien MARCEL.
 Mirabel-aux-Baronnies : (P.) Salomon FERRIER, instituteur en retraite, à Piégon.
 Mirmande : (P.) PRADOT, représentant de commerce.
 Mollans : (P.) Ernest ROSSIGNOL, cultivateur.
 Montélimar : (P.) Commandant François LACHAT, les Bâches, à Montélimar.
 Nyons : (P.) LISDONNE, sénateur.
 Portes-les-Valence : (P.) LÉON PORTE, route nationale.
 Remuzat : (P.) Jules CLEMENT, instituteur en retraite.
 Remans-Bourg-de-Péage : (P.) Marius MOUJET, député de la Drôme, place Jean-Jaurès, à Romans.
 Saillans : (P.) Gabriel GOY, conseiller général.
 Saint-Bonnet-de-Valclérieux, par Miribel : (P.) DESGRANGES, maire.
 Saint-Donat : (P.) BEAUMEI, industriel.
 Saint-Jalle : (P.) Gustave GAILLARD, cultivateur.
 Saint-Jean-en-Royans : (P.) CHALON, industriel.
 Saint-Julien-en-Quint : (P.) René ARNAUD, instituteur.
 Saint-Martin-en-Vercors : (P.) REYNIER, instituteur.
 Saint-Michel : (P.) Félix TABARIN, propriétaire.
 Saint-Paul-Trois-Châteaux : (P.) ROUSTANT, propriétaire, quartier du Château.
 Saint-Sorlin-en-Valloire : (P.) Paul BRUN, maire.
 Saint-Valmier-sur-Rhône : (P.) Docteur LUC, pl. de l'Orme.
 Tain-l'Hermitage : (P.) OLAT, professeur, av. de la Gare.
 Valdrôme : (P.) Valentin FOURNEYR.
 Valence : (P.) COURT, 19, rue Berthelot.

Eure
 Amfreville-la-Campagne : (P.) Gustave GROULT, maire à Saint-Pierre-des-Fleurs, par Elbeuf.
 Les Andelys : (P.) DUBOIS, professeur à l'Ecole militaire, 36, rue de la Madeleine.
 Beaumesnil : (P.) Jean GUIBERT, receveur des C. I., à La Barre-en-Ouche.
 Beaumont-le-Roger : (P.) Adeline NORBERT, à Fontaine-la Sorel, par Massandres.
 Bernay : (P.) Claude HOSMALIN, fondé de pouvoirs à la recette des finances, 21, rue de Monsan.
 Breteuil : (P.) DANET, directeur d'école.
 Brionne : (P.) MORIN, entrepositaire, route de Cormeilles.
 Bueil : (P.) Lucien LOT, artisan luthier, Garennes, par Bueil.
 Cnches-en-Ouche : (P.) Alfred BAZIRE, buffetier.
 La Croix-Saint-Leufroy : (P.) BUNEL, conseiller municipal, à Chambray.
 Derval : (P.) Arthur TROUVÉ, agent d'assurances, à Coulanges, par Damville.
 Etrépanny : (P.) André FORTIER, ingénieur du service Vicinal.
 Evreux : (P.) André DEFONT, 5, boul. de la Buffardièrre.
 Ezy : (P.) FROMARD, instituteur retraité, à Croth.
 Gaillon : (P.) MICHEL, maire, conseiller d'arrondissement.
 Gisors : (P.) Marcel BERGHEUX, instituteur.
 Lieurey : (P.) Docteur WAGNER.
 Louviers : (P.) QUENNIN, 34, pl. du Champ-de-Ville.
 Lyons-la-Forêt : (P.) Louis CHATEL, instituteur retraité, à Fleury-la-Forêt.
 Le Neubourg : (P.) Paul LEBEVRE, notaire.
 Nonancourt : (P.) MERCIER, maire, à Illiers-l'Évêque.
 Pacy-sur-Eure : (P.) LEFRÈRE, 16, rue de Pacel.
 Pont-Audemer : (P.) Dr HAROU.
 Pont-de-l'Arche : (P.) René GAYOT, instituteur honoraire, Alizay.
 Poses : (P.) Adrien BACHELET.
 Saint-André-de-l'Eure : (P.) Lucien DUPREY, maire de la Boissière, par Saint-André-de-l'Eure.
 Serocigny : (P.) DURAND, marchand de charbons.
 Verneuil : (P.) E. FAURE, directeur d'école.
 Vernon : (P.) André RENOX, 5, rue de Montigny.

Eure-et-Loir
 Arrou : (P.) Jules LEROY, cultivateur à Senerville, par Arrou.
 Bailleur-le-Pin : (P.) Léon BATAILLE, cultivateur.
 La Bazoches-Gouët : (P.) Henri CHEVALLIER, marchand de chevaux.
 Brou : (P.) Joseph Loison, compt., rue de Châteaudun.

Bu : (P.) Ulysse LANQUEST, maire.
 Chartres : (P.) René CROUX, 17, rue Saint-Pierre.
 Châteaudun : (P.) DELPY, rue Lamber-Licor.
 Châteauneuf-en-Thymerais : (P.) Emile VIVIER, huissier.
 Courtalain : (P.) LEDUC, instituteur à Saint-Pellerin, par Courtalain.
 Courville-sur-Eure : (P.) Emile RENARD, Serez, par Orrouer.
 Dreux : (P.) Gilbert COURTOIS, instituteur, 11, rue des Anglaises.
 Epernon : (P.) Emile Bisson, 3, rue Bourgeoise.
 Gallardon : (P.) MASSOR, instituteur, à Pont, par Gallardon.
 Jouy : (P.) DUPONT, chef de gare.
 La Loupe : (P.) E. CHARTIER, directeur d'école de garçons.
 Maintenon : (P.) Emile LEPROUST, géomètre.
 Mézières : (P.) QUEMENER, maire.
 Mézières-en-Drouais : (P.) Marcel DEBU, propriétaire, à Marsanceux, par Mézières-en-Drouais.
 Nogent-le-Roi : (P.) Maurice HUET, négociant, rue des Pents-Marins.
 Nogent-le-Rotrou : (P.) Duc, professeur, 48, rue St-Laurérent.
 Péronville : (P.) CASSONNET, entrepreneur.
 Saint-Piat : (P.) LAMBERT, maire.
 Senonches : (P.) TOULEMONDE, chirurgien-dentiste, 21, rue de Dreux.
 Thivars : (P.) Hector BOUDON, cultivateur.
 Tercy : (P.) Henri MONTEIL, représentant de commerce.

Finistère
 Bannalec : (P.) TANGUY, sénateur-maire.
 Brest : (P.) MORUCCI, 9, rue Branda.
 Carnarneau : (P.) CEVAER, ingénieur, r. des Sables-Blancs.
 Foesnant : (P.) Pierre LELAY, agent-voyer.
 Landerneau : (P.) GAUDUCHON, retraité, rue Romain-Desfosses.
 Morlaix : (P.) MELOT, professeur, rue des Ecoles.
 Pleyber-Christ : (P.) Fernand HENRY, receveur de l'enregistrement.
 Pont-Aven : (P.) Le Goff, maire, à Moelan.
 Pont-de-Buis : (P.) Jean KERINVEL, instit. école communale.
 Quimper : (P.) DAMALIX, rue de Bénodet.
 Quimperlé : (P.) Pierre MORREX, propriétaire, quartier Jules-Le Loudec, Quimperlé.
 Rospenden : (P.) Le MAIGRE, retraité, r. Nationale.
 S-Pol-de-Léon : (S. T.), C. DESMAS, commis-trés., 11, rue Verdereh.
 Scaer : (P.) Henri CROISSANT, maire, à Kergroac'h Vras-en-Scaer.

Gard
 Alès : (P.) CAUBET, professeur au lycée, 4, rue Jean-de-Ramel.
 Bagnols-sur-Côze : (S.) Paul FLACHERON, commis principal des C. I.
 Beaucaire : (P.) Maurice SABLIER, 24, rue Barbès.
 Beauvoisin : (P.) Ch. AMPHOUX, secrétaire de la mairie, en face du lavoir.
 Bessèges : (P.) Alphonse PEYRIC, maire.
 Nîmes : (P.) LADIEU, professeur à l'école normale d'instituteurs, 16, rue Kléber.
 Remoulins : (P.) Henri BÉRARD.
 Roquemaure : (P.) Adrien COURRET, instituteur.
 Uzès : (P.) Gustave SORBIER, instituteur, 46, rue du Collège.
 Villeneuve-lès-Avignon : (P.) Ernest DUFRÈNE, 3, rue de la Foire.

Garonne (Haute-)
 Bazège : (P.) G. FALCOU, dir. d'école, à Castanet-Tolosan.
 Blagnac : (P.) Adrien GINESTET, instituteur en retraite.
 Carbonne : (P.) VIDAL, instituteur.
 Haut-Laroubost : (P.) Louis SOLÉ, propriétaire, à Poubeau.
 Léguevin : (P.) GARNAT, cantonnier.
 Luchon : (S.) Maurice BELLOU, électr., 33, av. de la Gare, à Bagnères-de-Luchon.
 Muret : (P.) Vincent AURIOL, député-maire.
 Revel : (S.) FRAVIEL, 1, avenue de Soreze.
 Roquefort : (P.) Jean LAGNENS, instituteur.
 Saint-Gaudens : (P.) CHÈNE, commis des postes, 36, avenue de Toulouse.
 Salles-du-Salat : (P.) Julien LABATUR, industriel.
 Toulouse : (P.) Robert SUDAN, Le Castellet, à Lardenne, près Toulouse.
 Villefranche-de-Lauraguais : (P.) Albert VIGUER.

Gers
 Auch : (P.) BRÉGAIL, 3, quai Lissagaray.
 Condom : (P.) André de LAUBARDÈRE, commis ppal des P. T. T., 12, boulevard de Gelles.
 Fleurance : (P.) Jean MONTIES, publ., pl. de l'Hôtel-de-Ville.
 Gimont : (P.) LARROUTIS, directeur d'école.

Gondrin-Lagraulet : (P.) Camille FABRE, ancien maire de Gondrin.
L'Isle-Jourdain : (P.) BÈRE, rue de Metz.
Jégou : (S.) LACOSTE, buraliste.
Lectoure : (P.) GISSOT, prof. en retr., rue Nationale.
Miélan : (P.) MAGNIE, instituteur.
Mirande : (P.) ARENILLA, professeur.
Nogaro : (P.) REY, retraité.
Riscle : (P.) Dr SYLVAIN LOUMAIGNE.
Saramon : (P.) Théophile MALHOMME, conseiller d'arrdt.
Vic-Fézensac : (P.) Robert CEZAN, retraité, route de Jégou.

Gironde

Abzac : (P.) Antoine BERNETEAU, instituteur en retr., à Abzac, par Coutras.
Ambarès : (P.) Pierre RENIER, directeur d'école.
Andernos-les-Bains : (P.) Hector SAUBESTY, entrepr. de peinture.
Arcachon : (P.) DUPRAT, Villa Mariana, avenue Gambetta.
Ares : (P.) Édouard LAOAGNO, chimiste.
Arveyres : (P.) Gaston LAZAR, professeur, bourg d'Arveyres.
Audenge : (P.) Jean DAGRÉOU, négociant.
Barie : (P.) Honoré MONTO, maire.
Barsac : (P.) Guillaume PASCAUD, avocat stagiaire.
Bassens : (P.) Edmond DUSSARAT.
Bazas : (P.) Ch. DUPEYRON, avoué, conseiller municipal.
Bégladan : (P.) PONCETEAU, commerçant, à By, par Bégladan.
Bègles : (P.) L. SALAGNAC, empl. de comm., 8, rue de la Liberté.
Béllet : (P.) Gabriel GERAUD, propriétaire, à Cez-Bélieu.
Blaye : (P.) R. RABY, adj. au maire, 69, rue du Rat.
Bordeaux : (P.) PICASSETTE, conseiller municipal, 2, impasse Sainte-Catherine.
Bourg-sur-Gironde : (S.) J. BROUETTE, champagniseur, aux Gogues.
Le Bouscat : (P.) LEBRAT, 18, rue Lamartine.
La Brède : (P.) CANTE, maire, conseiller général.
Bruges : (P.) D. BROUSSEAU, mécan., chemin de Macau.
Cambianes : (P.) Léon JOLY, propriétaire.
Capian, par Langoiran : (P.) Léon MONET, propriétaire.
Captieux : (S.) CARLAUD, négociant.
Carbon-Blanc : (P.) Ludovic BOURDIEU.
Carcans : (P.) Abel DUFOUR, propriétaire.
Castellau-de-Médoc : (P.) Bazile RÉGÈRE.
Castillon-sur-Dordogne : (P.) BOYER-ANDRIVET, maire de Moullets.
Castres : (P.) Camille LAOENFOURQUE, propriétaire.
Caudéran : (P.) PALLARD, 83, rue Gynemer.
Coutras : (P.) Justin LUQUOT, maire, rue de la Garenne.
Les Eglisottes : (P.) VERDEAUD, à Monfourat, par les Eglisottes.
Etauliers : (P.) Paul CHOLLET, mécanicien.
Gauriac : (P.) Ferdinand GIROU, maréchal-ferrier.
Gensac : (P.) André DUSSOL, propriétaire.
Gironde : (P.) QUEYRÈS, ancien maire; MAU, maire.
Grignols : (P.) BLANCHER, commerçant.
Gujan-Mestras : (P.) Gaston LURIE, ostréiculteur.
Hourtin : (P.) COUTREAU, industriel.
Jau-Dignac-et-Loirac : (P.) Eugène GUDOLLE, à La Hourcade, par Jau-Dignac-Loirac.
Lacanau : (P.) A. AMBAUD, cheminot.
Lalande-de-Fronsac : (P.) Pierre BOURSEAU, chef cantonnier, à La Lande-de-Fronsac, par Cadillac-en-Fronsadais.
Langon : (P.) LAFAYE, ad. au maire, 14, rue Ravez, à Bordeaux.
Lansac : (P.) A. BENAUD, propriétaire, à La Richarde, Lansac.
Lesparre : (P.) E. HUGUET, propr., à Prignac-en-Médoc, par Lesparre.
Libourne : (P.) LASCOMBES, 16, rue Fr.-Constant.
Lucmau : (P.) Raphaël LAGARDÈRE, tailleur.
Lussac-de-Libourne : (P.) CRAMON, géomètre-expert.
Mérignac : (P.) Georges TAILLEFER, avenue de la Gare.
Mérignac : (P.) Marcel VAUDEL, avenue de Douaumont.
Paulliac : (P.) CAPREBOS, percepteur.
Pellegrie : (P.) HOSTEINS, instituteur retraité.
Pleine-Selve : (P.) V. CHAINIER, rec.-bur., à Pleine-Selve, par Saint-Ciers-sur-Gironde.
Ponducat : (P.) PELLETIER, instituteur, à Aillas.
Preignac : (P.) Jean BARON, rue Henri-de-Luc-Saluces.
Queyrac : (P.) René FONT, aux Ournes, par Queyrac.
Rauzan : (P.) Pierre THIER, entrepreneur.
La Réole : (P.) SAINT-GUILLY, 7, rue Saint-Michel.
Saint-André-de-Cubzac : (P.) Gabriel GOUTIER, rue de l'Officiel.
Saint-Antoine-de-l'Île : (P.) G. DUMAZEAUD, maire.
Saint-Christoly-de-Blaye : (P.) A. COTTREAU, cons. mun., entre. de menuiserie, à La Gache.
Saint-Christoly-de-Médoc : (P.) Marcel GARDÈRE, représentant de commerce.
Saint-Christophe-de-Double : (P.) Léon PRADEAU.

Saint-Denis-de-Piles : (P.) CHEVALIER, inst. hon., à Pinaud, par Saint-Denis-de-Piles.
Saint-Emilion : (P.) Antoine GIRAUD, propriétaire, à Valentin-Saint-Emilion.
Sainte-Foy-la-Grande : (P.) S. CHAGNEAU, 21, boulevard Gratiolet.
Saint-Louis-de-Montferand : (P.) Gérard BÉBESSIS, mécan.
Saint-Martin-de-Sescas : (P.) François QUEYRÈS, viticulteur, maire.
Saint-Médard-de-Guizières : (P.) Jean CANTON.
Saint-Médard-en-Jalles : (P.) G. PIRON, coiffeur au bourg.
Saint-Pierre-d'Aurillac : (P.) Jean DUCOS, contrôleur principal des C. I., à Cérons.
Saint-Vivien-de-Médoc : (P.) J. DUFAU, propriétaire.
Saint-Yzan-de-Soudiac : (P.) Eugène MAHE, retraité.
Sauveterre-de-Guyenne : (P.) Armand BIROLET, propriétaire, à Saint-Léger-de-Vignague.
La Teste : (P.) Alphonse LAVAL, avenue Pasteur.
Valeyac : (P.) Jules LACROIX, propriétaire.
Le Verdun : (P.) Louis DUPUY, menuisier.
Yrac, par Arlègues : (P.) Joseph BOIRY, propriétaire.

Hérault

Agde : (P.) Louis BECHOT, professeur en retraite, rue de la République.
Aniane : (P.) Marius COLLOT, maçon.
Bédarieux : (P.) Fernand AMADOU, docteur, rue du Causse.
Béziers : (P.) CHANET, avocat, 75, bd Frédéric-Mistral.
Ganges : (P.) COULARON, route du Vigan.
Lézignan-la-Cèbe : (P.) Joseph LIGNON, instituteur.
Mèze : (P.) Léon BISSANE, instituteur honoraire, à Loupian, par Mèze.
Montolliers : (P.) Henri MONDIÉ, propriétaire.
Montpellier : (P.) Ed. FERRASSE, avocat, rue Dom-Vaysette.
Paulhan : (P.) BUFFAROU, professeur E. P. S.
Saint-Thibéry : (P.) Emile RIBES, propriétaire.
Sète : (P.) RAYNAUD, 7, rue Garenne.
Viars : (P.) Jean MASSOUTIER, propriétaire.

Ile-et-Vilaine

Bain-de-Bretagne : (P.) Jules JOUIN, propriétaire.
Cembourg : (P.) Francis LECROC, cultivateur.
Dol-de-Bretagne : (P.) El. DAUBRÉE, professeur.
Erce-Teillac : (P.) Joseph GUY, instituteur honoraire.
Fougères : (P.) Edmond HERBERT, 21, rue Rallier.
La Guerche-de-Bretagne : (P.) Maurice TRESSERRE, pharmacien.
Louvigné-du-Désert : (P.) Jean PATIN.
Parigné : (P.) GUTON, ingénieur agricole, La Ville-Auray, à Parigné.
Pipriac : (P.) Adolphe LÉLIARD, agent-voyer.
Pleurtuit : (P.) LÉMOINE, directeur d'école honoraire.
Redon : (P.) BARBE, 28, rue Duguesclin.
Rennes : (P.) TANNOU, 30, rue Claude-Bernard.
Reihers : (P.) Pierre PERRIN, maire, à Coesmes.
Saint-Malo-Saint-Servan : (P.) GARNIER-DUPARC, avocat, rue de Toulouse, à Saint-Malo.
Tinténiac : (P. S.) Clément DOLLO, instituteur, à Trimer, par Tinténac.
Vitré : (P.) V. DIARDIÈRE, industriel, rue de Brest.

Indre

Argenton : (P.) DESBORDES, rue Auclert-Descottes.
Le Blanc : (P.) DELCELIER, professeur au collège.
Châteauroux : (P.) Charles VILLENEUVE, 186, avenue de l'Hôpital.
La Châtre : (P.) DUCHÂTEAU, contr. ind., av. de la Gare.
Ecuillé : (P.) BODIN, conseiller d'arrondissement.
Issoudun : (P.) MERILLAC, professeur au collège.
Levroux : (P.) PECHERAT, instituteur honoraire.
Saint-Sévère : (P.) Jean AMICHAUD, rentier.
Tournon-Saint-Martin : (P.) Joseph PIVOT, boulanger.

Indre-et-Loire

Amboise : (P.) Paul PINASSEAU, ancien directeur d'école, « Le Closet ».
Arlaines : (P.) Jules COLLAS, percepteur honoraire.
Azy-le-Rideau : AUGERARD, maire, à Saché.
Ballan-Miré : L. LEMAITRE, viticulteur, Point-du-Jour, à Ballan-Miré.
Bléré : (P.) MARTINET, aux Varennettes, par Civray-s-Cher.
Champigny-sur-Veude : (P.) Ferdinand PICHON, minotier.
Châteauroux : (P.) AROX, 23, r. Jehan-Fouquet, à Tours.
Le Grand-Pressigny : (P.) Louis PINEAU, secrétaire de mairie.
La Haye-Descartes : (P.) Pierre GESLIN, institut., à Abilly.
Hommes : (P.) MAFFRAY, maire.
Huismes : (P.) Louis DUVAL, instituteur en retraite.
Langais : (P.) DORIN, instituteur à Mazères.
Lignell : (P.) Docteur GALLIANT.
Loches : (P.) CHAUMÉL, commis des P. T. T., à Beaulieu, près de Loches.
Monts-le-Ripault : (P.) Louis LUSSAUD, mécanicien, Ventes, par Monts-le-Ripault.

Neuillé-Pont-Pierre : (P.) CHAUMIN, à Semblançay.
 Pont-de-Ruan : (P.) William LAMBERT, meunier.
 Restigné : (P.) Georges THAURAUX, négociant.
 Sainte-Maure-de-Touraine : (P.) GARANT, propriétaire, rue A-Chevalier.
 Saint-Paterne : (P.) Louis CONAN, mécanicien.
 Saint-Symphorien : (P.) Henri LION, La Prêle, Saint-Symphorien.
 Savonnières : (P.) BLANCHET, géomètre.
 Sonzay-Souigné : (P.) Henri LÉCOLIER, expert comptable, à Sonzay.
 TOURS : (P.) BLANCHARD, directeur d'école, pl. Velpeau.
 Vouvray : (P.) Daniel VIOLETTE, Vaudennais, à Vouvray.

Isère

Les Abrets : (P.) POLAUD, maire, à Futilieu.
 Autrans-et-Méandre : (P.) Léonce BARNIER, industriel, à Autrans.
 Les Avenières : (P.) TEMPORAL, retraité, à Buvin, par Les Avenières.
 La Balme-les-Grottes : (P.) Michel CAMILLE, propriétaire, à Hières-sur-Ambry.
 Beaurepaire : (P.) Jean BRUNELIN, agent-voyer.
 Bourg-d'Oisans : Docteur Louis FAURE, maire.
 Bourgoin : (P.) Jean GNET, rédacteur au Journal, place de Verdun.
 Charavines : (P.) Joseph COLLET, mécanicien en retraite.
 Clieles : (P.) Auguste COURT, St-Maurice-en-Trièves.
 La Côte-Saint-André : (P.) SAITROUX, conseiller général, pharmacien.
 Crémieu : (P.) Marius BOBILLON, commerçant.
 Ecôle, par Les Eparres : (P.) Joseph PERCEVAL, institut. Fcges : (P.) André FREDER.
 Frontonas : (P.) Francis ARNAUD, maire.
 Le Grand-Lemps : (P.) Antoine PROBY, maire.
 Grenoble : (P.) Maurice VERDOT, 1, rue Lazare-Carnot.
 Heyrieux : (P.) LOTVIER, rentier.
 Mens : (P.) Léon PRAYER, inspecteur des forêts en retraite, à Chéris, par Mens.
 Mores-tier-de-Clermont : (P.) Maurice SAPIN, contremaître.
 Morestel : (P.) VINCENT, propriétaire.
 La Mure : (P.) LOUBET, avenue Chion-Ducollet.
 Pontcharra : (P.) Charles MICOD, industriel.
 Pent-de-Claix : (P.) Ch. RAFFIN, instituteur, 21, cours Saint-André.
 Rives : (P.) GRIAT, directeur d'école.
 Rcybon : (P.) Joseph SURDON, notaire.
 Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs : (P.) Docteur Louis GUYONNER, maire.
 Saint-Jean-de-Bournay : (P.) Léonard EYMARD, aux Terreaux, Saint-Jean-de-Bournay.
 Saint-Laurent-du-Pont : (P.) MARCOZ, dir. de l'hôpital.
 Saint-Marcellin : (P.) FANJAT, tonnelier.
 Saint-Priest : (P.) Théo ARGENCE, maire.
 Saint-Romain-de-Jallonas : (P.) Louis POMMER, cultivateur.
 Saint-Symphorien-d'Ozon : (P.-T.) FLEURY-BERNOUD, employé d'usine.
 La Tour-du-Pin : (P.) BESSON, inspecteur primaire.
 Le Touvet : (P.) DAMOND, maire.
 Tullins : (P.) PERRIER, rec. des C. I., Grand'Rue.
 La Verpillière : (P.) Joseph BAIN, expert-comptable, à Saint-Alban-de-Roche.
 Vienne : (S.) Marcel BARDE, professeur à l'école pratique.
 Villard-de-Lans : (P.) BARNIER, à Outran.
 Viray : (P.) J. POLICAND, instituteur honoraire.
 Virieu-sur-Bourbre : (P.) Paulin GUNET, maire à Chassignieu, par Virieu-sur-Bourbre.
 Vialle : (P.) A. FUGIER, directeur d'E. P. S., r. Bounardon.
 Voiron : (P.) Marius GARAVEL, négociant, Le Mail, à Voiron.

Jura

Arbois : (P.) JOUVENOT, garagiste, rue de Courcelles.
 Arinthod : (P.) JOURNET, receveur des Postes.
 Beaufort : (P.) GENTET, viticulteur, à Orbagna, par Beaufort.
 Conliège : (P.) CROLET, instituteur retraité, à Revigny, par Conliège.
 Dôle : (P.) BAILLY, instituteur, E.P.S., 3, r. d. Fourches.
 Fonceine-le-Haut : (P.) G. VUILLET, instituteur.
 Lons-le-Saunier : (P.) Mlle LESCHOT, professeur au lycée, 2, avenue du Colonel-Mahon.
 Merez : (P.) MONNERET, retraité, 135, rue de la République.
 Mouchard : (P.) MAILLOUX, retraité, Le Montaubain, à Mouchard.
 Orgelet : (P.) TREMBLAY, électricien.
 Saint-Amour : (P.) Hippolyte MAILLET, retraité du P.-L.-M.
 Saint-Claude : (P.) Fernand MICHALET, directeur de l'école de garçons.
 Saint-Laurent-du-Jura : (P.) Henri THOMAS.
 Salins : (P.) C. CHAMPON, inspecteur des H. B. M.
 Viry : (P.) Marius COLOMB.

Landes

Aire-sur-l'Adour : (P.) LATAPIE, percepteur.
 Biscarosse : (P.) Fernand LAMARCHE.
 Cairn : (P.) J.-B. LAFOURCADE, maire.
 Dex : (P.) André LAMOUREUX, inspecteur de l'enseignement primaire, rue George-V.
 Gabarret : (S.) René DESMAS, instituteur.
 Herm : (P.) Augustin LATASSE, négociant.
 Labouheyre : (P.) Jules DUVIOL, maire.
 Labrit : (P.) Docteur Robert BEZOS, à Brocas.
 Lalque : (P.) François LAVAL, tailleur.
 Léon : (P.) Docteur DUFAY.
 Lit-et-Mixe : (P.) Victor LANNESSES, pharmacien.
 Mézos : (P.) GALLIN, inspecteur d'assurances.
 Mimbaste : (P.) Henri TOSTET, cultivateur.
 Mimizan : (P.) Gustave CALOT, négociant, conseiller général, à Pontenx-les-Forges.
 Mont-de-Marsan : (P.) LATRILLE, 13, rue Dominique-de-Gourgues.
 Morechx : (P.) René MALOUCAZE, pharmacien.
 Muret : (P.) Maurice FREGIES, représentant.
 Peythorade : (P.) NUNES, représentant de commerce.
 Pontenx-les-Forges : (P.) Jules DUCOURNEAU, industriel.
 Rion-des-Landes : (P.) LALANNE, chef-ouvrier.
 Roquefort : (P.) PARCADE, notaire, conseiller général.
 Saint-Etienne-d'Orthe : (P.) H. LABORDE, entrepreneur, villa Beauséjour à Saint-Etienne-d'Orthe.
 Sainte-Eulalie-en-Born : (P.) LORTIE-DONNE, résinier.
 Saint-Julien-en-Born : (P.) Eloi NETRISSE, maire.
 Saint-Paul-en-Born : (P.) Alfred LASSERRE, cultivateur, résinier, quartier de Leych, à Saint-Paul-en-Born.
 Saint-Paul-les-Dax : (P.) CAMPET, retraité.
 Saint-Sever : (P.) FARBOS, docteur vétérinaire.
 Saint-Vincent-de-Tyrosse : (P.) DAZET, boulevard Claude-Lorrain, à Dax.
 Soorts-Hossegor-Cap Breton : (P.) Anatole DESTREBATS, marchand à Cap-Breton.
 Sous-lès : (P.) ARLANVILLE, directeur d'école publique.
 Villenave : par Arzacosse : (P.) PUYON, vérif. des C. I., route de Saint-Sever, à Mont-de-Marsan.
 Villeneuve-de-Marsan : (P.) Gustave GRATÉDOUX.
 Ychoux : (P.) Victor LOURRIES, conseiller général, sénateur.
 Ygos : (P.) Maurice LAMARQUE, industriel et maire.

Loir-et-Cher

Blois : (P.) TOURTEAU, directeur de l'école normale d'instituteurs, avenue Paul-Bernaulin.
 Cour-Cheverny : (P.) Louis LABLANCHY, instituteur retraité, à Cheverny, par Cour-Cheverny.
 Droué : (P.) E. BOUQUEREL, conseiller général.
 Lamotte-Beuvron : (P.) GUILLEMOU, receveur de l'enregistrement.
 Monteaux : Louis HAINOULT, maire.
 Les Montils : Kléber BEAUGRAND, propriétaire, 39, boulevard Chauvelot, Paris (XV).
 Montrichard : (P.) CHARITAT, docteur vétérinaire.
 Oucques : (P.) BLIN, retraité.
 Romorantin : (P.) Paul LÉPINE, rue des Fours-à-Chaux.
 Saint-Aignan : (P.) E. FROGER, maire, conseiller d'arrondissement, place du Marché.
 Souvigny-en-Sologne : (P.) Octave BOUTELLY, cultivateur.
 Vendôme : (P.) DELFORGES, agent d'affaires, à Maviel-Montrieux, par Vendôme.
 Vouzou : (P.) Léon VIAULT, brigadier forestier

Loire

Boen-sur-Lignon : (P.) Joseph PÉRICHOX, instituteur public, à Néronde.
 Charlieu : (P.) GRERD, adjoint au maire.
 Feurs : (P.) DRIVET, sénateur-maire.
 Firminy : (P.) ALLAUD, professeur, boul. Saint-Charles.
 Marcenod : (P.) Claude-Marie BRUYAS, Narlet-Marcenod.
 Montbrison : (P.) Docteur LOUR.
 Montrond-les-Bains : (P.) VACHE, ancien maire.
 Neuzes : (P.) LAVANDIER, maire.
 La Pacaudière : (P.) Claude FOURNIER, maire, à Sail-les-Bains.
 Pouilly-sous-Charlieu : (P.) THORAL, cultivateur.
 Régnv : (P.) Jacques FOUGERAT, maire.
 La Ricamarie : (P.) NICLOT, conducteur T. P.
 Rive-de-Gier : (P.) Jean BEAUVOIR, aux Vernes, Maison-Laffont, Rive-de-Gier.
 Roanne : (P.) A. SEROL, député, avocat, 6, r. Gambetta.
 Saint-Chamond : (P.) LAROCHE, 9, rue H.-de-Montgolfier, à Izieux.
 Saint-Etienne : (P.) RONIN, publiciste, 5, place de l'Hôtel-de-Ville.
 Saint-Galmier : (S.) GRANET, imprimeur.
 Saint-Germain-Laval : (P.) Ant. DUBOIS, instituteur en retraite.
 Saint-Haon-le-Châtel : (P.) Crozon, maire, à Saint-Haon-le-Vieux.

Saint-Héand : (P.) Michel DERVEUX, chef de service, à l'Etrat, près Saint-Etienne.
 Saint-Just-en-Chevalet : Marius ROLLAND, directeur d'école communale.
 Saint-Marcellin : (P.) Jean BAYON, négociant au Bourg.
 Saint-Symphorien-de-Lay : (P.) Elle VIEUX, instituteur.
 Sury-le-Comtal : (P.) Jules VERNIERE, instituteur.
 Unieux-Fraissais : (P.) GAUMONT, directeur d'école à Unieux.

Loire (Haute)

Allègre : (P.) André PUELLIER, hôtel de la Gare.
 Arvant : (P.) POMEL, industriel, à Vergongheon.
 Blavozy : (P.) Pierre NEZES, maçon.
 Le Brignon : (P.) Félix AMARGIER père, agriculteur.
 Craponne-sur-Arzon : (P.) Henri BRUL, marchand de denrées.
 Frugères-les-Mines : (P.) Pierre BERTRAND, maire.
 Langeac : (P.) Jules BESSON, directeur d'école retraité, rue Jules-Ferry.
 Prades : (P.) TERRISSE, instituteur.
 Le Puy : (P.) FAYNEL, cité des Chalmettes.
 Sainte-Florine : (P.) DARDAILLON, mineur.
 Saint-Georges-d'Aurac et Chavagnac-Lafayette : (P.) HERMET, à Saint-Georges-d'Aurac.
 Saingues-Saint-Romain : (P.) J.-B. FARGETTES.
 Scignac-sur-Loire : (P.) Léonard DEVAUX, chef de gare.
 Tence : (P.) Louis MONIOT, propriétaire, la Rionde, Chambon-sur-Lignon.
 Yssingéaux : (P.) de SAINT-GERMAIN, agriculteur, La Rive, par Yssingéaux.

Loire-Inférieure

Ancenis : (P.) Joseph MONTILLY, charpentier, av. de la Gare.
 Aversac : (P.) Rémy CHARPENTIER, minotier, à La Ville-en-Penne, Aversac.
 Basse-Indre : (P.) Pierre RIDEL, chaudr., r. de la Mairie, 31.
 Châteaubriant : (P.) DANET, directeur d'école, Les Terrasses, à Châteaubriant.
 Clisson : (P.) Jean EMERIT, retraité.
 Couëron : (P.) VINCENT, rue de la République.
 Le Croisic : (P.) Auguste MASSON, maire, cons. général.
 Donges : (P.) Jean DENIS, à la Noë-Moreau, à Donges.
 La Montagne : (P.) BEAUBRAIS, instituteur, école publique de garçons.
 Nantes : (P.) G. VIEL, directeur du *Populaire*, 13, rue Crébillon.
 Nort-sur-Erdre : (P.) BORD, rue Aristide-Briand.
 Le Pellerin : (P.) Félix LOUVEL, directeur d'école honor.
 Pornic : (P.) Paul PELIER.
 Poirichet : (P.) Raoul RASSAT, villa Monette, avenue des Tourtelles.
 Presqu'île Guérandaise : (P.) Vve ROUSSEAU, faubourg Bizienne, à Guérande.
 Saint-Brévin : (P.) Docteur SERVANT, Ti-Mour, avenue d'Alsace.
 Saint-Nazaire : (P.) VINÇON, 86, avenue de Lesseps.
 Tharon-et-Saint-Michel-le-Cormier : (P.) Wilfrid LEVEAU, Family Pension, à Tharon-Plage.
 Trignac : (P.) DURAND, instituteur.
 Vallet : (P.) Lucien LUSSEAU, propriétaire, à L'Audigène-Vallet.

Loiret

Asoux : (P.) POINTEAU, cultivateur.
 Aury-le-Châtel : (P.) CHIGOT, menuisier.
 Bazoches-les-Gallerandes : Edouard GIRARD, maire, conseiller d'arrondissement.
 Beaugency : (P.) PIRON, 18, rue du Vieux-Fossé.
 Beaulieu : (R.) MARCHAN, mouleur en poteries, à Assay, Beaulieu.
 Beaune-la-Rolande : (P.) Désiré CAVEREAU.
 Bellegarde-du-Loiret : (P.) Marceau BOURGOIN, route de Boiscommun.
 Bonny-sur-Loire : (P.) Alexandre WASTIAUX, secrétaire de mairie.
 Les Bordes : (P.) Georges VILLARET, soudeur.
 Briare : (P.) J.-C. GUILLAUME, 14, bd de la Gare.
 Cépey : (P.) Louis SAINT-GEORGES.
 Cerdon : (P.) Césaire GAUDRY.
 Cernoy : (P.) Gaston PELLOLE, cultivateur, Les Ruesses, Cerdoy.
 Chainy : (P.) Doria DIDIER, agriculteur.
 Châteauneuf-sur-Loire : (P.) CHEVALIER, rue Auguste-Gri-vot.
 Châteaurenard : (P.) VASSORT, conseiller général, à Saint-Germain-des-Prés.
 Châtillon-Coligny : (P.) Docteur LEFÈVRE.
 Châtillon-sur-Loire : (P.) GATEAU, épicier.
 Chécy : (P.) Alphonse MICHAUD, buraliste des C. I.
 Chéry : (P.) PERRARD, instituteur.

Corbeilles-en-Gâtinais : (P.) Abel DELAVEAU, à Chapelon, par Ladon.
 Courcuillerois : (P.) Frédéric FOUCHER, marchand de bois.
 Coulons : (P.) Ragu, adjoint au maire.
 Courtenay : (P.) CHESNEAU, maire.
 Fay-aux-Loges : (P.) BRIANT, directeur d'école en retraite.
 Ferrières : (P.) Emile LEMPEREUR, adjoint au maire.
 La Ferté-Saint-Aubin : (P.) PETTIPAS, directeur d'école.
 Fleury-les-Aubrais : (P.) René FERRAGU, rue Hoche, Les Aydes, à Fleury-les-Aubrais.
 Gien : (P.) André COMBES, rue Bernard-Palissy.
 Igny : (P.) OUVRELLE, scieur.
 Ingré : (P.) LAURENT.
 Isdes : (P.) Louis VACHERESSE, maire.
 Jargeau : (P.) Joseph POISSON, bonnetier.
 Ladon : (P.) Gustave PRESLES.
 Lorris : (P.) Cléophas RENARD, maire.
 Loury : (P.) Eugène GAUTHIER, maire.
 Malesherbes : (P.) CATHELLEAU, instituteur.
 Marçilly-en-Villette : (P.) Eugène FAUVET.
 Meung-sur-Loire : (P.) ROSEL, instituteur.
 Montargis : (P.) MARX, principal du collège.
 Montcresson : (P.) Docteur René JULLER, maire.
 Les Muuds-de-Mareaux : (P.) Léon MONTIGNY-DAYE, Mareaux-aux-Prés.
 Neuville-aux-Bois : (P.) VARQUET, entr. charp.
 Olivet : (P.) POIGNARD, 9, rue des Clatz.
 Orléans : (P.) Lévy, commerçant, 8, rue de la Lionne.
 Ouzouer-sur-Loire : (P.) Armand SOUESME, cantonnier.
 Pierrefitte-ès-Bois : (P.) Henri GODON, cultivateur.
 Pithiviers : (P.) Louis PICARD, conseiller municipal.
 Puiseaux : (P.) BARROT, instituteur honoraire.
 Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : (P.) DELALANDE, rentier.
 Sandillon : (P.) AUBERT, retraité.
 Saran : (P.) Marius FOUCAULT, cultivateur, Le Bois-Bouchet, à Saran.
 Sully-sur-Loire : (P.) COLAS, rentier, faub. St-François.

Lot

Cahors : (P.) CONTOU, professeur au lycée Gambetta.
 Castelnau-de-Montréjal : (P.) Docteur Eloi BAYSSE.
 Figeac : (P.) MEYER, principal du collège.
 Puy-Evêque : (P.) Auguste BOUSQUET, professeur honoraire.
 Souillac : (P.) Pierre VERLHAC, instituteur en retraite.

Lot-et-Garonne

Agen : (P.) M. ALBERT, représentant, 7, r. Montesquieu.
 Aiguillon : (P.) LABOYRIE, employé des chemins de fer.
 Beauville : (P.) Alexandre RUMEAU, retraité.
 Casseneuil : (P.) Etienne RESTAT, propriétaire.
 Castelmoron-sur-Lot : (P.) YKARASSARY, maire, à La parade.
 Clairac : (P.) BOULLE.
 Duras : (P.) MOUNET, instituteur.
 Duras : (P.) PARISSÉ, directeur d'école.
 Laphume : (P.) André GARRIGUES, directeur d'école.
 Lavren : (P.) CASTAGNE, maire.
 Marmande : (P.) BORDES, surveillant général au collège.
 Miramont : (S.) GUIRAUD, directeur d'école publique.
 Monbahus : (P.) DUGUILHEM, vétérinaire, adjoint au maire.
 Monsempren-Libos : (P.) Gabriel DELTERME, entrepreneur de menuiserie.
 Penne : (S.) LASSERRE, Port-de-Penne, par Penne.
 Port-Sainte-Marie : (P.) Gabriel BERNET, indl.
 Tembebeuf : (P.) Bernard GEYSSELY, cultivateur, maire.
 Tonneins : (P.) Hubert GMSLAIN, expert-comptable.
 Tournon : (P.) Louis TULET, instituteur à Saint-Ville.
 Verteuil : GIRON, à Brugnac, par Verteuil.
 Villeneuve-sur-Lot : (P.) François NASSE, av. Gambetta.
 Villeréal : (P.) VIGERIE, pharmacien.

Lozère

Chanac : (P.) Jean de REYROLIS, rentier.
 Flcirac : (P.) Albert CANONGE, repr. de commerce, place du Palais.
 Grandriey : (P.) Hippolyte CATHELAS, maître maçon.
 Marvejols : (S.) NÈGRE, commis principal des postes.
 Mende : (P.) Poujol, adjoint au maire, quartier Villeraussat, à Mende.
 Saint-Bonnet-Châpeauroux : (P.) Louis PAULIN, négociant en vins.
 Saint-Chély-d'Apcher : (P.) LOMBARD, retraité, 131, rue Th.-Roussel.
 Villefort : (S.) Clément JEAN.

Maine-et-Loire

Argers : (P.) ALLONNEAU, professeur au lycée, 23, rue des Farfadets.
 Baugé : (P.) COUSIA, agent d'assurances, 2, rue Pasteur.
 Beaufort-en-Vallée : (P.) GENET, professeur au collège.
 Candé : (P.) Charles LEYMONIE, directeur de tannerie.
 Châteauneuf-sur-Sarthe : (P.) BINET, cafetier.
 Cholet : (P.) MITARD, 127, rue d'Alsace.

Combrée-Noyant-la-Gravoyère : (P.) VOLLEAU, cultivateur, à Bcuillé-Ménard, par Combrée.
 Le Coudray-Macouard : (P.) MOREAU, rue du Dolmen, à Bagneux, près Saumur.
 Doué-la-Fontaine : (P.) Henri THOMAZEAU, expert-géomètre. Fontevault : (P.) ESBLIN, surveillant.
 Gernès : (P.) BEIGNON, instituteur.
 Montjean : (P.) Julien CRUARD fils, instituteur en retraite.
 Montreuil-Bellay : (P.) BRILLAT, adjoint au maire, place de la Liberté.
 Noyant : (P.) Henri ROUMY, maire.
 Pont-de-Cé : (P.) Léon LABAL, secrétaire du syndicat de l'Asile de Saint-Gemmes-sur-Loire.
 La Possonnière : (P.) PIRAULT, employé du chemin de fer.
 Les Rosiers : (P.) Jean TIXADOR, commerçant.
 Saint-Mathurin : (P.) Léon DUVERGER, industriel.
 Saumur : (P.) SOYER, rue des Moulins.
 Segré : (P.) Gustave RICHARD, 32, rue David-d'Angers.
 Vihiers : (P.) Pierre LEROY, propriétaire à Aubigné-Briand.

Manche

Avranches : (P.) JANVIER, 100, rue de la Constitution.
 Beaumont-Hague : (P.) FENEY, propriétaire.
 Bréhal : (P.) GUMBURGER, statuaire.
 Briquebœuf : (P.) LECOUVEL, épiciot, conseiller municipal.
 Carentan : (P.) MONTEL, 17, rue Torteton.
 Cherbourg : (P.) LECANNELIER, directeur d'école, 14, rue Notre-Dame.
 Coutances : (P.) MESLET, 19, rue de l'Éclusechette.
 Équeurdreville : (P.) FIERAN, adjoint au maire.
 Granville : (P.) Jules DESMONTS, directeur d'E. P. S., rue Clément-Desmaisons.
 La Haye-Pesnel : (P.) Joseph DRILLET, facteur enregistrant, gare de Folligny.
 La Haye-du-Puits : (P.) Auguste MINGOT, retraité, à Saint-Symphorien-en-Valois, par La Haye-du-Puits.
 Lessay : (V.-P.) HAMEL, instituteur, à St-Germain-sur-Ay.
 Marigny : (P.) BELLIARD, instituteur, à Remilly-sur-Lozon.
 Montebourg : (S.) ALLIX, instituteur.
 Montmartin-sur-Mer : (P.) Léon LEBASNIER, instit. retraité.
 Moon-sur-Elle : (P.) BARBER, employé des chemins de fer de l'Etat, à Saint-Clair-sur-Elle.
 Mortain : (P.) L. HERVIEU, professeur.
 Octeville : (P.) BEUSSÉS, retraité, écoles de filles, rue Sadi-Carnot.
 Périers : (P.) Ernest BOURDON, industriel.
 Les Pieux : (P.) Jules BRON, Sciotot, par Les Pieux.
 Pont-à-Abbé-Picauville : (P.) Guyon, gérant d'alimentation.
 Pontorson : (P.) BABOULÈNE, receveur des C. I.
 Portbail : (P.) Félix THIÉROT, commerçant.
 Saint-Hilaire-du-Harcouët : (P.) JAFFLEVIC, secrét. de mairie.
 Saint-Jean-de-Day : (P.) LANGFARD, instituteur retraité, à Pcut-Hebert.
 Saint-Lô : (P.) LEMESTY, 31, rue Saint-Georges.
 Sainte-Mère-Eglise : (P.) FAYTEL, cultivateur.
 Saint-Pierre-Eglise : (P.) MACON, percepteur.
 Saint-Sauveur-le-Vicomte : (P.) M. HIGELIN, repr. de commerce, rue de la Croix-d'Épine.
 Sartilly : (S.) GASCOUN, greffier de paix.
 Sourdeval : (P.) DUGUEPÉROUX, Gathemo, par Sourdeval.
 Tourlaville : (P.) Alex LEFORTVIN, 9, rue Carnot.
 Valognes : (P.) POTTIER, économe de l'école sup. de filles.
 Villedieu : (P.) Em. PTEL, quincaillier, rue Carnot.

Marne

Anglure : (P.) Pierre PARENT, à Baudement, par Anglure.
 Athis : (P.) Aug. DESAINTE-MARTIN, maire.
 Avize : (P.) Camille PETERS, viticulteur, au Mesnil-s-Oger.
 Ay : (P.) Isaac PARENT, conseiller général, 66, avenue Jean-Jaures, à Magny.
 Bazancourt : (P.) Docteur Émile GIBOUT, maire.
 Beine : (S.) René PIERRE, cultivateur.
 Broyes : (P.) ROUSSEAU-SCIMIT, laiterie.
 Châlons-sur-Marne : (P.) GUEH, 21, rue d'Alger.
 Châtillon-sur-Marne : (P.) MOREAU-GOUGELET.
 Congy : (S.) BEAUFÈRE, instituteur.
 Cornicy : (P.) Adolphe MEULLEMESTRE, agent d'affaires.
 Dormans : (P.) BOVIN, directeur d'école.
 Epernay : (P.) GUERRY, 90, r. d'Aubervilliers, Paris (XIX^e).
 Esternay : (P.) CHEZLEMAS, maire, instituteur honoraire.
 La Fère-Champenoise : (P.) LAMBERT, 4, r. Maréchal-Foch.
 Fismes : (P.) Edgard MAQUERLOT, maire.
 Les Grandes-Côtes : (P.) TAILLEFUMIER, cultivateur.
 Gueux : (P.) Louis FELLIART, à Vitigny.
 Heiltz-le-Maurupt : (P.) A. HERMENT-BENISSY, maire, à Bassu.
 Jalens-les-Vignes : (P.) Edmond VALOT, 31, rue Philippe-de-Girard, Paris (X^e).
 Marcilly-sur-Seine : (P.) R. LANDRÉA, instituteur.

Montmirail : (P.) Albert COLIN, rentier, à Courbeteaux, par Montmirail.
 Mourmelon-le-Grand : (S.) Jules JAMARD, instituteur.
 Mourmelon-le-Petit : (P.) GÉR. CUPERLY, négociant.
 La Neuville-au-Pont : (P.) René THOMAS, maire.
 Pogny : (P.) Démentio FAGROL.
 Reims : (P.) Georges SIMON, 19, rue Thiers.
 Saint-Amand-de-Fion : (P.) GILLET, cultivateur, à la Chaussée-sur-Marne.
 Sainte-Ménehould : (P.) L. POUJOIS, instituteur, 17, rue Jullia-Aubert.
 Semize-les-Bains : (P.) Raymond FÉRN, conseiller général, maire.
 Sézanne : (P.) Roger TRICLOT, place de l'Hôtel-de-Ville.
 Somsis : (P.) Émile MILON, directeur d'école honoraire, rue des Chalettes, à Sainte-Memmie.
 Stippes : (P.) BURETTE, maire.
 Thibé, par Châlons-sur-Marne : (P.) Nicolas PAULIN, agric.
 Vallée-de-la-Suippe : (P.) Edmond BAUDRY, restaurateur, à Pontfaverger.
 Verzy : (P.) Charles ENSMINGER, percepteur.
 Vitry-le-François : (P.) Gaston PETER, 5, rue Dominé-de-Verzet.

Marne (Haute)

Andelot : (P.) Georges BITTNER, maire.
 Auberive : (P.) Aimé GUINY, représentant de commerce, à Eriséul.
 Bologne : (P.) Victor ARLAND, vétérinaire.
 Bourbonne-les-Bains : (P.) Louis HAFEMAYER, hôtelier.
 Chalandry : (P.) Just HENRIOT, instituteur retraité.
 Chaumont : (P.) MANN, professeur au lycée, rue Emile-Jolibois.
 La Ferté-sur-Amance : (S.) Armand THÉBAUT, agent, Cie de l'Est, à Neuville-les-Voisey.
 La Ferté-sur-Aube : (P.) Edmond COLLIN, cons. municipal.
 Joinville : (P.) VARIKOT, rue du Grand-Pont.
 Langres : (P.) ROUARD, ingénieur.
 Saint-Dizier : (P.) Georges SALMON, négoc., 19, rue Gambetta.
 Torcenay, par Culmont : (P.) Émile JACQUET, retraité.

Mayenne

Ambrières-le-Grand : (S.) LAIR, inst. en retraite.
 Andouillé : (P.) ROCHON, mécanicien.
 Château-Gontier : (P.) CHAPALAIN, C. I., rue Jean-Sylvain-Fouassier.
 Ernée : (S.) MAULAVE, instituteur public.
 Evron : (P.) MILLÉ, conseiller général, maire d'Assel-Beranger.
 Lessay : (P.) MAUBERT, greffier de justice de paix.
 Laval : (P.) LHOISSIER, institt., rue de la Gueslière.
 Mayenne : (P.) CHABRUN, ancien ministre, rue du Dr Chabrun.
 Pré-en-Pail : (P.) Louis MOREL, industriel.
 Renazé : (P.) Philippe GEORGES, rue de la Malvaillière.

Meurthe-et-Moselle

Audun-le-Roman : (P.) Jean FRANGANT, employé de l'Est.
 Ayrcourt (Moselle et Meurthe-et-Moselle) : (P.) Bernard LOEFELER, maire.
 Blainville : (P.) VALLOT, maire.
 Briey : (P.) MALTER, avocat, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville.
 Chavigny : (P.) Antoine BARBAT, 23, rue du Pressoir.
 Conflans-Jarny : (P.) J. CLAICHE, 16, rue de Verdun.
 Hussigny-Godbrange : (P.) Adolphe TANUS, 24, rue Gambetta.
 Landres-Piennes : (T.) Boso, négociant.
 Longuyon : (P.) Dr LEDUC, 33, rue de Metz.
 Longwy : (P.) Dr LAFONT, 2, rue Villatte, Longwy-Haut.
 Lunéville : (P.) LAHEURTE, vérif. hon. des poids-et-mesures.
 Malzéville : (P.) René GROSEAN, au Jéricho, Malzéville.
 Mars-la-Tour : (P.) Joseph DULCHE, laitier.
 Nancy : (P.) SAVIGNAC, 3, r. Léopold-Lallement.
 Neuves-Maisons : (P.) LOISEAU, rue du Râ, à Chaligny.
 Saulnes : (P.) Justin KOFFMANN, machiniste.
 Toul : (P.) ARMBRUSTER, professeur au Collège.
 Trieux : (P.) Victor OSTROWSKI, interprète, Cité n° 294.
 Tucquegnieux : (P.) Aimé LAMONE, entrepreneur.
 Vézéville : (P.) Émile SAUFROY, cultivateur à Houdreville.
 Villerupt : (P.) JUGÈS, directeur d'école, rue Alfred-Mézières.

Meuse

Bar-le-Duc : (P.) VALOUR, retraité, rue Oudinot.
 Montmédy : (P.) Jean-Émile ROUSSEL, maire, conseiller général.
 Mouzy : (P.) Georges LALLEMAND, négociant.
 Revigny : (P.) POTEL, industriel, 35, rue de la Gare.
 Saint-Mihiel : (P.) LALLEMAND, rue de Senarmon.
 Verdun : (P.) PETITJEAN, pharmacien, 53, rue Mazel.

Morbihan

Auray : (P.) BRU, retraité des Chemins de fer, quartier Amiral-Condé, Auray.
 Baud : (P.) Docteur DELORD, maire.
 Belle-Ile : (P.) LÉON CLÉMENT, instituteur, Le Palais.
 Etel : (P.) Emile JAMES, instituteur en retraite.
 Le Faouët : (P.) Le BENECH, percepteur.
 Gourin : (P.) Jean L. KERGARAVAT, maire et conseiller gl.
 Gueméné-s-Scorff : (P.) Le BOURLAIS, commerc.
 Hennebont : (P.) Le BORGNE, villa Beau Soleil, route de Lorient.
 Inguiéniel : (P.) SALLADAIN, maire.
 Locminé : (P.) Julien Le ROY, maire, rue de Verdun.
 Lorient : (P.) E. Le GUEVEL, instit., 14, rue Poulorio.
 Malstroît : (P.) SIZEAUX, propriétaire, La Garenne-en-Malstroît.
 Pontivy : (P.) LE GUEN, direct. d'École Jules-Ferry.
 Questembert : (P.) PROVOST, négociant.
 Quiberon : (P.-S.) Michel MONGES, receveur des Postes.
 La Roche-Bernard : (S. T.) Joseph PINSON, receveur des C. I.
 Vannes : (P.) LENOBLE, ingénieur en chef du S. V., 7, rue Alfred-Roth.

Moselle

Ayricourt : Voir Meurthe-et-Moselle.
 Bitche : (P.) MOREL, 7, rue des Tilleuls.
 Château-Salins : (P.) Boissy, inspecteur des courses.
 Forbach : (P.) FABRE, 115, rue Nationale.
 Metz : (P.) CORNEVAUX, 12, rue David-Dietz.
 Montigny-les-Metz : (P.) André BASTIEN, 116, r. de Reims.
 Ronchès : (V.-P.) Gaston REGNAUD, Grand'Rue.
 Sarrebourg : (P.) ESSELIN, P. T. T., rue des Jardins.
 Sarreguemines : (P.) Dr. Eidesheim, rue de la Montagne.
 Sierck : (P.) ROUSSELET, agent des douanes.

Nièvre

Cercy-la-Tour : (P.) Charles JAULT, vins.
 La Charité : (P.) THURIOT, professeur, rue Antoine-Amiot.
 Château-Chinon : (P.) Dr BONDOUX, maire de Château-Chinon-Campagne.
 Châtillon-en-Bazois : (P.) Docteur Charles DURET.
 Clamecy : (P.) A. GRIMOUILLE, cons. gl, quai de l'Yonne.
 Corbigny : (P.) MACARY, receveur de l'Enreg.
 Cosne : (P.) JOSEPH, route de St-Laurent.
 Decize : (P.) Augustin COUREST, directeur d'E. P. S.
 Entrains-sur-Nohain : (P.) Delphin MARLOT, négociant.
 Lormes : (P.) Charles POTREAU, directeur d'École.
 Moulins-Engilbert : (P.) Pierre BOUET, electricien.
 Neuzy-sur-Loire : (P.) Louis BATTEAU, retraité.
 Nevers : (P.) Durlot, 2, rue Vauban.
 Pougues-les-Eaux : (P.) A. ROBLIN, dir. d'École.
 Pouilly-sur-Loire : (P.) Eugène JEANNOT, propriétaire.
 St-Amand-en-Puisaye : (P.) FIE, député, 1, rue St-Maur, Paris-XI^e.
 St-Saulge : (P.) LAURENT, docteur.
 Tannay : (S.) Joseph MICROT, directeur d'école.
 Varzy : (P.) PRESTAT, vétérinaire, conseiller général.

Nord

Anzin : (S.) François DEZ, dir. d'école, rue Ferrer.
 Armentières : (P.) Paul PICART, 74, rue Decauninck.
 Aulnoye : (S.) Eugène LAPLACE, rue Victor-Hugo.
 Avesnes-les-Aubert : (P.) Jules TAQUET, rue de St-Wast.
 Bailleul : (P.) Th. WUYEN, rec. des douanes, rue d'Ypres.
 Bavay : (P.) Fernand DREUX, commercant.
 Beuvrages : (P.) P. DEDERER, 16, rue Jean-Jaures.
 Blanc-Misseron : (P.) André GRESSIER, 37, rue de la Mine, à Quevrehain.
 Bourbourg : (T.) DESITTER, secrétaire de mairie.
 Boussois-Requignies : (S.) Eugène BOURGUIGNON, 1, rue de la Paix, à Requignies.
 Busigny : (P.) Alfred DUPONT, café, rue de la Gare.
 Cambrai : (P.) RECHER, 29, bd Vauban.
 Camphin-en-Pevélé, par Baisieux : (P.) Jean ROGER, instit.
 Carnières : (P.) Raoul GOTER, négociant.
 Le Cateau : (P.) Léonard CABRE, 70, rue du Maréchal-Mortier.
 Catillon-sur-Sambre : (P.) Moïse BERQUET, boucher.
 Cattenières : (P.) Jules SEDENT, conseiller municipal.
 Caudry : (P.) Edouard BRACQ, rue Négrier.
 Cousoire : (P.) RUFIN-POUILLARD, ancien conseiller gl.
 Croix-Wasquehal-Flers-Breucq : (P.) DRUMEZ, 4, rue du Trocadéro, à Croix.
 Cysling : (P.) J.-B. HENNO, commercant, rue Thiers.
 Denain : (P.) Edouard DOLORE, 123, rue de Warréchain.
 Douai : (P.) TISON, 29, rue de Lambres.
 Dunkerque : (P.) C. VALENTI, avocat, maire, 10, r. Dampierre.

Feignies : (P.) JUSTE, rue de Maubeuge.
 Fermières-la-Grande : (S. T.) Christian LEROY, 32, av. Clémenceau.
 Fournies : (P.) DERIGNY, maire.
 La Gorgue-Estaires : (P.) E. GRUSON, cultivat., rue Jean-Légar, à Estaires.
 Gravelines : (S. T.) Albert DENVERS, instit., à Bierne, par Bergues.
 Haubourdin : (P.) L. BEAUREPAIRE, arch., 10, r. d'Haubourdin, à Emmerin.
 Hautmont : (T.) Henri MESTAGH, 79, rue de Maubeuge.
 Hazebrouck : (P.) Elie COMYN, rue du Biest.
 Hondschote : (P.) Georges MALLARD, directeur d'école.
 Jeumont : (P.) Docteur RICHE.
 Lambersart : (P.) POIRRE, directeur de l'École Albert Samain, place de la République.
 Landrecies : (P.) Pierre HOUZIEZ, contrôleur des C. I., rue Vauban.
 Lannoy : (P.) Moïse JONAS, directeur d'école.
 Lille : (Pte) Mme DEGRÉLAGE, 8, rue d'Artagnan.
 La Madeleine : (P.) René DUMONT, négoc., 8, rue Desaix.
 Malo-les-Bains : (P.) André SION, 21, rue du Gén.-Hoche.
 Maubeuge : (P.) Docteur DEUDON, député-maire.
 Nomain : (P.) Emile HOUTMAN, cheminot, rue de la Poterne, à Orchies.
 Onnaing : (P.) Michel MARIE, electricien, 14, r. Voltaire.
 Le Quesnoy : (P.) Alfred LACOURT, maire de Villereau, par Le Quesnoy.
 Rieux-en-Cambresis : (P.) Georges LESOURD, r. A.-Maubert.
 Roubaix : (P.) Docteur Léandre DUPRE, 130, r. Pierre-de-Roubaix.
 Sains-du-Nord : (S. T.) Albert LEGRIMER, direct. d'école.
 St-Amand-les-Eaux : (P.) Paul DAVAINE, maire de Lecelles.
 Seclin : (P.) DONCE, rue de la Monchonnrière.
 Somain : (P.) Henri CARENPIER, rue Gambetta.
 Tourcoing : (P.) MAILLET, directeur d'école, 55, rue des Champs.
 Valenciennes : (P.) L. BLÉMANT, avocat, 1, r. Edmond-Guillaume.
 Vieux-Condé : (P.) Gustave HAMANT, industriel, rue Victor-Hugo.
 Wattrelos : (P.) SAVARY, secrétaire de mairie, rue Ed.-Vallant.
 Wignehies : (P.) Adolphe CAPPE, maire, rue Voltaire.

Oise

Attichy : (P.) Mme Marguerite DURAND.
 Auneuil : (P.) Gabriel DOUVILLE, rentier.
 Beauvais : (P.) HÉRAULDE, mont. P. T. T., 55, r. de Gesvres.
 Bresles : (S.) Fortuné RIBIER, entr., rue des Ecoles.
 Breteuil : (P.) BROCHET, anc. maire, 12, rue Tassart.
 Chamby : (S.) Eugène DECUIGNÈRE, directeur d'école honoraire, rue de Gisors.
 Clermont : (P.) Dr BOUCHARD, 33, pl. de l'Hôtel-de-Ville.
 Compiègne : (P.) LETOURNIER, prof., 15, r. des Cordeliers.
 Crépy-en-Valois : (P.) Jean VASSAL, maire, av. de Girismes.
 La Croix-St-Ouen : (P.) J.-B. ROUSSEAU, 73, r. Carnot.
 Grandvilliers : (P.) CAMONI, directeur de l'Institut départ. G.-Prévost, à Cempuis.
 Guiscard : (P.) Emile RBYNEN, cons. gl à Ognolles.
 Hardivillers-en-Vexin : (P.) Gustave DEBOMY père, conseiller municipal, rent.
 Liancourt : (P.) DAUCHIN, 72, r. Etienne-Dolet.
 Marselle-en-Beauvaisis : (P.) A. VANDUCK, propriétaire, à Fontaine-Lavaganne, par Marselle-en-Beauvaisis.
 Mello : (P.) A. BENEZON, employé, à St-Vaast-les-Mello.
 Montataire : (P.) Eugène DUMONT, 96, rue des Ecoles.
 Mouy : (P.) Docteur J.-L. AVYNN, rue Jules-Ferry.
 Nanterville-Haudouin : (P.) Ernest BACQUET, cons. d'arrdt.
 Noailles : (P.) Anatole NANTIER, propriétaire.
 Nogent-sur-Oise-Creil : (P.) Désiré VERET, 103, rue de Bonvillers, à Nogent-sur-Oise.
 Noyon : (P.) Paul BERRANTE, 35 bis, bd Sarrazin.
 Pont-Ste-Maxence : (P.) DECRÖZE, sénateur-maire.
 Ribécourt : (S.) Robert PONTHEUX, adjoint au maire.
 St-Leu-d'Esserent : (P.) RAGON, empl. de comm.
 St-Sulpice : (P.) Georges MARIE, rentier.
 Senlis : (P.) A.-L. WARUSSEL, avocat, 5, rue Corne-de-Cerf.
 Songeons : (P.) Léon VASSEUR, maire à Sully, par Songeons.
 Verberie : (P.) Georges THIENARD, cafetier.
 Villers-St-Sépulcre : (S.) Raphael OBIN, tabletier.

Orne

Alençon : (P.) DUPONT, instituteur, 11, r. Julien.
 Argentan : (P.) Y. SILVESTRE, prof., 2, rue de la Poterie.
 Courtoimer : (P.) Gérard GUERIN, instituteur en retr.
 Exmes : (P.) Gustave GARNIER, cons. gl à Fel, p. Chambois.
 La Ferté-Macé : (P.) VIEL, prof. d'E. P. S., rue Demaure.
 Flers : (P.) TURCEY, empl. ch. de fer, r. Gare-de-Flers.
 Gacé : (S.) De FRANCISCO-MARTIN.

Laigle : (P.) MELNAT, entr. serr., Anglure, à St-Sulpice, par Laigle.
 Mortagne-au-Perche : (P.) TAFOIRY, propriét., cons. munic.
 Remalard : (P.) Edouard BEAUDOUR, conseiller municipal à Condé-s.-Huisne.
 St-Evroult-N.-D.-du-Bois : (P.) DESVAUX, chef de gare.
 Ste-Gauburge : (P.) BAROULAND, instituteur.
 Sées : (P.) FORGET, rue Coté.
 Tourouvre : (P.) BOUDET, maire, propriétaire à Bubertie.
 Trun : (P.) L. CAVEREAU, propr., rue de l'Eglise.

Pas-de-Calais

Aire-sur-la-Lys : (S.) Alfred SAVARY, institut., à Rebecques.
 Anvin : (P.) Gustave LECLERCQ, négociant.
 Arques : (P.) Alfred ANDRÉ, maire.
 Arras : (P.) DHORNE, doct. en droit, 36, bd de Strasbourg.
 Auchel : (P.) GUIGNOZ, photographe, rue de Callonne.
 Auchy-les-Hesdin : (P.) Alfred COUTET, maire, cons. d'arr.
 Auchy-les-Mines : (P.) Henri PAGE, rue Carnot.
 Auxi-le-Château : (P.) LESOT, comptable, rue d'Hesdin.
 Avesnes-le-Comte : (P.) LAMOURETTE, cultiv.
 Bapaume : (P.) L. RICHARD, méd.-vétér., r. J.-B.-Léquette.
 Berck-sur-Mer : (P.) Eug. DUFOUR, instit. hon., Villa Le Pré-aux-Clercs, 91, r. de l'Impératrice, à Berck-Plage.
 Berguelle : (P.) VERMEULEN, maire de Molinghem.
 Béthune : (P.) Emile PIGNON, 42, r. du Jardin-Public.
 Beuvry : (P.) WEPPE, maire.
 Bièche-St-Vaast : (P.) Louis DRECOURT, maire.
 Blendecques : (P.) Mme LEBORGNE, institutrice, Ecole mlle.
 Boulogne-sur-Mer : (P.) AMAT, 21, rue Damboise.
 Bruay : (P.) V. CADOT, sec. gl de mairie, r. Anat.-France.
 Calais : (P.) PACQUEZ, direct. d'Ecole P. S., 13, r. de la Tannerie.
 Campagne-les-Hesdin : (P.) LEROUX, pharmacien.
 Corbehem : (P.) G. CAROUGE, distill., rue de la Gare.
 Desvres : (P.) FOURMANTRAUX, maire, rue Jean-Jaurès.
 Divion : (P.) Léon TINTILLIER, délégué mineur.
 Esquermes : (P.) L. CLABAUT, maire.
 Espéras : (P.) LEROY, commerçant, 7, rue du Fayel.
 Fauquembergues : (P.) PIQUET, institut. retraité.
 Frévent : (P.) Ch. LANDREY, rentier, rue d'Hesdin.
 Fruges : (P.) Gustave DEBREQUX, nég. conseiller d'arrdt.
 Grenay : (P.) Edouard DEROUBAIX, maire.
 Harnes : (P.) C. CHOQUET, ancien maire, Grand-Place.
 Helfaut : (P.) LHEUREUX, maire.
 Hénilistard : (P.) LEMAIRE, avenue de la Gare.
 Hesdin : (P.) BRASSARD, dir. d'Ecole honor., av. du Royal.
 Heuringhem : (P.) DURIEZ, dir. d'Ecole Ire, 84, rue d'Aras, St-Omer.
 Huogueliers : (P.) RINCHEVAL, contrôleur principal des C. I.
 Inghem : (P.) Casimir WAWRANS, maire.
 Labourse : (P.) Alfred LARUE, boucher.
 Lens : (P.) Marcel HANOTEL, adjoint au maire, r. de Paris.
 Liévin : (P.) Dr BLOI, rue Waldeck-Rousseau.
 Lillers : (P.) Henri MAUNOUY, prof. E.P.S., bd de Paris.
 Longuenesse : (P.) Alphonse LEPILLEZ.
 Lumbrès : (P.) Jules LERICHE, boucher.
 Mametz : (P.) PRUVOST, maire.
 Marquise : (P.) François VASSEUR, avenue Ferber.
 Montreuil-sur-Mer : (P.) Athédée BAYER, 99, gd'Rue.
 Noyelle-Godault : (P.) Auguste MAZY, ajust., 52, r. Pasteur.
 Outreau : (P.) Pierre HURET, directeur d'école.
 Pernes-en-Artois : (P.) DHOUDAIN, conseiller municipal.
 Pont-à-Vendin : (P.) Victor LELEU, 42, rue J.-Jaurès, à Bauvin.
 Rumíngem : (P. S. T.) DUMAINE, instituteur.
 Sains-en-Gohelle : (P.) DESCHAMPS, institut. retraité.
 St-Omer : (P.) V. LENOIR, empl. de ch. fer, 5, r. de Thérouanne.
 St-Pol-s.-Ternoise : (P.) Marc MICHEL, rue Wathiaumetz.
 Tatinghem : (P.) Omer DUPONT.
 Théroüanne : (P.) Léon LEGRAND, tailleur.
 Le Touquet-Paris-Plage : (P.) BYHET, 107, rue de Metz, Le Touquet-Paris-Plage.
 Vis-en-Artois : (P.) Paul DECAUDIN, maire, cons. d'arrdt.
 Wanquetin, par Beaumetz-les-Loges : (P.) Henri VIART, maire, Simencourt, par Beaumetz-les-Loges.
 Wardrecoques : (P.) Docteur BOMMIER, maire.
 Wingles : (P.) Marceau RAMBAUT, ajusteur, 43, r. Et.-Dolet.

Puy-de-Dôme

Ambert : (P.) COUSSERAN, professeur adjoint d'E. P. S.
 Charbonnier : (P.) Léon RENAUD, mineur.
 Châteauneuf-les-Bains : (P.) DETEIX, Le Bords, par Châteauneuf-les-Bains.
 Clermont-Ferrand : (P.) DESCAMPS, 21, rue des Chaussées.
 Condat-les-Montboisiers : (S.) TAILLANDIER, instituteur.
 Chabrol de Condat-les-Montboisiers.
 Herment : (P.) François CHATAIGNOUX.

Issoire : (P.) SORTON, 15, place de la République.
 Lattour-d'Auvergne : (P.) Albert GAYDIER, maire, à Saint-Donat.
 Olliergues : (P.) Victor PERRIN, négociant.
 Pionsat : (P.) CHAFFRAIX, entrepreneur.
 Puy-Guillemard : (S.) Georges NUGEYRE, industriel.
 Saint-Amand-Roche-Savine : (P.) Gilbert ROUSSEL, maréchal-ferrand.
 Saint-Dier-d'Auvergne : (P.) Eugène GABY, ingénieur du service vicinal.
 Saint-Eloy-les-Mines : (P.) Francisque SOL, rue Jean-Jaurès.
 Saint-Germain-l'Herm : (P.) Michel VAURILLON, conseiller général, maire.
 Saint-Gervais-d'Auvergne : (P.) BLANCHONNET, conseiller d'arrondissement, à Saint-Julien-la-Geneste.
 Saint-Sauveur : (P.) CHAPPELLE, maire, Saint-Sauveur-Besse, à Saint-Sauveur, par Arlanc.
 Sauxillanges : (P.) Docteur Antoine MAZET.
 Thiers : (P.) A. VEDEL, 57, avenue de la République.
 Valcivrières : (P.) ROLHON, maire.
 Vic-le-Comte : (P.) TOMBEL-CHALEIL, entr. des postes retr.

Pyrénées (Basses)

Anglet : (P.) Paul BON, quartier Brindos.
 Artix : (P.) Louis CAZAMAYOU, conseiller municipal à Serres-Sainte-Marie, par Artix.
 Arudy : (P.) LABASTIE, maire.
 Arzacq : (P.) Louis E. JEANMOUGIN, serrurier-mécanicien.
 Bayonne : (P.) BONNEMAN, instituteur, école des filles du Petit-Bayonne.
 Bedous : (P.) Joseph CARLES, négociant.
 Biarritz : (P.) Edouard FORGUES, villa Edyves, avenue Mont-Joly.
 Boucau-Tarnos-Ondres : (P.) Edmond RIBES, rue de la Gare, au Boucau.
 Cambo-les-Bains : (P.) Eugène CASTELL, employé de gare.
 Gavlin : (P.) CHARLET, inspecteur primaire honoraire, à Aydie, par Portet.
 Hendaye : (P.) A. CHRESTIA, institut., pl. de la République.
 Labastide-Villefranche : (P.) L. MENZHARAT, maire.
 Laruns : (P.) Bernard LOUSTALOT, directeur d'école.
 Lasseubetab-Buzy : (P.) CASAUCAU, directeur d'école retraité, à Buzy.
 Lembeye : (P.) François ORTEGA, chez M. Delom-Sorbe, député, à Semeacq-Blachon, par Lembeye.
 Lons : (P.) BONTEMPS, jardinier, chemin de Lescar, à Lons, par Pau.
 Louvie-Juzon : (P.) Jacques BAYLOCO, instituteur en retraite.
 Mauléon-Tardets : (P.) Etchegoyhen, industriel, rue Victor-Hugo, à Mauléon.
 Monein : (P.) LANTA, vétérinaire.
 Navarrenx : (P.) BERGEZ, instituteur retraité.
 Nay : (P.) GILBERT, industriel.
 Oloron-Sainte-Marie : (P.) Louis GARRAUX, professeur, 10, rue Saint-Cricq.
 Orthez : (P.) LASSAUGETTE, rue Daniel-Lafore.
 Pau : (P.) THÉBAUD, directeur d'école à Saint-Cricq, rue Henri-Faisans.
 Puyôo : (P.) Emile DUPUY, contrôleur S. E.
 Rehenacq : (P.) Jules AUDEBERT.
 Saint-Jean-de-Luz et Ciboure : (P.) LARTIGAU, contr. C. I., quai Maurice-Ravel, à Ciboure.
 Saint-Jean-Pied-de-Port : (P.) HARRUGUET.
 Saint-Palais : (P.) Mathieu DAUGA, chef de gare.
 Salies-de-Béarn : (P.) BEGIBER-CALAY, avenue de la Gare.
 Sauveterre-de-Béarn : (P.) LAURENTIE, pharmacien.
 Soumoulou : (P.) Pierre LAFUSTE, à Nousty.
 Tardets : (P.) BIGNONRY, retr. à Trois-Ville, par Tardets.

Pyrénées (Hautes)

Argelès-Gazost : (P.) Dominique Boyrie, directeur d'école.
 Arreau : (P.) CASTETS, instituteur à Sarranoclin.
 Bagnères-de-Bigorre : (P.) SUBERIE, conseiller général.
 Castelnau-Magnoac : (P.) Théodore BASTIMENT, pharmacien.
 Galan : (P.) SARRHIER, retraité.
 Laffite : (P.) Lucien GAILLARD, retraité.
 Lannemezan : (P.) Docteur BASTIN.
 Larreule : (P.) Jules DABOS, maire.
 Lourdes : (P.) LAGRAME, 9, place Maréchal-Foch.
 Luz-Saint-Sauveur : (P.) Docteur PERÉ, conseiller général.
 Mauléon-Barousse : (P.) Georges BOUILLARD, instituteur, à Saléchan.
 Rabastens-de-Bigorre : (P.) MALLÉS, ingénieur retraité, place Centrale.
 Tarbes : (P.) Docteur Emile DASQUE, député, 1, rue Soult.

Pyrénées-Orientales

Amélie-les-Bains-Palalda : (P.) Alfred BIARD, négociant, 7, rue Valespire, à Amélie-les-Bains.
 Argelès-sur-Mer : (P.) Louis TESTE, peintre.

Baho : (P.) Raymond BOLZOMS, serrurier.
 Carbère : (P.) CRUZEL, maire.
 Ervèg : (P.) Emile LAURENS, facteur enregistreur.
 Fourques : (P.) Raphaël DIXONNE, propriétaire.
 Le Boulou : (P.) Bousquet, maire.
 Perpignan : (S.) SOMBRE, 6, boulevard des Pyrénées.
 Port-Vendres : (P.) Docteur ROQUES, quai Pierre-Forgas.
 Prades : (P.) Jean CALVET, 3, rue Canigou.
 Saint-Laurent-de-Cerdans : (P.) ERRE, cordier, rue de la Criou.
 Serdinya : (P.) Pierre MANANT, mineur, au Bac de Serdinya.
 Sorède : (P.) Martin SALLES, propriétaire.
 Thuir : (P.) SALES, rue de la Gendarmerie.
 Vinça : (P.) DELCLOS, retraité.

Rhin (Bas)

Haguenau : (P.) Charles WOLFF, percepteur, 10, rue de l'Aqueduc.
 Saverne : (P.) Emile WALTER, 16, rue de la Gare.
 Strasbourg : (P.) Georges CERF, professeur, 14, rue du Général-Gouraud.

Rhin (Haut)

Allkirch : (P.) Maurice HIGELIN, négociant.
 Colmar : (P.) RICHARD, 102, route de Wintzenheim.
 Eteimbes : (P.) TONDRE, cultivateur.
 Guebwiller : (P.) Ritz, ingénieur, à Bolleviller.
 Montreux-Vieux : (P.) Armand GARNIER, s.-chef visit. Est.
 Mulhouse : (P.) RUSCH, adjoint au maire, 6, rue de Reims.
 Saint-Louis : (P.) J.-A. LAULY, maire.
 Wentzwiller : (S.) Ernest KETTERLIN, employé.

Rhône

Albigny-sur-Saône : (P.) CADOT, représentant, r. Germain.
 L'Arbresle : (P.) J. PERRACHON, repr., route de Nuelles.
 Les Ardillats : (P.) COMBIEN, instituteur, à Saint-Didier-sur-Beaujeu.
 Beaujeu : (P.) Jean DUMOULIN, marchand de vins.
 Belleville-sur-Saône : (P.) Marius CAMUS, 106, rue de la République.
 Blacé : (P.) L. PHILIBERT, viticulteur, hameau du Quart, à Blacé.
 Le Bois-d'Oingt : (P.) GARDES, instituteur honoraire.
 Brignais : (P.) Arthur DUMAIR, directeur d'école.
 Corcelles : Prosper TOURNISSOUX, cultivateur.
 Cours-Thizy : (P.) Irénée GIRAUD, sénateur, rue des Ecoles, à Cours.
 Couzon-au-Mont-d'Or : (P.) CLAVEL, conseiller municipal, à Rochetaillée.
 Curis-au-Mont-d'Or et Poleymieux : (P.) ABRÏ, à Curis-au-Mont-d'Or.
 Dardilly : (P.) Jules FAUROT, le Tronchon, à Ecully.
 Ecully : (P.) Louis CHARPAZ, chemin de Chalin.
 Fleurie : (P.) LABORIER, instituteur retraité.
 Givors : (T.) H. CHOMINE, 34, rue Marie-Mas.
 Grandris : (P.) Joanny GIROUD.
 Lyon : (P.) EMERY, professeur d'école normale, rue Ornano prolongée, Lyon (ter).
 Neuville-sur-Saône : (P.) MARCHEAND, directeur d'école honoraire, quai Barbès.
 Oullins : (P.) JOURRET, 3, rue de la Victoire, à Saint-Genis-Laval.
 Le Perron : (P.) DESTHIEUX, maire.
 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : (P.) PHILIPP, professeur à la Faculté de droit de Lyon.
 Saint-Didier-au-Mont-d'Or : (P.) Docteur René BOUCHOO.
 Saint-Fons : (P.) Léon GENARD, directeur d'école, rue Etienne-Dolet.
 Saint-Genis-Laval : (S.) G. BOSSAN, mécanicien, avenue Clemenceau.
 Saint-Germain-au-Mont-d'Or : (P.) DUPONT.
 Saint-Laurent-de-Chamousset : (P.) Michel DEPETRIS, directeur de carrière, à Brussieu.
 Saint-Nizier-d'Azergues : (P.) Jean JACQUET, maréchal-ferr.
 Saint-Rambert-l'Île-Barbe : (P.) FONTAINE, direct. d'école.
 Soucieu-en-Jarrest : (P.) Jean FAVIER, cultivateur.
 Tarare : (P.) BRACQUÉMOND, professeur d'E. P. S., 13, rue Margaret.
 Tassin-la-Demi-Lune : (P.) Honoré ESLETTE, 12, rue de Belgique.
 Thizy : (S.) BOSLAND, 10, rue J.-B.-Fournier.
 Vaugneray : (P.) Claude MILAN, propriétaire.
 Venissieux : (P.) Antoine LUVET, propriétaire, 25, rue Paul-Bert.
 Villefranche-sur-Saône : (P.) GRILLET, rue Pasteur.
 Villeurbanne : (P.) Louis MAYNARD, 5, r. Sully-Prudhomme.

Saône (Haut)

Aillevillers : (P.) André MÉDARD, agrégé de l'Université, Le Lyaumont, par Aillevillers.

Amance : (P.) C. MASSON, négociant, à Buffignecourt, par Montureux-les-Baulay.
 Champagne : (P.) Eugène LAMBOLEY, agent d'assurances.
 Dampierre-sur-Saône : (P.) Mme veuve J. GIRARD, institutrice honoraire, Membrey, par Vaite.
 Fauconne : (P.) M. BROCARD, instituteur.
 Fresnes-Saint-Mames : (P.) César POTHEB, conseiller d'arrondissement, maire de Vellexon.
 Gray : (P.) JACK-ROY, inst., 6, route de Besançon.
 Gy : (P.) Edmond MELENOTTE.
 Héricourt : (P.) COLLENEY, retraité, route de Belfort.
 Jussey : (P.) Joseph CLESKA, rue Gambetta.
 Lure : (P.) Albert LÉVY, avocat.
 Luxeuil : (P.) Paul COLNOT, rue de l'Etang-de-la-Poche.
 Marnay : (P.) Paul REQUET, avenue de la Gare.
 Melisey : (P.) BENNEROTTE, conseiller d'arrondissement, à Haut-du-Then.
 Monthozon : (P.) Paul Besson, indust., à Fontenois-les-Monthozon.
 Pesmes : (P.) Louis BARRIER, négociant.
 Port-sur-Saône : (P.) Aimé PHILIPPOT, secrétaire de mairie, rue de l'Eglise.
 Rioz : (P.) JARROLLE, rentier, Neuville-les-Cromary.
 Saint-Loup-sur-Semouse : (P.) Albert JACQUEZ, marchand de vins.
 Vauvillers : (S.-T.) Théodore BRIET, retraité, Selles, par Passavant.
 Vesoul : (P.) TESSENDRER, P. T. T., 11, rue Jean-Jaurès.
 Villerssexel : (P.) Paul VINEL, receveur des C. I.
 Vitrey : (P.) VALLET, professeur honoraire, à Onge, par Vitrey.

Saône-et-Loire

Autun : (S.) MARTIN, 2, impasse Notre-Dame.
 Blanzay-les-Mines : (P.) LANGILLIER, expert, levée du Canal.
 Bourbon-Lancy : (P.) Charles MAGNY, mécanicien, au Châtelot, Bourbon-Lancy.
 Chagny : (P.) Louis T. BREIN, député, route de Chaudenay.
 Chalon-sur-Saône : (P.) M.-J. LOUGNON, professeur, 59, rue du Champ-Gaillard.
 La Chapelle-s/Dun : (P.) GRANDJEAN, rentier.
 Charolles : (P.) CROITE, professeur honoraire.
 Chauffailles : (T.) Paul JOURNET, entrepr. rue Industrie.
 Ciry-Lenoble : (P.) BRIGAUD, forgeron, au bourg de Ciry-Lenoble.
 La Clayette : (S.) Henri RIMOUX, négociant.
 Cluny : (P.) ROY, professeur d'école d'arts et métiers.
 Couches-les-Mines : (P.) J. ROIZOT-DESIGNES, maire, à La Varenne, par Couches-les-Mines.
 Crèches-sur-Saône : (P.) GRANDJEAN, maire.
 Le Creusot : (P.) Antonin MARLOT, 5, rue Condé.
 Cuisery : (P.) Armand GIRARD.
 Cussy-en-Morvan : (P.) CLERG, rentier, au Puy, Cussy-en-Morvan.
 Digoin : (P.) Jean-Marie VARION, agriculteur, La Salle, à Digoin.
 Dompierre-les-Ormes : (P.) DUPUIS, charpentier.
 Général : (P.) Jean MEUNIER, rue de la Gare.
 Guengon : (P.) MARLOT, retraité, aux Bruyères.
 La Guiche : (P.) Paul WEBER, percepteur, place de l'Eglise.
 Joncy : (P.) Maurice BARAULT, instituteur.
 Leynes : (P.) MICHON, instituteur.
 Liézy-en-Brienne : (P.) Claude GRUSARD, propriétaire-cultivateur, hameau de Saint-Rigaud.
 Louhans : (P.) OLIVAN, pharmacien, Grand Rue.
 Lugny : (P.) Jules DUVERNY.
 Mâcon : (P.) Jean BOUYER, 9, rue Gambetta.
 Marcigny : Pierre GIRARD, conseiller municipal, à Bourg-le-Comte.
 Marizy : (P.) Philippe DATGVY, tailleur.
 Montceau-les-Mines : (P.) B. GENEVOIS, agent d'assurances, 19, rue Barbès.
 Montcenis : (P.) Philippe BARNAY, quincaillier.
 Montchanin-les-Mines : (P.) LAURENT, cité P.-L.-M., 13, rue Schneider.
 Ouroux-sur-Saône : (P.) BONTÉMP, négociant.
 Paray-le-Monial : (P.) RENARD, maire.
 Perreuil : (P.) Antoine MICHELOR, propriétaire, à Essertenne, par Perreuil.
 La Roche-Vineuse : (P.) MANGEMATIN, maire.
 Romanèche-Thorins : (P.) BERGERON, instituteur retraité.
 Roussillon : (P.) Alfred LACROIX, dir. honoraire au ministère des P. T. T.
 Rully : (P.) Camille PINARD, industriel.
 Saint-Léger-sur-Dheune : (P.) GANDBE, inst. retraité, à Saint-Gilles.
 Saint-Maurice-les-Château-neuf : (P.) Eugène SAUNIER, propriétaire, au bourg.
 Salornay-sur-Guye : (P.) Victor PETIT, hôtelier.
 Semcey-le-Grand : (P.) DEBOCK, fabricant de sabots.
 Tournus : (S.) Adrien MEUNIER, 24, rue de l'Esplanade.

Sarthe

Ballon : (P.) ROUZAY, conseiller général.
 Beaumont-sur-Sarthe : (P.) TABOY, maire, à Vernie.
 Bonnétable : (P.) PAVY, 15, rue Alex.-Rigot.
 Bouloire : (P.) PAPILLON, conseiller d'arrondissement.
 Brulon : (P.) LIÉBAULT, maire.
 La Chartre-sur-le-Loir : (P.) GOURMON, maire.
 Château-du-Loir : (P.) NORGUET, directeur d'École P. S.
 Conlie : (P.) LUISISSIER, maire.
 Cootinoy : (P.) Eugène VERRIER, instituteur.
 La Ferté-Bernard : (P.) Jules COUPEAU, à Saint-Aubin-des-Coudrais.
 La Flèche : (P.) BAISSET, rue de la Nation.
 Fresnay-sur-Sarthe : (P.) GUISEUX, pépiniériste, à Asselle-Boisne.
 Loué : (V.-P.) RAVENAU, négociant, à Vallon-sur-Gée.
 Le Grand-Lucé : (P.) COLAS, maire, conseiller général, à Vilaine-sur-Lucé.
 Malicorne : (P.) CHARDEYRON, rue de la Mare-Gotron.
 Mamers : (P.) TÉZÉ, agent général de la Caisse d'épargne, 48, rue Nationale.
 Le Mans : (P.) H. LEFEUVRE, institut., 12, rue Jean-Macé.
 Mayet : (P.) Gustave SARCE, maire, place de l'Eglise.
 Monfort-le-Rotrou : (P.) CHAPRON, avocat, 32, rue des Champs, Le Mans.
 Parigné-l'Évêque : (P.) Docteur Fené VAURS, au Bourg.
 Pontvallain : (P.) COTTINEAU, maréchal-expert, à Oize.
 Sablé : (P.) GUILLET, insp. des chemins de fer, rue de Bel-Air.
 Saint-Calais : (P.) MARTELLIÈRE, rue du Gautray.
 Sillé-le-Guillaume : (P.) Joseph THREAU, instituteur retraité, rue du Docteur-Touchard.
 Tuffé : (P.) TRUILLET, conseiller gén., Sceaux-sur-Huisne.
 Vibraye : (P.) Henri COUILLIN, avenue de la Gare.

Savoie

Aiguille : (P.) CORDEL, géomètre, conseiller général.
 Aimé : (P.) Jean-Marie JOVET, maire.
 Aix-les-Bains : (P.) GRASSIEN, 49, av. du Petit-Port.
 Albertville : (P.) SAVIN, rue Lagarde.
 Chambéry : (P.) Marcel MERGIER, professeur au Lycée, 2, rue G.-Fichet.
 La Chambre : (P.) René JULIEN, conseiller d'arrondissement.
 Chamoux : (P.) CARTIER MOULIN, chef cantonnier, à Hauteville, par Châteaufort.
 Lanslebourg : (P.) Alphonse TREMEY, cafetier.
 Modane : (P.) Docteur Constantin ROS, avenue Jules-Ferry.
 Montmélian : (P.) Jean-C. MARTIN, professeur en retraite, à Francin, par Montmélian.
 Moutiers : (P.) BERGER, limonadier.
 Novalaise : (P.) Ed. BERTHOUDIER.
 Pont-de-Beaivoisin : (P.) COUVERT, instituteur, place d'Armes, Pont-de-Beaivoisin (Isère).
 La Rochette : (P.) Joseph DEJOU, adjoint au maire.
 St-Genix-sur-Guiers : (P.) GUILLOT, industriel.
 St-Jean-de-Maurienne : (P.) Pierre MOLLARET, rec. mpal.
 St-Michel-de-Maurienne : (P.) Philippe CHARVOZ.
 St-Pierre-d'Albigny : (P.) PIN, directeur d'école.
 Ugine : (P.) Charles CASSET, instituteur.

Savoie (Haute)

Anney : (P.) EVROT, prof. au Lycée, rue Jules-Ferry.
 Annemasse : (P.) GALTIER, rue Centrale.
 Bons : (P.) DUVERNAY, négociant.
 Chamoniex : (P.) Jules BOSSONNEY, ancien maire.
 Cluses : (P.) Théo LÉGER, instit. retraité à Thyez-le-Nant.
 Evian-les-Bains : (P.) VAILLANT, l'Abri, à Neuvecelle, par Evian.
 Monnetier-Mornex : (P.) Jacques DIEBAN, institut. en retr. à Mornex, par Monnetier.
 Morzine : (P.) Joseph BAUD, dit José.
 La Roche-sur-Foron (P.) : MALLINOUD, directeur d'école sup.
 Rumilly : (P.) AMOUDRY, négociant.
 St-Cergues-Machilly : (P.) Joseph BOUCHER, maire à Cergues.
 St-Jeoire-Faucigny : (P.) Alphonse BROISIN.
 St-Julien-en-Genevois : (P.) Léon COLLET, prof. d'E.P.S.
 Sallanches : (P.) L. PICANDET, instituteur.
 Samoëns : (P.) BRON, propriétaire.
 Soiez : (P.) Etienne DUCHÈNE, maire à Yvoire.
 Syssel : (P.) BERTHET-BONDET, instituteur retraité.
 Tignes : (P.) COCHET, instituteur retraité.
 Thonon-les-Bains : (P.) Raymond BOUTER, prof., rue des Italiens.

Seine (Paris)

Paris-1^{er} : (P.) Léon MITTIAUX, 16, rue de la Sourdière.
 Paris-11^e : (P.) Joseph GUILLOT, 19, bd Montmartre.

Paris-III^e : (P.) BARBASCH, 48, rue des France-Bourgeois.
 Paris-IV^e : (P.) Henry BURLET, 30, rue St-Merril.
 Paris-V^e : (P.) Georges ETHENE, 146, bd Magenta, Paris-x.
 Paris-VI^e : (P.) A. ABASON, 19, rue du Dragon.
 Paris-VII^e : (P.) LATERRADE, 53, rue de Bourgogne.
 Paris-VIII^e : (P.) FOURNIER, 25, bd de Courcelles.
 Paris-IX^e : (P.) André CAHER, avocat, 3, sq. de Maubeuge.
 Paris-X^e : (P.) Goudchaux BRUNSCWIG, 1, r. Villersexel, à Paris-vie.
 Paris-XI^e : (P.) TABARY, 12, rue Rochebrune.
 Paris-XII^e : (P.) VAVRILLE, 112 bis, av. Michel-Bizot.
 Paris-XIII^e : (P.) Pierre ETEFFE, 36, rue des Peupliers.
 Paris-XIV^e : (P.) CANCOUËT, 86, rue des Chantiers, à Versailles (Seine-et-Oise).
 Paris-XV^e : (P.) LETRANGE, 18, rue Desnouettes.
 Paris-XVI^e : (P.) KRAEMER-RAINE, 4, rue Léo-Delibes.
 Paris-XVII^e : (P.) Docteur SICARD de PLAUZOLIS, Institut Alfred-Fournier, 25, bd St-Jacques, Paris-XIV^e.
 Paris-XVIII^e (Goutte-d'Or) : (P.) SALZÉNO, 11, rue Blanche, Paris-ix.
 Paris-XVIII^e (Gdes-Carrières) : (S.) Mlle Marthe WILLIAMS, 22, av. de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.
 Paris-XIX^e (Amérique) : (P.) Julien CARDON, 6, villa Eugène-Leblanc.
 Paris-XIX^e (Combat-Villette) : (P.) Léon CABAU, 87, avenue Secrétan.
 Paris-XX^e : (P.) VANDENBROUCQUE, 4, rue Belgrand.

Seine (Banlieue)

Antony : (P.) CZAPEK, 1, villa St-Georges.
 Arcueil-Cachan : (P.) L. VEYSSEIRE, 18, rue Nouvelle-du-Parc, à Cachan.
 Asnières : (P.) Docteur LUCA, 39, rue J.-J.-Rousseau.
 Aubervilliers : (P.) Georges PINEL, 111, rue des Cités.
 Bagneux : (P.) BURLOT-BURAL, 11, rue des Verrières.
 Bagnolet : (P.) AULAGNIER, 5, avenue des Roses.
 Bobigny : (P.) Louis RENOUF, empl. r. La Tour-d'Auvergne.
 Bois-Colombes : (P.) René BEAULIEU, 115, r. des Aubépines.
 Bondy : (P.) DORADOUX, 33, rue E.-Vaillant.
 Boulogne-Billancourt : (P.) WAGNER, pharmacien, 107, av. de la Reine.
 Bourg-La-Reine : (P.) LÉCUYER, 5, rue Georges-Lafenestre.
 Champigny : (P.) SCHUEFFENCKER, 3, rue Thiers.
 Charenton-le-Pont : (P.) LEFAY, 1, rue de la République, à Charenton.
 Châtigny : (P.) Jean LONGUET, 64, rue d'Aulnay.
 Châtillon-s.-Bagneux : (P.) ROBLIN, 5, rue Victor-Hugo.
 Chevilly : (P.) FOURMY, 5, impasse Jean-Jaurès.
 Choisy-Orly : (P.) ROBINEAU, 8 bis, r. A.-Sannier, à Choisy.
 Clamart : (P.) Wilfrid WALDEN, 153, av. Victor-Hugo.
 Clichy : (P.) POURET, 105, bd Victor-Hugo.
 Colombes : (P.) MOREL, 18, villa de la Reine-Henriette.
 Courbevoie : (P.) Charles CHAPELAIN, 232, r. A.-Sylvestre.
 La Courneuve : (P.) DERWEY, empl. des Ch. de fer, 2, r. des Ecoles.
 Drancy : (P.) LEROUX, 22, Cité des Jardins.
 Fontenay-sous-Bois : (P.) FOUQUER, 6, rue Emile-Zola.
 Fresnes : (P.) Marcel ENJALBAL, dir. d'école, pl. de la Mairie.
 La Garenne-Colombes : (P.) Marcel OLIVIER, 78, rue du Centre.
 Gennevilliers : (P.) BENASSY, député de la Creuse, 6 bis, rue Aguado.
 Gentilly-Kremlin-Bicêtre : (P.) GÉRARD, maire, conseiller général, au Kremlin-Bicêtre.
 L'Hay-les-Roses : (P.) Gilbert MATHÉ, 31, bd de Locarno.
 Issy-les-Moulineaux : (P.) R. DUCHÈNE, 9, rue Marceau, à Vanves.
 Ivry-sur-Seine : (P.) Alphonse BOMBIN, 113, avenue Victor-Hugo, à Paris-xvi.
 Joinville-le-Pont : (P.) Robert DERIVIÈRE, 38, rue de Paris.
 Les Lilas : (P.) ISEUX, 2, rue Danton, Le Pré-St-Gervais.
 Levallois-Perret : (P.) TRIBIER, 39, rue Chaptal.
 Malakoff : (P.) DUCÉLIER, 13, rue Parmentier.
 Montreuil-sous-Bois : (P.) GIACINTI, 10, rue Parmentier.
 Nanterre : (P.) SARDA, 3, bd du Midi.
 Neuilly-sur-Seine : (P.) Albert MORIN, ind., à Grossouvre (Cher).
 Noisy-le-Sec : (P.) J. PARMENTIER, maire, 5, rue Carnot.
 Pantin : (P.) LABEYRIE, 60, rue de Montreuil.
 Pavillons-sous-Bois : (P.) DELISQUE, 89, bd Pasteur.
 Le Perreux : (P.) François ROSIER, 20, av. Ledru-Rollin.
 Pierrefitte : (P.) Emile PATUREAU, 11 bis, r. Albert-Françon.
 Le Plant-Tremblay : (S.) Marius LEHOUX, 52, av. de l'Hippodrome.
 Plessis-Robinson : (P.) VAILLANT, 5, rue des Coquelicots.
 Puteaux : (P.) Arthur CHOBEAUX, 10, rue des Gravières.
 Romainville : (P.) GOULLARD, 41, rue de Paris.
 Rosny-sous-Bois : (P.) GUY, Place Carnot.
 St-Denis : (S. G.) René MERRIER, 2, rue du Bocage, à l'île-St-Denis.
 St-Mandé : (P.) MORIZET, professeur, 9 bis, av. Gambetta.

St-Maur-des-Fossés : (P.) GUILLEMIN, 21, bd de la Marne, à La Varenne-St-Hilaire.
 St-Ouen : (P.) Alex FELS, journaliste, 119, rue Belliard, Paris-xviii.
 Soeaux : (P.) DEPREUX, avocat, 34, bd Desgranges.
 Steins : (P.) Henri MINCON, pharmacien, 58, av. Aristide-Briand.
 Suresnes : (P.) Docteur BOISSOU, 19, rue de Verdun.
 Thiais : (P.) PROFF, 5, rue Georges-Rislet.
 Villejuif : (P.) Armand GAGNE, 68, rue Jean-Jaurès.
 Vincennes : (P.) LAMOURET, 4, rue Lebel.
 Vitry-sur-Seine : (P.) NESELHAUF, 83, av. Rouget-de-l'Isle.

Seine-et-Marne

Annet-sur-Marne : (P.) Raymond DUBOIS, fruitier, à Fresnes-sur-Marne.
 Bray-sur-Seine : (P.) RAGUIN, à Mousseaux-les-Bray, par Bray-sur-Seine.
 Champagne-sur-Seine : (P.) De St-GILLES, direct. d'École.
 Chaumes-en-Brie : (P.) François VERNOT, 47, rue Couperin.
 Chelles : (P.) ROGIER, av. du Maréchal-Foch, à Gournay.
 Coulommiers : (P.) J. SALMON, 46, rue de Paris.
 Dammartin-en-Goële : (P.) DEREPAS, commerc., Gd-Rue.
 La Ferté-Gaucher : (P.) DELMONT, direct. d'école.
 La Ferté-s-Jourarre : (P.) Charles CHALAMON, maire, cons. général, à Luzancy.
 Fontainebleau : (P.) Docteur C. MATRY, bd de Melun.
 Gretz-Tourman : (P.) E. COLIN, empl. de banque, rue Ad.-Ledoux, Gretz.
 Lagny : (P.) Antonin LAVAL, ambulancier des P. T. T., 4, cours Moutons, à Thorigny.
 Longueville : (P.) DELPORTE, chaudronnier Cie Est, Ste-Colombe, par Provins.
 Meaux : (P.) LASSERAY, dir. d'école, 9, r. du Palais-de-Justice.
 Melun : (P.) MUXIA, 10, rue Carnot.
 Nangis : (P.) André CONNET, mécan., place Dupont-Perrot.
 Les Ormes-sur-Voulzie : (P.) MULLER, surveillant.
 Pécy : (P.) Georges NOEL, ingén., 183, bd Voltaire, Paris (xix).
 Pontault-Combault : (P.) Antonin LATAPIE, serrurier, av. des Dahlias, Combault par Pontault.
 Provins : (P.) Pierre BOURBONNEUX, agent d'assurances, 43, r. Félix-Bourquelot.
 Rebais : (P.) Docteur A. MELLETT, maire, rue Margouiller.
 St-Fargeau : (P.) Marcel NIQUET, siège social, Salle Tannino, Café des Cités, à Tilly, par Pontthierry.
 St-Mard : (P.) Simon BRANDY, employé Cie du Nord.
 Vaires-Torcy : (P.) DEPAGNE, 44, rue des Bois, à Brou-sur-Chantereine.
 Veneux-les-Sablons : (P.) VARLET, 153, av. de Fontainebleau.

Seine-et-Oise

Ablon : (P.) HEROLD, 23, rue de la Mairie.
 Argenteuil : (P.) CARON, 16, rue Noblet.
 Arpajon : (P.) Ernest MERCIER, entr., 19, av. M.-Berteaux.
 Aulnay-s.-Bois : (P.) Gérard PERROT, 72, r. de Bordeaux.
 Beauchamp : (P.) MONARD, ing. chim., 6, bd Cam.-Fouinat.
 Beaumont : (P.) GANDIOL, repr. de com., r. Alph. Rousselle.
 Bezons : (P.) OSSART, 18, rue Maurice-Berteaux.
 Le Blanc-Mesnil : (P.) GERDIL, maire.
 Brunoy : (P.) CUDENET, 5, rue Montmartel.
 Chailou-le-Vésinet : (P.) Félicien CHALLAYE, 11 bis, rue Thiers, Le Vésinet.
 Chennevières-sur-Marne : (P.) Marcel LESTRET, 61, Grand'Rue.
 Le Chesnay : (P.) E. BISSIN, 1, rue J.-Forain.
 Conflans-Fin-d'Oise : (P.) Mme Paul de Cock, 26, quai Fin-d'Oise, à Conflans-Ste-Honorine.
 Conflans-Ste-Honorine : (P.) GOMARD, comptable, 14, av. Carnot.
 Corbeil : (P.) Jacques POUCHADON, inst., 5 bis, r. Galignani.
 Cormeilles-en-Parisis : (P.) Docteur L. DELORME, 12, rue Neuve.
 Crosnes : (S.-T.) CORNOLIER, 7, rue Séverine.
 Domont : (P.) Pierre AUROUSSEAU, rue d'Ombrevail, « Les Grillons », à Domont.
 Draveil : (P.) Maxime MATTEI, 30, rue de la Cité-Nouvelle.
 Eaubonne-Ermont : (P.) MAILLET, 1, rue Pierre-Curie, à Ermont.
 Ecouen-Ezanville : (P.) Jules ROPET, 6, rue de Wett, à Ezanville.
 Enghien : (P.) Edmond MARTIN, 30, rue Condorcet, Paris-xix.
 Etampes : (P.) GAIGNON, 17, rue d'Alésia, Paris (xiv).
 Feucherolles : (P.) LEMOINE, commerc., St-Gemmes par Feucherolles.
 Franconville-Plessis-Bouchard : (P.) Claude LAGOUTTE, 108, rue de Paris, à Franconville.
 Gargenville : (P.) FLEURY-SAGNOL, 33, Grand-Rue.

Gonesse : (S.) CARRIER, horl. bij., 1, rue St-Nicolas.
 Goussainville : (P.) Louis SALMON, employé, Ecole J.-Ferry.
 Groslay : (P.) André TALBOT, 6, rue de la Station.
 Herblay : (P.) Léon JANROT, 37, av. de Bellevue.
 Houilles : (P.) Henri CLASSENS, 13, av. J.-Jaurès.
 Juvisy : (P.) ARIÉS, professeur honoraire, 60, bd Husson, à Viry-Châtillon.
 Limours : (P.) Maurice BENE, maire de Limours, 106, rue de l'Université, Paris (viii).
 Livry-Gargan : (P.) Gabriel WORMSER, 23 bis, av. Sully, à Livry.
 Luzarches : (P.) DUFFET, blanchisseur, rue de Paris.
 Magny-en-Vexin : (P.) Léon MANCELLE, rentier, r. Nationale.
 Maisons-Laffitte : (S.) Jean STANGE, 30, r. Pierre-Curie.
 Mandres-Péryny : (P.) René ROBERT, opér. de T.S.F., 34, rue de Brie, à Mandres.
 Mantes-Gassicourt : (P.) TIERCIN, avocat, 5, rue du Breuil, Bois-Robert, à Mantes-la-Ville.
 Marly-la-Ville : (P.) COMASTIE.
 Marly-le-Roy : (S.) Armand MÉNAGER, cité Blumenthal, avenue de l'Abreuvoir.
 Maulé : (P.) Théophile MAILLE, 1, rue Buat.
 Ménil-Le-Roi : (P.) Alfred MANCEAU, av. Maurice-Berteaux, à Carrières-sous-Bois.
 Meudon : (P.) Charles DEBREGES, 16, rue d'Arthelon.
 Meulan-les-Mureaux : (P.) Georges DEMARTIAL, rue des Eucalyptus, Mézy par Meulan.
 Montfermeil : (P.) HARBENS, 3, rue du Point-du-Jour.
 Montmorency : (P.) DENNERY, avocat, 115, av. Victor-Hugo, Paris (xvii).
 Montsoult : (P.) Paul WABLE, 5, av. Fernand-Fourcade.
 Neauphle-le-Château : (P.) HILLY, secrétaire de mairie.
 Noisy-le-Grand : (P.) Urban MOISSET, 130, Grand'Rue.
 Orsay : (P.) Albert MAGNIER, contremaître, 25, rue Georges-Clémenceau.
 Palaiseau : (P.) LARGEMAN, 3, sentier de la Goutte-d'Or.
 Le Pecq : (P.) Jules MARQUET, 52, rue Pierre-Curie.
 Poissy : (P.) DARD, 8, rue des Gds-Champs.
 Pontoise : (P.) CHARZAT, président du Cercle républicain, 28, rue Carnot.
 Port-Marly : (P.) André SALICRON, adjoint au maire, 25, rue de Paris.
 Le Raincy-Villemontble : (P.) BROUET, 13, av. Gustave-Rodet, à Villemontble (Seine).
 Rambouillet : (P.) Sylvain DORLAND, professeur, 16, rue du Général-Humbert.
 Rueil : (P.) André GANDOIS, 104, av. Paul-Doumer.
 St-Cloud : (P.) SAROTTE, 2, cité de la Chapelle, Paris (xviii).
 St-Cyr-l'École : (P.) Le TRAON, 100, rue du Dr-Vaillant.
 Ste-Geneviève-des-Bois : (P.) Etienne DAVEAU, bd de bois, Le Château, à Ste-Geneviève.
 St-Germain-en-Laye : (P.) MAROT, château du Val.
 St-Graïen : (P.) PRUGNIER, 64, rue d'Eaubonne.
 St-Leu-la-Forêt : (P.) André CHAUMETRE, 87, Grand'Rue, à Bessancourt.
 St-Ouen-l'Aumône : (P.) WAGNER, 30, rue de Paris.
 Sannois : (P.) HENRUX, 5, avenue Alfred-Delacoux.
 Sarcelles : (P.) TULEU, rue de Paris, à St-Brice-s.-Forêt.
 Sartrouville : (P.) BARBOTIN, 150, av. Hortense-Foubert.
 Savigny-sur-Orge : (P.) CHALIN, 5, rue des Cherchefeuilles.
 Sevran : (P.) BEUBIN, 10 ter, bd de l'Ouroq.
 Sèvres : (P.) MARTIN, 4, rue du Docteur-Roux.
 Soisy-sous-Montmorency : (P.) Paul GABUT, 17, av. Gavi-gnot.
 Le Thillay : (S.) LECOMTE, av. du Moulin.
 Trappes : (P.) JUGÈLE, rue Emile-Zola.
 Triel-sur-Seine : (P.) Claude JACQUEMOND, 1, rue du Puits.
 Versailles : (P.) PRUDHOMMEAUX, 8, rue Jacques-Boyceau.
 Vigneux-sur-Seine : (P.) BUECHER, 13, r. W.-Rousseau.
 Vigny : (P.) Arsène GRAPPIN, maire, à Thérinmoncourt par Vigny.
 Villeneuve-le-Roi : (P.) Jean MAROTIN, 34, rue des Fleurs.
 Villeneuve-St-Georges : (P.) DUMONT, 21 bis, rue de Balzac.
 Villennes-sur-Seine : (P.) BACHELET, 10, av. G.-Clémenceau.
 Villiers-sur-Marne : (P.) L. PETTIEVILLE, repr., place des Ecoles.
 Viroflay : (P.) BASCAN, professeur, 5, avenue Gouraud.

Seine-Inférieure

Aumale : (P.) Eugène RÈZE, négociant.
 Bihorel-les-Rouen : (P.) DUBOIS, 7 bis, rue Abbé-Floquet.
 Blangy-sur-Bresle : (S.) BEQUET, 30, rue Morgan.
 Clères : (P.) Jules VIEL, propriétaire, Fontaine-Le-Bourg.
 Darnétal : (P.) LEFRANC, 6, rue de Longpan.
 Dieppe : (P.) MARTINET, 4, rue Gambetta.
 Elbeuf : (P.) André WEILL, 8, rue Magenta.
 Eretat : (P.) Paul LECLERC, instituteur en retraite.
 Fécamp : (P.) TAUPIN, 14, rue Nunes, à Yport.

Gournay-en-Bray : (P.) VIDHANT, agriculteur, à Bezancourt.
 Le Havre : (P.) FOURE, 160, route Nationale.
 Lillebome : (P.) Ed. CARPENTIER, 11, bd de l'Alliance.
 Maromme : (P.) Alexandre ZÈDE, 20, rue des Longs-Valons, à Notre-Dame-de-Bondeville.
 Montivilliers : (P.) Arthur HEURTEAUX, 20, rue Watelière.
 Motteville-Flamantville : (P.) Richard VIGOR, mécan. chem. de fer de l'Etat, Flamantville.
 Neufchâtel-en-Bray (P.) DARTHENAY, instit., à Mesnières-en-Bray.
 Neufmarché : (P.) Thimotée HELLIU.
 Pavilly : (P.) BRAUN, industriel, Ste-Austreberthe, par Pavilly.
 Petit-Quevilly : (P.) Saturnin CROUTELLE, 7, rue Gonthier.
 Rouen : (P.) Jacques LANGUMER, siège social, 34 bis, rue Saint-Lô.
 St-Valéry-en-Caux : (P.) Henri CHEREFIS, pl. de l'Hôtel-de-Ville.
 Serqueux-Forges : (P.) LEMOINE, Cis pal Tr., rue Maretté, à Forges.
 Soiteville-Lès-Rouen : (P.) Pierre MAILLARD, passage De-guerville.
 Le Tréport : (P.) TELLIER, inst. honor., 26, bd V.-Hugo, Eu.
 Yvetot : (P.) Henri ROCHE, rue du Calvaire.

Sèvres (Deux)

Airvault : (P.) Joseph BANASSAT, retraité.
 Arçais : (P.) Julien MICHAUD, cultivateur.
 Beauvoir-sur-Niort : (P.) SMOX, conseiller à Granzay, par Beauvoir-sur-Niort.
 Bouillé-Loretz : (P.) GIRAULT, courtier en vins.
 Bressuire : (P.) HÉRY, sénateur et maire.
 Brioux-sur-Boutonne : (P.) FENOIX, maire, à Lusseray, par Brioux-sur-Boutonne.
 La Chapelle-Saint-Laurent : (P.) RONAUT, boulanger.
 Chaunay-par-Niort : (P.) AYRAULT, instituteur.
 Chef-Boutonne : (P.) REMONDÈRE, maire, Grand'rué du Commerce.
 Coulonges : (P.) Docteur AUCHIER, Ardin par Coulonges.
 La Crèche : (P.) Albert POUGNARD, directeur du Cours compl., Breloux-La Crèche.
 Frontenay-Rohan-Rohan : (P.) Jacques BAZUREAU, instituteur.
 Lezay : (P.) Frédéric COIN, instituteur.
 Mauzé : (P.) Alcide ARCHIMBAULT, avocat, à Plaisance près Mauzé.
 Mazières-en-Gâtine : (P.) GAILLARD, inst. retr.
 Melle : (P.) LAUQUIN, libraire.
 Menigout : (P.) ALLARD, instituteur retraité.
 La Mothe-Saint-Héray : (P.) Alfred LANDREAU, instituteur retraité.
 Niort : (P.) Ribot, instituteur en retraite, route de Sevran, Saint-Liguinaire.
 Pamproux : (P.) PETREAULT, notaire.
 Parthenay : (P.) Martin MARCEL, 46, avenue Wilson.
 Praheçq : (P.) Gaston GADILOUX, instituteur, à Fors.
 Saint-Hilaire-la-Palud : (P.) Lucas ROUSSEAU, Mazins, par Saint-Hilaire-la-Palud.
 Saint-Loup-sur-Thouet : (P.) ROULLON, scieur-mécanicien.
 Saint-Maixent : (P.) FAYREAU, receveur municipal.
 Saint-Varent : (P.) Léopold HULLIN, propriétaire, Chillou, par Saint-Varent.
 Sauzé-Vaussais : (P.) Louis SARCIET, propriétaire, Grand'rué.
 Secondigny : (P.) TURFAULT, cultivateur, Pougne-Harisson.
 Thénacay : (P.) LEMOND, vétérinaire.
 Thouars : (P.) Raphaël PELIER, instituteur.
 Vasles : (P.) PASTUREAU, instituteur, à La Coursaudière-de-Vasles.

Somme

Abbeville : (P.) Emile AMANT, 11, avenue du Rivage.
 Acheux-en-Amiénois : (P.) Maurice DEMAILLY, greffier de paix.
 Ailly-le-Haut-Clocher : (P.) O. DEBRAY, anc. maire, Ergnies par Ailly-le-Haut-Clocher.
 Ailly-sur-Noye : (P.) MACQUERON, instituteur, Berny-sur-Noye, par Ailly-sur-Noye.
 Airaines : (P.) Charles DESCHERYER, receveur des P.T.T.
 Albert : (P.) René LERICHE, dessinateur, 46, rue Jean-Guyon.
 Amiens : (P.) André BERNARD, professeur d'E.P.S., 111, rue Richard-de-Fournival.
 Ault : (P.) DELASSUS, instituteur à Woincourt.
 Beaucamps-le-Vieux : (P.) MAHAUT, conseiller municipal.
 Le Quesne, par Beaucamps-le-Vieux.
 Beauval : (P.) René BONNARD, rue de la Créqui.
 Boves : (P.) Maurice DURANT, 36, rue de la Gendarmerie.
 Bray-sur-Somme : Paul CAVEL, retraité, à Suzanne, par Bray-sur-Somme.

Canapes : (P.) Victorin GROT, directeur de cours complémentaire en retraite.
 Candas : (P.) LERRE, entrepreneur.
 Cayeux-sur-Mer : (P.) Albert GAFFET, entrepreneur.
 Chaules : (P.) Jules BOURRY, maire, avenue Aristide-Briand.
 Comblès : (P.) Charles GUIDET, maire, conseiller d'arrdt.
 Condé-Folie : (P.) Kléber FULGENCE, mécanicien, chemin de fer du Nord.
 Cony : (S.) BLANCHE, clerc de notaire.
 Corbie : (P.) DURAND, maire de Fouilly, par Corbie.
 Crécy-en-Ponthieu : Hoël THÉODORAT, instituteur honoraire.
 Le Crotoy : (S.) GAILLARD, horticulteur, 1, rue Groguet-Gotlain.
 Dargnies : (P.) Robert LELONG.
 Davesnescourt : (P.) Lucien BRILLANT, conseiller municipal, rue de l'Abreuvoir.
 Demin, par Domart-sur-la-Luce : (P.) Ch. LAMBERT, maire.
 Domart-en-Ponthieu : (P.) Gaston LEMOINE, gérant de l'Union coopérative.
 Domart-sur-La Luce : (P.) Léon PINGRONX, à Berteaucourt-Thennes.
 Doullens : (P.) Léon TEMPEZ, adjoint au maire.
 Epéhy : (P.) Siblotte, directeur d'école.
 Ercheu : (P.) DETOURNAY, conseiller municipal.
 Feuquières-en-Vimeu : (P.) SERGENT, nég. en vins.
 Flixécourt : (P.) DUBOURGIER, maire, conseiller général.
 Gamaches : (P.) Florimond MAUDUIT, conseiller général.
 Guillaucourt : (P.) Aimé FOYARD, commerçant.
 Hallencourt : (P.) F. REUTORT, publiciste, rue Pasteur.
 Ham : (P.) Noé LEROY, inst. retr., Saint-Sulpice, par Ham.
 Hangest-en-Santerre : (P.) Louis CAZIER, cult. Quesnel-en-Santerre.
 Harbomnières : (P.) Henri BOURSE, prépar. en pharmacie, rue Basse.
 Hornoy : (P.) PINCHON, Vraignes-les-Hornoy.
 Lœuilly : (P.) RETOURNÉ, adjoint au maire.
 Long : (P.) Prosper DANTIN, maire.
 Longpré-les-Corps-Saints : (P.) Victorien MIANNAY, menuisier.
 Marcelcave : (P.) Romain HACO, café de la Gare.
 Martainneville : (P.) Marcel PALIER, mouleur.
 Miannay : (P.) Alcide AGNEVAY, instituteur.
 Miraumont : (P.) CAUET, instituteur, à Pys, par Miraumont.
 Moislains : (P.) J. AURIOL, cultivateur.
 Montdidier : (P.) SIKOQUET, maire à Malprat, par Grivesne.
 Moreuil : (P.) Marcel FERBUS, maire, industriel.
 Nampas-au-Val et Quevaucillers : (P.) Alix RETOURNÉ, à Rumaissnil.
 Nesle : (P.) Marcel GRENÉE, instituteur à Voyennes.
 Nouvion-en-Ponthieu : (P.) GAFFE, serrurier.
 Noyelles-sur-Mer : (P.) PÉRIN, maire de Port-le-Grand.
 Oisemont : (P.) GRAUMER, maire, Nesle-l'Hôpital, par Senarpont.
 Péronne : (P.) VILBERT, instituteur.
 Picoigny : (P.) Nicolas VERDEZ, retraité des ch. de fer du Nord.
 Poix : (P.) BÉCART, agriculteur.
 Pont-Rémy : (P.) Docteur Edouard DUBOLLE, rue Jean-Jaures.
 Quesnoy-le-Montant : (P.) RINGOT, ébéniste.
 Roisel : (P.) Charles FRANÇOIS, cultivateur, à Bernes.
 Rosières : (P.) Rodolphe TONNELIER, député.
 Roye : (P.) Charles FEOLIN, rue des Fontaines.
 Rue : (P.) Eugène VERDURE, suppl. du juge de paix.
 Saigneville : (P.) A. BLEU, cons. munic., Petit-Port, par Saint-Valéry.
 Saily-Flibeaucourt : (S.) Fernand MAUPIN.
 Salouel, par Saleux : (P.) Alfred POIGNANT, instituteur à Saleux.
 Saint-Léger-les-Domart : (P.) ALLARD, directeur d'école de garçons.
 Saint-Valéry-sur-Somme : (P.) LOTTIN, cultivateur, à Arrest, par Saint-Valéry.
 Tours-en-Vimeu : (P.) Edouard DELOZIÈRE, mécanicien.
 Vignacourt : (P.) Pierre LABAT, rue Godart-Dubuc.
 Villers-Bocage : (P.) DUBOSO, agent-voyer.
 Villers-Bretonneux : (P.) DELECOLLE, cons. munic., Villa Pierre.

Tarn

Albi : (P.) Paul MAILHE, 84, av. du Colonel-Teysster.
 Angles : (P.) Armand MAYNADIER, greffier de paix.
 Carmaux : (P.) V. POURQUIÉ, avocat, 12, rue Courbet.
 Castres : (P.) Georges ALQUIER, avoué, 32, rue Camille-Rabaud.
 Cordes : (P.) Paul VALÉRY, receveur des C. I.
 Dourgne : (P.) LYS, négociant.
 Gaillac : (P.) Jean CALVET, maire, boulevard Gambetta.

Graulhet : (P.) THÉOPHILE, industriel.
 Labastide-Rouairoux : (P.) MAILHE, place Jean-Jaurès.
 Lacabarède : (T.) Henri GRANIER, ex-employé des P. T. T.,
 Maubau, par Lacabarède.
 Lavaur : (P.) Paul DANOS, ing. ppal du service vicinal.
 Mazamet : (P.) Henri GARDET, 3, rue de l'Orte.
 Rabastens : (P.) Louis AYRAL, ébéniste.
 Saint-Paul-Cap-de-Joux : (P.) E. COMPAYRÉ, député, 29,
 rue Bleue, à Paris.
 Saint-Sulpice : (P.) Auguste MILHÈS, entrepreneur.

Tarn-et-Garonne

Montauban : (P.) Léon CASSE, 43, rue de la Comédie.

Var

Barjols : (P.) Hubert VITAL, gérant de la Maison des Ailes.
 Belgentier : (T.) Eugène JULIEN, coiffeur.
 Bras : (P.) Rémond CASTELLAN, cultivateur.
 Brignoles : (P.) Antoine AUNE, menuisier.
 Bruc-Aurillac : (P.) Albert REYNIER, propriétaire.
 Carcès : (P.) Louis FÉRAUD, propriétaire.
 Carnoules : (P.) Henri VIAUD, peintre.
 Carqueiranne : (P.) DEVRIES, propriétaire.
 Châteaufort : (P.) Auguste SIMEON, maire.
 Clavières : (P.) CAVALIER, cultivateur.
 Cogolin : (P.) TOURNEL, inst. en retraite.
 La Crau : (P.) ARMELIN, boulanger, rue de Toulon.
 Cuers : (P.) GARREL, 1, rue Blanqui.
 Draguignan : (P.) Gaston ROUBELLAC, électricien, négocian,
 boulevard Clémenceau.
 Evenos : (P.) Julien TASSY, cult. v. Sainte-Anne-d'Evenos.
 La Farliède : (P.) Louis CORPORAUD.
 Fayence : (P.) René BLOUET, percepteur.
 Fréjus : (P.) MEYNARD, route de Saint-Raphaël.
 Garéoult : (P.) Etienne GUEIT, conseiller général.
 Hyères : (P.) AUGIER, négociant, av. Ambroise-Thomas.
 Le Lavandou : (P.) GIACCHI.
 Le Luc : (P.) GAUDIN, maire.
 Nans-les-Pins : (P.) GARNIER, propriétaire.
 Néoules : (P.) FUSCAL LAUGIER, propriétaire.
 Ollioules : (P.) Marius TROTORAS, maire.
 Pierrefeu : (P.) Guillaume DELFIN, empl. Asile d'aliénés.
 Pignans : (P.) Paul MEUNIER, facteur des P. T. T.
 Pourrières : (P.) Emile REYFFORT.
 Le Pradet : (P.) LANTRUA, commis principal de la Marine,
 6 bd Legrand, Toulon.
 Puget-Ville : (P.) Paul GUEIT, propriétaire.
 Roquebrune-sur-Argens : (P.) Henry GASTINEL, maire.
 La Roquebrussanne : (P.) CALAMEL, receveur des Postes.
 Rougiers : (P.) Victorien HENRY, maire.
 Sainte-Anastasia : (P.) Léon JUVENAL.
 Saint-Cyr-sur-Mer : (P.) César BRUN, facteur des P. T. T.
 Sainte-Maxime : (P.) Aristide FABRE, rue Gambetta.
 Saint-Maximin : (P.) Félix GAY, mécanicien.
 Saint-Raphaël : (P.) Jacques GARNIER, retraité, place de
 la République.
 Saint-Tropez : (P.) DENEQUIER, pâtissier-confiseur.
 Saint-Zacharie : (P.) André MAILLOUX, maire.
 Salernes : (P.) Louis DURAND, retraité, bl. Paul-Cotte.
 Sanary-sur-Mer : (P.) Abel CRAISSAC, fonctionnaire, 7,
 quai d'Orsay, à Paris.
 Sellons-Sources-d'Argens : (P.) Etienne LOUCHE, maire.
 La Seyne-sur-Mer : (P.) Humbros, retraité, rue Danton.
 Signes : (P.) Antoine ALLÈGRE, maire.
 Solliès-Pont : (P.) GERFFROT, maire.
 Toulon : (S.) L. JOULIAN, commerçant, 28, rue Chevalier-
 Paul.
 Tourves : (P.) Charles BARD, contremaitre.
 Le Val (P.) NICOLAS, maire, conseiller d'arrondissement.
 Verages : (P.) Edouard BRANDA, cafetier.
 Vidauban : (P.) Charles PELLEGRIN, vétérinaire, avenue
 du Maréchal-Joffre.

Vaucluse

Althen-das-Paluds : (P.) Ernest PERRIN, maire.
 Avignon : (P.) GUTRAMAND-père, chemin de la Trillade, rue
 Joffre.
 Carpentras : (P.) BERNUSSET, indl. place de l'Hôpital.
 Cavaillon : (P.) Hilarion BRUN, rue Emile-Zola.
 Cheval-Blanc : (P.) Mazelly, cultivateur, aux Cadentières.
 L'Isle-sur-Sorgue : (P.) A. MOURNA, maire, villa Vieille.
 Monteux : (P.) Louis AUGIER, conseiller d'arrondissement.
 Orange : (P.) ESTÈVE, rue du Noble.
 Pernes : (P.) Georges PASSET, commis ppal du Trésor.
 Pertuis : (P.) BARBE, pharmacien.
 Sorgues-s.-l'Orvezze : (P.) Alfred RAVIER, comptable,
 place de la Marie.
 Vaison : (P.) Edgard ARLABOSSE, secrétaire de mairie.
 Valréas : (P.) DUCRAM, agent d'assurances.
 Villes : (P.) Aimé ALLÈGRE, maire.

Vendée

L'Aiguillon-sur-Mer : (P.) Jean B. CORNIÈRE, inst. en retr.
 Angles : (P.) BARBOT, garagiste.
 La Barre-des-Monts : (P.) BROCHARD, instituteur public.
 Beauvoir-sur-Mer : (P.) BOSSI, instituteur.
 Chailloles-Marris : (P.) HUMEAU, négociant.
 Champagne-les-Marris : (P.) Armand HOCQUARD, hôtelier.
 Challans : (P.) GUÉHO, inst. en retr., Grand'Rue.
 Chantonnay : (P.) Gustave PHILIPPEAU, instituteur hono-
 raire, rue Paul-Baudry.
 La Chapelle-Themer : (P.) Léon NOËL, au Beau Raisin, à
 La Chapelle-Themer, par Sainte-Hermine.
 La Chataigneraiie : (P.) CHEVALLIER, ingénieur S. V.
 Croix-de-Vie : (P.) GANACHEAU, instituteur retraité, villa
 Bon Air, à Saint-Gilles-sur-Vie.
 Damvix : (P.) Alfred MOUNIER, agriculteur.
 Fontenay-le-Comte : (P.) L. BOUCHON, 43, rue Sigisbert-
 Gandriau.
 Grues : (P.) ROULLET, cultivateur.
 Le Gué-de-Voulluire : (P.) BERTIN, débitant.
 Les Herbiers : (P.) Jules GÉRAUD, instituteur.
 Ile d'Elle : (P.) Mme MÉTAY, institutrice.
 Ile d'Yeu : (P.) Charles COURTOIS, propriétaire.
 La Jaudonnère : (P.) RICHARD, maire.
 Le Coudreau-de-Saint-Sigismond : (P.) Georges MANTEAU,
 cult., canal de Reth, Saint-Sigismond, par Maillezais.
 Le Lignon : (P.) Raymond BRUNET, négociant au bourg.
 Longeville : (P.) Raoul BARDUX, sellier-bourrelier.
 Luçon : (P.) BITEAUD, instituteur, Magnils-Reigniers, par
 Luçon.
 Mareuil-sur-Lay : (S.) PARANT, instituteur.
 Montaigu : (P.) Pierre RENOU, juge de paix.
 Mouchamps : (P.) Charles CROBOT, mécanicien.
 Les Moutiers-les-Mauxfaits : (P.) Docteur GIRARDEAU,
 Champ-Saint-Père.
 Mouzeuil : (P.) Charles CLÉMENT, instituteur.
 Nailliers : (P.) Auguste BOUET, propriétaire.
 Noirmoutier : (P.) GARNIER, instituteur, à Barlatre, par
 Noirmoutier.
 Pouzauges : (P.) Louis THOUARD, instituteur retraité.
 Puyravault : (P.) J. MARTIN, cultivateur, Puyravault, par
 Champagne-les-Marris.
 La Roche-sur-Yon : (P.) Th. JOINT, 7, rue Genueu.
 Les Sables-d'Olonne : (P.) Valère MATHÉ, maire d'Olonne,
 près des Sables.
 Saint-Denis-du-Payré : (P.) PAINOT, négociant.
 Saint-Etienne-de-Brillouet : (P.) Auguste CALLET, cult.
 Sainte-Hermine : (P.) Pierre LEVRAUD, charpentier au
 bourg.
 Saint-Hilaire-des-Loges : (P.) A. PLAIRE, instituteur retraité.
 Saint-Jean-de-Monts : (P.) BOLINGER, propriétaire Bonabri-
 Plage, à Saint-Jean-de-Monts.
 Saint-Michel-en-l'Herm : (P.) TELLET, instituteur.
 Sainte-Radegonde-des-Noyers, par Chailloles-Marris : (P.)
 MASSON, cultivateur, à Sainte-Radegonde-des-Noyers.
 Talmont : (P.) CHARRIER, instituteur, au Quarry-Pigeon.
 La Tranche-sur-Mer : (P.) SENET, maire.
 Triaize : (P.) OSMOND, retraité.
 Vix : (P.) Edgard TORLORE, ferblantier.

Vienne

Arçay : (P.) PLAUDIN, adjoint au maire, Le Puy, par Arçay.
 Châtelleraut : (P.) DAY, rentier, 10, rue Saint-Romain.
 Chauvigny : (S.) Daniel GOUU.
 Lattille : (P.) Docteur ROUX.
 Lencloître : (P.) Pierre CIBERT, maire à Doussay.
 Loudun : (P.) Emile DURAND.
 Lussac-les-Châteaux : (P.) RAVEAU, retraité.
 Mirebeau : (P.) Gaston GARNIER, représentant.
 Montmorillon : (S.-T.) IMBERT, 3, rue d'Ypres.
 Monts-sur-Guesnes : (P.) Henry RENAN, pharmacien.
 Neuville : (P.) GALLETTYER, à Bellefois-de-Neuville.
 Poitiers : (P.) MORAIN, maire, rue Boncenne.
 Rouillé : (P.) Louis BOURNIER, propriétaire.
 Saint-Georges-les-Baillargeaux : (P.) AMER, maire.
 Les Trois-Moutiers : (P.) ERNOULT, ex-greffier.
 Vernon : (P.) Ismaël GANDON, instituteur, Neuil-l'Espoir.

Vienne (Haute)

Ambazac : (P.) LANDAUD, instituteur.
 Feytaud : (P.) Joseph DOMINIQUE, vannier, au Mas-Gauthier,
 près Feytaud.
 La Jonchère : (P.) Alphonse BONAUD, industriel.
 La Rocherie : (P.) SAGE, maire.
 Limoges : (P.) SAULNIER, avocat, 25, rue de la Mauvendièrre.
 Nexon : (P.) Mathurin PAULAT, garagiste.
 Saint-Germain-les-Belles : (P.) GLANGEAUD, maire.
 Saint-Junien : (P.) Justin TERLAUD, ouvrier gantier, rue
 Dupeyrat.
 Saint-Priest-Taurion : (P.) LABORBERIE, chef de station.

Saint-Sulpice-lès-Feuilles : (P.) Charles FERRANT, maire.
Saint-Sulpice-Laurière : (P.) BONNET, directeur d'école de garçons.

Vosges

Bains-les-Bains (P.) Henri POIROT, ouvrier industriel.
Bruyères : (P.) Roger MERCIER, conseiller d'arrondissement.
Celles-sur-Plaine : (P.) Gustave DELON, 3, rue de la Tour-nelle.
Charmes : (T.) A. LECLERC, huissier.
Chatenois : (P.) GARNIER, directeur d'école.
Corcieux : (P.) Ernest MARTIN, conseiller général.
Darney : (P.) Charles CLÉMENT, professeur honoraire.
Eloyes : (P.) Ernest LOUIS, maçon.
Épinal : (P.) STEVENEL, avocat, 30, rue Viviani.
Éival-Clairefontaine : (P.) HORIOT, sous-chef de gare.
Fraize : (P.) André RICHARD, directeur de scierie.
Gérardmer : (P.) Fernand BLOCH, négociant.
Gironcourt : (P.) Paul TRUCHARD, entrep. de maçonnerie.
Granges-sur-Vologne : (P.) François LAVOINE, 2, rue des Voies.
Lamarche : (P.) MANGIN, retraité, à Isches.
Mirecourt : (P.) Onésime NARCY, directeur d'école en retraite, rue G.-Clemenceau.
Moyenmoutier : (P.) LECOMTE, instituteur honoraire.
Neufchâteau : (P.) DANGIN, agent d'assurances.
Pouxeux : (T.) Paul BALANDIER, représentant.
Provençères : (P.) Charles PFLIGER, agent d'assurances.
Rambervillers : (P.) René SMOX, 18, rue Carnot.
Raon-l'Étape-La Neuveville : (P.) Paul DEMENGE, employé, rue Jacques-Melley, à Raon-l'Étape.
Remiremont : (P.) Docteur JACQUOT, 19, faubourg d'Alsace.
Saint-Dié : (P.) Gaston COLMAT, professeur, rue de l'Orient.
Saulcy-sur-Meurthe : (P.) Alphonse WEICK, cultivateur.
Senones : (P.) Firmin SEUXET, directeur d'école.
Thaon : (P.) Jules CLAUDE, chef inst. industr., 13, fg. de Domèvre.
Le Thillot : (S.) DIRANT, directeur d'école.
Le Val-d'Ajol : (P.) André, confectionneur, La Croisette, Val d'Ajol.
Xertigny : (P.) André BERTHAUX, vérificateur des C. I.

Yonne

Aillant-sur-Tholon : (P.) Louis BAINEAU, maire de Poilly-sur-Tholon, par Aillant-sur-Tholon.
Auxerre : (P.) Léon COBLENCÉ, retr., 13, rue d'Egley.
Avallon : (P.) GUÉNEAU, 21, rue de Paris.
Bléneau : (P.) PERRIGNON, conseiller d'arrondissement.
Brienon-sur-Armançon : (P.) VARENE, direct. d'école hon.
Cerciers : (P.) Ernest POULARD, maire, Villechétive, par Cerciers.
Chablis : (P.) Paul CHATELAIN, propriétaire.
Charny : (P.) HERVIEUX, instituteur.
Châtel-Censoir : (P.) Félix MARTIN, instituteur honoraire.
Coulanges-la-Vineuse : (P.) Charles RAFFETEAU, maire.
Coulanges-sur-Yonne : (P.) Paul POINIER, maire à Etails.
Coursion-les-Carrières : (P.) Alphonse MIESCH, capitaine retraité.
Cravant : (P.) Onésime BENARD, instituteur retraité, à Bazarnes.
Flogny : (S.-T.) DELIGNE, instituteur, Guillon.
Joigny : (P.) Henri HAMELIN, sénateur.
Ligny-le-Châtel : (P.) LARBOUILLET, maire, capitaine retraité.
Lindry : (P.) Alex COQUARD, retraité à Chazelles, Lindry.
Migennes-Laroche : (P.) Docteur FOURREY, maire de Migennes.
Montereau : (P.) Georges THÉVENIN, instituteur.
Noyers-sur-Serein : (P.) Jules BOURGEOIS, ancien conseiller d'arrondissement.
Pont-sur-Yonne : (P.) LEMOUR, directeur d'école publique.
Ravières-Aisy : (P.) Camille BOURGEOIS, coiffeur, à Nuits-sur-Ravières.
Saint-Fargeau : (P.) LÉOUYER, instituteur, à Mézolles.
Saint-Florentin : (P.) Gaston CLEMENTOT, faubourg d'Aval.
Saint-Julien-du-Sault : (P.) Célestin DALOUZEAU, conseiller d'arrondissement, maire.
Saint-Sauveur-en-Puisaye : (P.) DOREAU, conseiller général, maire.
Seignelay : (P.) Mme VALLE.
Sens : (P.) BOULLY, député, à Saint-Valérien.
Sergines : (P.) Ernest GRAMAIN, cultivateur.
Sougères-en-Puisaye : (P.) Albert MOCCHONNET, conseiller municipal.
Taingy : (P.) Gustave JOLLIVET, Les Jollivets, par Diges.
Tonnerre : (P.) RABY, professeur au collège, avenue Alfred-Grévin.
Toucy : (P.) MARCOUX, 6, rue de la Croix-Saint-Germain.
Tréigny : (P.) DUBAN, conseiller d'arrondissement.
Véron (P.) Jules BAUDOUIN, maire.
Vézelay : (P.) Joux, à Montillot.

Villeneuve-la-Guyard : (P.) V. LAPRÉE, cons. d'arr., à Petit-Villeblevin, par Villeneuve-la-Guyard.
Villeneuve-sur-Yonne : (P.) Dr PETIOT, 66, rue Caumartin, Paris (IX^e).

AFRIQUE

Alger

Affreville : (P.) AURIOL, notaire, rue de Médéa.
Aït-lkhelef, par Azazga : (P.) Hamrouh MOHAUD, forgeron.
Alger : Siège social, 4, rue Négrier.
Arba : (P.) SENDRA, directeur d'école de garçons.
Aumale : (P.) MULLER, propriétaire.
Blida : (P.) PHELIPPOT, professeur au collège, Bois-Sacré, à Blida.
Boghari : (P.) Paul DUCHATEAU, administrateur adjoint, à Berrouaghia.
Boufarik : (P.) François BRUNOT, professeur d'E. P. S.
Bou-Nouï, par Boghni : (P.) SEID HAMARD, instituteur.
Bou-Saada : (P.) Salomon DIAOU, place du Colonel-Pein.
Cherchell : (P.) Henri BOISSONNET, directeur d'école.
Dellys : (P.) BLOGET, instituteur, à Tackdempt.
El Biar : (P.) ROBIN, propriétaire, à El-Achour.
Fort-de-l'Eau : (P.) GUILLEMIN, 149, boul. du Front-de-Mer.
Fort-National : (P.) Louis DOUET, Hôtel-de-France.
Ghardaïa : (P.) MESNARD, directeur d'école.
Hussein-Dey : (P.) MAURETTE, 26, rue de Constantine.
Koléa : (P.) Georges HERBELIN, directeur d'école.
Laghouat : (S.) BACHIR BEN YAHYA, instituteur.
Lettourneux : (P.) HASSANT SAID, conseiller municipal.
Maison-Carrée : (P.) Louis VAUGIER, C. F. A. E.
Mechtras, par Boghni : (P.) HAMRANI-AMRANE, sous-officier retraité.
Médéa : (P.) Lucien PINOT, direct. d'école de garçons ind.
Ménerville : (P.) César BONIFACE, ingénieur des P. et C.
Miliana : (P.) MICHALET, maire.
Orléansville : (P.) Louis DELAGE, propriétaire.
Oued-el-Alleug : (P.) Dr Fr. COLONNA.
Rebellel : (P.) DUPOUTS, receveur des Contrib. diverses.
Rouiba : (P.) Charles PAQUOT, limonadier.
Taboudoucht : (P.) Boudjemâb Ali Aïr Moussa, propriétaire-agriculteur, Taboudoucht (Azeffoun, commune mixte d'Alger).
Tizi-Ouzou : (P.) CASSAGNE, vétérinaire.
Tizi-Rached, par Tamda : (P.) OUALI LAMEK, instituteur retraité.

Constantine

Akbou : (P.) Eugène AVITABLE, directeur d'école.
Batna : (P.) RENCURET, directeur d'école.
Biskra : (P.) Désiré REYNAUD, bijoutier.
Bône : (P.) Georges ROBINET, agent technique des P. et Ch., quartier Beauséjour, à Bône.
Bougie : (P.) M. SOLACROUP, directeur d'école primaire.
La Calle : (P.) BARRIS DU PENHER, maire, conseiller général, délégué financier.
Collo : (P.) Louis PROMEYRAT, directeur d'école.
Constantine : (P.) François ALESSANDRI, commis principal des P. T. T.
Guelma : (P.) Isidore RIPOLL.
Jennapes : (P.) Charles PORCHER, greffier de la justice de paix.
Kerrala : (P.) DANGIN, receveur d'enregistrement.
Lambèse : (P.) Dr NOELL, maire.
Philippeville : (P.) PEYON, 64, rue Antoine-Bruno.
Saint-Arnaud : (P.) A. SATOUR, directeur d'école.
Sédrata : (P.) Charles SARRÉ, juge de paix.
Sétif : (P.) Vital BIGNON, avocat.
Souk-Ahras (P.) Antoine CACAVELLI, employé de chemin de fer.
Tébessa : (S.) CAMULIERI, commis-greffier.
Touggourt : (P.) MAILLET, receveur des postes.

Oran

Aïn-Sefra : (P.) Gabriel LEVENT, chef-mécanicien au chemin de fer de l'Etat.
Aïn-Temouchent (P.) LAGIER, monteur de ligne P. T. T.
Ammi-Moussa : (P.) Jean PERALDI, secrétaire de la commune mixte.
Arzew : (S.) RAMONINO, instituteur.
Colomb-Béchar : (P.) Jacob SERLAN, commerçant.
Mostaganem : (P.) Léon RAIBALDI, commis des P. T. T., cité Auscher, Mostaganem.
Oran : (P.) Dr JASSERON, 9, rue d'Arzew.
Pétregaux : (P.) MADIUBA MAHDI, interprète judiciaire, avenue de Verdun.
Relizane : (T.) TAUBIAC, propriétaire, rue d'Isly.
Saida : (P.) Eugène LE MEN, avocat.
Saint-Denis-du-Sig : (P.) SOUCAILLÉ, économiste, hospice.
Sidi-bel-Abbes : (P.) MARFANG, cité du Foyer.
Tiaret : (P.) GORSSE, architecte.
Tiencen : (P.) BLANC, avocat.

COLONIES AFRIQUE

Maroc

Casablanca : (P.) Louis GÉRARD, Bourse du Commerce.
Fez : (P.) DEBARE, commis des P. T. T.
Ifrane (P.) E. BERTIN, propriétaire.
Marrakech : (P.) Jean GARNIER, industriel, à Marrakech-Guelz.
Mazagan : (P.) RIVAULT.
Mechra-bel-Ksiri : (S.-T.) MAESTRACCI, commerçant.
Meknès : (P.) ARNAL, rue Laperrine.
Mogador : (P.) MENDIBERRY, régies municipales.
Oudjda : (P.) REIGNIER-PRAT, directeur d'école.
Petitjean : (P.) CAPIÈRE, commerçant.
Port-Lyautey : (P.) Isidore MÉSNIER, transit assurances, rue du Lieutenant-Brazillach.
Rabat : (P.) BLACHÈRE, L. D. H., Boîte postale, 140.
Safi : (P.) Raymond ESPINASSE, négociant.
Settat : (P.) Le BOURLEGAT, colon.
Souk-el-Arba-Gharb : (P.) Edmond JÉRÔME, commis au Contrôle civil.
Tanger : (P.) CHARRIER, professeur au lycée.
Les Zemmours : (P.) LAROCHE, pépiniériste, à Tiflet.

Tunisie

Béja : (P.) Ernest GNESTET, directeur d'école.
Bizerte : (P.) BRET, surveillant général au collège, rue Khereddine.
Gâbes : (P.) Louis BEBOUT, receveur particulier des Douanes.
Hammam-Lif : (P.) BRIANÇON, directeur d'école.
Le Kef : (P.) BERNARD, instituteur.
Sfax : (P.) François-Xavier PAOLI, membre du Grand Conseil de Tunisie.
Sousse : (P.) Julien-A. PICARD, ingénieur.
Tunis : (P.) GUENIER, fonc. retr., 40, rue Marceschau.

Ile de la Réunion

Saint-Benoît : (P.) Alx ESPARON, directeur d'école.
Saint-Denis : (P.) L. REVEST, économiste au lycée Leconte-de-Lisle.

Sénégal

Dakar : (P.) ALIBERT, géomètre des T. P., boîte postale 289, Dakar.

Gabon

Libreville : (P.) D^r GEORGELIN.

Madagascar

Diégo-Suarez : (P.) BOUCHER.
Fianarantsoa : (P.) CAMBRÉZY, industriel, publiciste, boîte postale 37.

Majunga : (P.) René LETOREY, avocat.
Tananarive : (S.) Ch. BODELET, compt., rue Richelieu.

Cameroun

Bonabéri-Douala : (S.-T.) Roger AUBERT, agent comptable principal.

AMERIQUE

Guadeloupe

Le Lamentin : (P.) D^r Jean ALPHONSE.
Basse-Terre : (P.) BENET, professeur au lycée.
Capesterre : (P.) Louis CABUZEL, arpenteur-géomètre.

Guyane

Cayenne : (P.) BERLAND, ing. civil, conseiller général.

Martinique

Gros-Morne : (P.) DÉSIR, mécanicien.

ASIE

Indes Françaises

Karikel : (P.) POUNOU AMALOUPOULLE, commerçant, rue de Poréar.
Mahé : (P.) MANALICANDY ATCHOUDIN, conseil agréé, route de Calicut.

Indochine

Haiphong (Tonkin) : (P.) PAQUIN, boîte postale 75.
Pnom-Penh (Cambodge) : (P.) DETAY, notaire.
Saigon (Cochinchine) : (P.) METTER, professeur, 210, rue Mac-Mahon.

ÉTRANGER

Egypte

Alexandrie : (P.) Albert EDRET, négociant.
Le Caire : (P.) PIOT-BEY, 7, rue Deir-el-Banat.
Suez : (P.) Gaston BAUDRY, contr., Canal de Suez, Domaine Eaux.

Ethiopie

Diré-Daoua : (P.) BRÉDOS VARIABEDIAN, négociant, boîte postale 34.

Sarre

Einoed : (P.) François MATHIEU, commis ppal des Douanes.
Homburg : (P.) Paul SPANUT, Douanes, Bismarckstrasse.
Mettlach : (P.) CUNY, préposé des Douanes, à Saarholzbach.
Saint-Wendel (P.) COLLODIX, vérif. des Douanes, à Namborn.
Sarrebbruck : (P.) Jean SAUX, commis principal des Douanes, 38, Werderstrasse.

Suisse

Genève : (P.) Maurice MILHAUD, docteur ès-sciences économiques, 9, rue Cavour.

EXEMPLE A SUIVRE

SECTION DE SAINT-ELOY-LES-MINES

(Réunion du 22 juillet 1934)

Procès-verbal

La séance est ouverte à 16 heures 30 par le citoyen F. Sol, président. Le secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal, unanimement approuvé, puis le Bureau met l'assemblée au courant des accords intervenus entre les différentes organisations de gauche en vue de la constitution d'un Comité antifasciste. Il est apparu au cours de la réunion des Bureaux de Sections, que l'étroite liaison existant en fait entre ces divers groupements rendait inutile la formation d'un Bureau distinct. Notre Section a été désignée à l'unanimité pour sonner le ralliement des forces démocratiques de la région en cas de menace fasciste ; le Bureau a accepté. L'assemblée approuve unanimement cette décision. En conséquence il est décidé d'adresser à tous les hommes ou assemblées politiques de notre ressort, et ceci afin d'éviter le retour d'événements sanglants, l'adresse suivante :

« La Section de la Ligue des Droits de l'Homme et

du Citoyen de Saint-Eloy-les-Mines, au nom des organisations démocratiques groupées autour d'elle et en son nom personnel, vous invite, tant dans vos interventions au sein des assemblées dont vous pouvez faire partie que lors de la réunion des conseils municipaux, d'arrondissement ou général, à faire pression auprès du Gouvernement pour obtenir dans le plus bref délai possible, le désarmement de toutes les Ligues armées, sans distinction d'opinion ou de tendance ».

L'assemblée passe ensuite à la discussion de l'organisation de la propagande dans notre région. De nombreuses interventions donnent lieu à de fructueux échanges de vues ; il ressort de cette discussion que, tout en semant autant qu'il se pourra les idées que représente la Ligue, chacun d'entre nous devra veiller à n'amener au sein de la Section que des citoyens fermement convaincus et éviter autant que possible les adhésions peu sûres ou intéressées.

Lecture est donnée des correspondances émanant du Comité Central, puis, pendant que le trésorier procède à la remise des cartes de 1934 non retirées, le secrétaire distribue aux membres présents des exemplaires du numéro spécial des Cahiers relatif au 6 février.

Cinq adhésions nouvelles sont acceptées.

La séance est levée à 18 heures.

Le secrétaire : AGARD.

NO

Dès
tion d
de Col
sident
toute l
de la
jour n
Peu
nous e
vions

Rap

Les
samedi
s'était
depuis
mainten

Un so
mission
Combes
un pas
chambre
la mos
sorte q

Le m
en fit l
fenêtres
taineme
laquelle
votre r
Culle, 1

C'était
lurent l
grandit
esprits
« le Juif
frappé »

Ces p
fidèles.
sont el
docteur.
M. le M
tier hab
notre ce
notre Sé

La for
violence
les plus
ques do
sur les
M. le Ju

Un in
arrêté p
lorsque
cité ; l'a
jellou l

Surpri
témoin c
annonce
lui et qu

L'émo
très pop
tion ; c
tion des
traux le
le Proc

(1) Ce
mière le

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

NOS INTERVENTIONS

LE MASSACRE DE CONSTANTINE

Dès le 7 août, alors que la grande presse d'information donnait si peu de place aux graves événements de Constantine, la Ligue recevait de M. Sultan, président de la Fédération, un long télégramme reflétant toute l'horreur de ce massacre et traduisant l'angoisse de la population, insuffisamment protégée. Le même jour nous pouvions intervenir.

Peu après, nous parvenait deux longs rapports dont nous extrayons les passages suivants (1) et que nous avons utilisés pour nos démarches ultérieures :

Rapports de la Fédération de Constantine

Les causes apparentes du conflit. — Dans la matinée du samedi 4 août, j'ai appris qu'une très vive effervescence s'était manifestée dans le quartier indigène, dans la nuit, depuis huit heures trente jusqu'à trois heures et demie du matin.

Un soldat israélite, Kalifa Eliaou, médaillé militaire, commissionné, père de cinq enfants, habitait à Constantine, rue Combes, une maison à laquelle il ne peut accéder que par un passage étroit, sur lequel ouvrent des fenêtres d'une chambre réservée aux ablutions des fidèles musulmans de la mosquée Sidi-Lakdar. Ces fenêtres étaient couvertes, de sorte que l'on pouvait voir ce qui se passait à l'intérieur.

Le militaire israélite, rentrant chez lui en état d'ébriété, en fit la constatation ; il pria les fidèles de fermer leurs fenêtres. En quels termes le fit-il ? Il dut y avoir très certainement une discussion assez véhémente, au cours de laquelle — ceci est établi — l'israélite dit : « Maudite soit votre religion... » (déclaration faite par un membre du Culte, le Muezzin, à M. le Procureur de la République).

C'était assurément regrettable. Furieux, les indigènes voulurent faire un mauvais parti à leur insulteur, l'émotion grandit vite et les bruits les plus propres à surexciter les esprits circulèrent : « Le Juif est rentré dans la chapelle », « le Juif a uriné contre le mur de la chapelle », « le Juif a frappé les indigènes en prière ».

Ces propos, ainsi rapportés, ne firent qu'exaspérer les fidèles. La foule grossit de minute en minute. Les autorités sont alertées, le conseiller général des Indigènes, M. le docteur Bendjelloul, est présent, ainsi que le chef religieux, M. le Muphti Benelmouhoub. Le conseiller général du quartier habité par les Israélites est également sur les lieux, notre collègue M. Henri Lellouche, ancien vice-président de notre Section.

La foule grossit toujours et commence à se livrer à des violences ; les inspecteurs de la Sûreté tentent d'empêcher les plus exaltés de commettre de nouvelles exactions ; quelques boutiques juives venaient, en effet, d'être saccagées ; sur les lieux se trouvent M. le Procureur de la République, M. le Juge d'instruction, les chefs de la Police...

Un incident va se produire : un énergumène venait d'être arrêté par un inspecteur de la Sûreté, le nommé Gueussab, lorsque M. le docteur Bendjelloul le lui reprocha avec vivacité ; l'agent répliqua qu'il ne fait que son devoir ; M. Bendjelloul le gifla et lui assena des coups de poing.

Surprise générale : M. le Procureur de la République, témoin des faits, ainsi que les autorités judiciaires présentes, annonce à M. Bendjelloul qu'il ouvre une information contre lui et qu'il le met en état d'arrestation.

L'émotion est à son comble : M. Bendjelloul est, en effet, très populaire ; il est considéré comme le chef de l'opposition ; c'est lui qui, l'an dernier, dirigea à Paris la délégation des élus indigènes pour présenter aux pouvoirs centraux leur cahier de revendications ; sur l'invitation de M. le Procureur de la République, M. Bendjelloul donne sa

parole d'honneur qu'il rentrera chez lui et se tiendra dès le lendemain matin à la disposition de la justice.

Tous de s'adresser alors à la foule, de l'inviter au calme ; l'apaisement est sur toutes les lèvres et les masses se retirent enfin. Il était près de trois heures trente du matin... Tous se séparèrent cordialement...

Nous ne pensions pas que cet incident, banal en somme, allait provoquer les graves et douloureuses tragédies dont nous allons être les témoins. Nous ne pensions pas que l'exaspération des fidèles, dissipée, au moins en apparence, dès la matinée du samedi, irait en s'accroissant au point de faire révéler une organisation méthodique, élaborée depuis longtemps...

L'émeute maîtresse de la rue. — Le dimanche matin des bruits alarmants parviennent à plusieurs de mes collègues et à moi-même : des autobus remplis d'indigènes, armés de gourdins, arrivaient en ville de plusieurs points du département ; des mares de localités voisines, dont M. Delrieu, maire du Khroubs, avaient alerté la Préfecture. Des milliers d'indigènes tenaient une réunion dans les forêts de pins qui dominent Constantine ; les autorisés circulent, affairées et... effarées. L'on nous donne l'assurance formelle que l'ordre serait maintenu...

Or, à dix heures trente, de nos fenêtres fermées, à travers les volets, nous voyions assommer un vieil israélite ; par terre, il était écrasé, son corps ne formait plus qu'une immense plaie. Le cadavre, exposé à toutes les souillures, resta jusqu'à 17 heures.

Les hommes du service d'ordre étaient debout, immobiles, l'arme au pied. La police était impassible.

Je demande la Préfecture, je clame mon horreur. « Le nécessaire sera fait... soyez-en sûr ! »

Les événements se précipitent ; le sac continue ; des indigènes circulent librement, un coutelas à la main ; des incendies jettent leurs feux sinistres au bas de la rue Nationale. Je redemande la Préfecture ; j'exprime à nouveau ma surprise et mon horreur. « Le nécessaire sera fait, soyez-en sûr ! »

Parallèlement à la rue Nationale se trouve la rue Rouaud ; le même carnage, le même pillage ; la même indifférence du service d'ordre.

De minute en minute, les mêmes scènes se reproduisent ; des you-you retentissent, poussés par des femmes indigènes, massées sur les terrasses ; il se mêlent aux hurlements des pillards et des incendiaires.

À midi, je vais allumer un incendie au numéro 26 de la rue Nationale, je lance de nouveaux appels à la Préfecture, à la mairie, aux pompiers. « Le nécessaire sera fait, soyez-en sûr ! »

Des voisins descendent chez moi, cherchant un refuge illusoire, l'un d'eux affirme avoir aperçu sa sœur, sur une terrasse, jeter des cris d'alarme...

Je téléphone, la poste me répond qu'en effet le n° 154 a lancé des cris de détresse, puis, brusquement s'est tu...

Je n'ose dire la vérité... Elle devait être atroce à connaître. C'était Mme Halimi, égorgée après le sac des magasins et de l'appartement, avec son mari, ses deux fillettes, âgées de huit et dix ans ; le carnage fut complet, la concierge, une vieille femme de 65 ans, sa bru et ses deux petites filles âgées de 4 à 8 ans, eurent le cou sectionné...

Dans tous les quartiers mixtes de la ville, de 9 h. 30 à 15 heures, les mêmes scènes avec les mêmes horreurs.

Tous les magasins sans exception, situés dans ces quartiers, ont subi le même sort.

Les Juifs rencontrés étaient assommés jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Ceux découverts dans leurs appartements étaient impartoyablement égorgés... Rien n'a été épargné que le quartier juif proprement dit, l'on savait que les Juifs le défendraient jusqu'à la mort...

Mêmes scènes atroces dans les faubourgs.

Aux carrefours des routes, une équipe se chargeait d'arrêter les voitures ; celles qui ne contenaient pas de Juifs étaient pavisées avec des étoffes prises au pillage ; les autres étaient arrêtées et les Juifs qui avaient le malheur de s'y trouver étaient assommés.

Toujours avec la même impassibilité, les hommes du

(1) Ces rapports ont été publiés in extenso dans *La Liberté* les 18 août et 1^{er} septembre.

service d'ordre étaient debout, immobiles, l'arme au pied ; la police était impassible.

Aucun pillard, aucun incendiaire, aucun assassin n'a été arrêté.

Liberté complète, absolue, de piller, de saccager, d'assassiner.

L'émeute cesse enfin à 15 heures dans les principaux quartiers. Elle avait atteint tous ses objectifs. Elle prendra cours aussi libre dans les faubourgs jusqu'à 17 heures, heure à laquelle, enfin, des cartouches étaient données à la troupe.

Conclusions. — Est-il besoin de commenter ? Est-il besoin de souligner la carence absolue de l'autorité ?...

Toute une population a été livrée sans défense, avec l'illusion atroce d'être protégée par un service d'ordre resté immobile.

Concluez vous-mêmes, Français de cour...

Un véritable pogrom a pu s'organiser et se réaliser. Non, non, il n'est pas vrai de dire qu'il a été maîtrisé ; cela supposerait une intervention. Elle ne s'est pas manifestée, puisque l'émeute a cessé faute de nouveaux aliments à sa fureur, puisque les cartouches n'ont été remises aux soldats qu'à 17 heures.

Il n'est pas concevable que, de 9 heures du matin à 5 h. de l'après-midi, des bandits soient les maîtres de la rue. Qu'ils puissent saccager, détruire, piller plus de cent magasins, entrer dans les maisons, dévaster tout ce qui s'y trouve, assommer ou égorger vingt-quatre personnes, dont cinq femmes et quatre enfants, avoir tout le temps de faire cela sans que personne ait pu intervenir, ni procéder à la moindre arrestation.

Est-il un règlement pour prescrire au service d'ordre d'attendre des instructions avant d'arrêter les pillards et les assassins ?

Voilà la carence, voilà les défaillances. Voilà l'autre crime !...

Qui donc n'a pas su, qui donc n'a pas voulu donner avant 5 heures de l'après-midi les instructions qui ont été données en ce moment-là ?

Qui donc a laissé pendant huit heures bafouer l'autorité ?...

**

Est-ce un mouvement exclusivement antisémite. — En apparence, oui — à réfléchir même superficiellement, non. C'est un coup de sonde contre l'autorité française, c'est un mouvement insurrectionnel.

Il est inexact de dire que Juifs et Indigènes n'ont jamais vécu en bonne intelligence ; il y eut des heurts, il y eut des froissements ; mais, dans l'ensemble, tous, dans chaque fraction, se sont ingéniés à en aplanir les difficultés.

Dans la classe dite des intellectuels, il y eut et il existe des affinités indéniables.

Dans les divers groupements auxquels adhèrent les uns et les autres, l'on a toujours constaté le désir réel de s'entendre, les réformes réclamées par les indigènes n'ont pas trouvé de plus ardents défenseurs que les Juifs.

Dans les assemblées délibérantes, pour les questions toujours délicates de religion et de statut personnel, Juifs et Indigènes ont toujours mêlé leurs votes. Lorsqu'il s'est agi, il y a quelques mois, au Conseil municipal, de discuter la question de l'expropriation du Cimetière mozabite, toutes les voix de l'opposition furent celles des élus juifs et indigènes.

Dans les œuvres sociales, toujours ils ont mêlé leurs votes, heureux de collaborer à un idéal de perfectionnement humain.

Dans la vie économique, les rapports les plus constants ont toujours existé entre les deux groupements ethniques. Qu'il y ait eu des mécontents, qui songerait à le nier ? La nature humaine, hélas ! n'est parlante nulle part.

L'on parle de l'usure ?

Elle n'est pas spécifiquement juive et des noms pourraient s'aligner, nombreux, qui n'ont rien de biblique !...

Des esprits toujours frondeurs parlent, les uns, d'une puissance étrangère, les autres d'un machiavélisme de l'administration elle-même, qui voudrait, par ce moyen, redemander les pouvoirs forts et les juridictions d'exception.

Je ne fais ici qu'indiquer des opinions plus ou moins hardies, plus ou moins tendancieuses...

Carence de l'autorité. — Qu'il s'agisse de cause lointaine ou immédiate, de cause apparente ou occulte, il n'en reste pas moins flagrant que par miracle, les autorités ont disparu de Constantine de 9 h. 30 à 17 heures, et à ce moment-là seulement, en mesurant l'étendue du désastre, elles ont paru se réveiller.

Le bilan est atroce : 24 morts dont 5 femmes, 4 enfants. 18 ont eu le cou sectionné, les jeunes filles ont subi des mutilations abominables; des raffinements de cruauté nous ramenant, hélas ! à plusieurs siècles en arrière.

Il y eut 5 incendies, dont 2 d'immeubles entiers.

Il y eut plus de deux cents magasins saccagés et dévastés, plus de vingt appartements réduits en miettes.

Les blessés furent plus de 70. Ce ne sera qu'à 3 heures de l'après-midi, pour la ville, à 5 heures pour les faubourgs, que de nouvelles instructions seront données aux troupes.

Qui n'a pas voulu les donner avant ?

Qui n'a pas osé le faire ?

Nos interventions

I

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Nous n'avons pas besoin d'appeler votre attention sur la situation survenue à Constantine.

Vous savez qu'à la suite d'un incident futile entre israélites et indigènes, une émeute éclata dans la ville et que, malgré la tentative d'apaisement qui eut lieu samedi entre les représentants des Musulmans et des Israélites, le quartier mixte fut le théâtre d'un véritable pogrome. Les magasins furent saccagés et pillés, nombre d'entre eux furent incendiés. Tous les quartiers de la ville ne tardèrent pas à être saisis par la panique, et, au cœur de la ville, rue Nationale, plusieurs établissements juifs furent la proie des flammes. De nombreux morts et des blessés plus nombreux encore sont à déplorer.

Or, notre Fédération de Constantine, qui nous a immédiatement saisis, nous signale que ces faits se sont produits sous l'œil impassible des troupes et de la police, et que le service d'ordre était absolument insuffisant.

Nous vous prions instamment de vouloir bien prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'entière sécurité des personnes et nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître vos décisions à ce sujet.

(7 août 1934.)

II

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Dès le 7 août, nous vous avons signalé l'insuffisance des mesures prises au cours des graves événements de Constantine, par les autorités responsables du maintien de l'ordre.

Les renseignements que nous a adressés depuis lors notre Fédération locale nous font un devoir d'appeler à nouveau votre attention sur l'inconcevable passivité de la troupe et de la police qui, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, laisserent l'émeute se dérouler et ne tentèrent rien pour protéger la population juive.

L'émeute ne fut pas spontanée. Longuement préparée, elle fut méthodiquement organisée et l'autorité ne pouvait ni l'ignorer ni se méprendre sur la gravité des troubles possibles. Des mesures auraient dû être prévues en conséquence. Or, aucune disposition ne fut prise et les émeutiers purent, sans en être empêchés, se livrer à leur besogne de pillage et de massacre.

Aux dires d'un témoin, ceux-ci étaient organisés en équipes :

a) Equipes de forgerons et de chaudronniers, pour défoncer les portes et les rideaux métalliques, les coffres-forts ;

b) Equipes de bouchers, affectées, comme à l'abattoir, à trancher la gorge, même des enfants de quatre ans ;

c) Equipes affectées à la recherche et à la destruction des livres de commerce, des effets en portefeuille, des titres, des jugements ;

d) Equipes affectées à lacérer les étoffes.

Toutes guidées pour repérer les maisons de commerce juives, tous les logements juifs dans les quartiers mixtes.

D'après le même témoin, les hommes du service d'ordre, debout, immobiles, l'arme au pied, n'intervinrent pas.

Rue Nationale, un vieillard fut assommé dès le matin, le cadavre resta dans la rue jusqu'à 17 heures.

Des appels de détresse lancés à la Préfecture, à la mairie, aux pompiers, reçoivent la même réponse : « Le nécessaire sera fait » ; mais aucun ordre n'est

donné, le carnage se poursuit, en présence d'un service d'ordre indifférent. Jusqu'à cinq heures du soir, aucun pillard, aucun incendiaire, aucun assassin n'a été arrêté, toute une population leur a été livrée sans défense.

Le bilan de cette effroyable journée, vous le connaissez : vingt-quatre morts dont cinq femmes et quatre enfants, soixante-dix blessés, deux cents magasins mis à sac, des immeubles incendiés.

Un certain nombre de coupables ont été arrêtés et jugés, mais aussi coupables sont ceux qui n'ont pas su prévoir, qui n'ont rien tenté, qui, par leur inertie ou leur incapacité, ont laissé se dérouler en territoire français un pogrom comme, seuls jusqu'ici, la Russie, la Pologne ou les pays balkaniques en avaient connus.

Le Gouvernement ne peut laisser de tels faits sans sanctions. Une enquête sévère doit être ordonnée sur l'attitude, au cours de cette journée, de la Préfecture, de la Mairie, de la Police, de l'autorité militaire, et les responsables doivent être frappés.

Depuis le 5 août, la population juive de Constantine vit dans l'angoisse ; elle n'a pas été protégée : elle redoute de ne l'être pas mieux en d'autres circonstances ; beaucoup de familles quittent la ville. Pour que l'apaisement se fasse et que la confiance renaisse, le Gouvernement doit donner l'impression qu'il ne tolère et tolérera aucune défaillance.

(29 août 1934.)

III

A Monsieur le Président du Conseil

Notre Association a été vivement émue par les graves événements de Constantine. Maintenant que les esprits sont un peu apaisés, il convient de tirer les conséquences de ce qui s'est passé. Les autorités se sont montrées en la circonstance nettement inférieures à leur tâche et cela présente un grave et double danger.

D'une part, les Arabes, encouragés par l'impunité, semblent ne pas vouloir se contenter de leur douloureuse victoire de Constantine et amorcent déjà des pogroms dans d'autres villes. D'autre part, l'autorité française est très dangereusement compromise.

Il vous paraîtra, comme à nous, indispensable que toutes mesures soient prises pour que des faits aussi regrettables ne puissent se reproduire et, en premier lieu, que tous ceux qui, ayant la responsabilité de l'ordre, se sont montrés incapables ou lâches devant le danger, soient sévèrement frappés.

Nous serions heureux d'être informés des décisions que vous aurez prises.

(1^{er} septembre 1934.)

Une victoire du bon sens

Le 30 juin dernier, nous publions la protestation suivante contre la condamnation de M. René Gérin par le tribunal correctionnel de Caen :

Le 31 mai dernier, M. René Gérin, secrétaire général de la « Ligue des Combattants de la Paix », était condamné à un mois de prison *sans sursis* et 100 fr. d'amende par le Tribunal Correctionnel de Caen pour s'être livré, dit le jugement, à une propagande anti-conceptionnelle ou contre la natalité.

— En quoi aurait consisté cette redoutable propagande ?

— M. Gérin s'est borné à citer, au cours d'une conférence, une seule et simple phrase qui n'est pas de lui, mais de Victor Marguerite : « et d'abord les femmes ne doivent plus faire d'enfants tant que les patries auront le droit de les assassiner ». Le jugement prétend que René Gérin a commenté et développé cette phrase. Il est établi qu'il s'est contenté de la citer sans développement ni commentaires.

— Mais l'auteur de la phrase, l'a-t-on condamné ?

— Aucunement. Jamais aucun tribunal n'aurait eu l'idée saugrenue de poursuivre Victor Marguerite pour une phrase aussi inoffensive.

— Il serait donc plus criminel de citer un texte que d'en être l'auteur ?

Justice étrange !

La Ligue des Droits de l'Homme veut espérer que la Cour, en réformant le jugement du tribunal et en acquittant Gérin, se montrera soucieuse d'égalité devant la loi.

La Cour a entendu la protestation du bon sens et de la justice : elle a, le 26 juillet, acquitté M. René Gérin. Mais, en même temps, elle condamne Mme Jeanne Humbert !

Une défaite de la Justice

Mme Jeanne Humbert, poursuivie pour avoir, au cours d'une conférence, cité une phrase de M. Victor Marguerite pour laquelle l'auteur n'avait jamais été inquiété avait été acquittée par le Tribunal de Vire.

Le Parquet ayant fait appel *à minima*, l'affaire revenait devant la Cour de Caen, qui s'est prononcée le même jour sur l'affaire Gérin et sur l'affaire Jeanne Humbert.

Gérin acquitté, Mme Jeanne Humbert a été condamnée à trois mois de prison sans sursis et 500 fr. d'amende.

M. Victor Marguerite avait naturellement protesté contre ces poursuites.

La Ligue des Droits de l'Homme était intervenue dès l'origine pour s'élever contre ces procès injustifiables. Elle avait applaudi à l'acquiescement en première instance de Mme Jeanne Humbert, comme elle se félicite de l'acquiescement de M. René Gérin en appel.

Elle proteste de toute son énergie contre l'arrêt de la Cour de Caen dans l'affaire Jeanne Humbert : il n'y a plus de liberté de parole dès qu'on s'expose à la prison pour une citation assez anodine pour n'avoir donné lieu à aucune poursuite contre son auteur.

A quand les poursuites contre les républicains assez imprudents pour citer Victor Hugo ?

Des libérations qui s'imposent

I. — Rakosi

A Monsieur le Ministre de Hongrie à Paris

La Ligue hongroise des Droits de l'Homme nous signale que l'ancien commissaire du peuple, Mathis Rakosi, condamné pour tentative de propagande communiste, vient, à l'expiration de sa peine, d'être transféré dans la prison d'Etat de Szeged où, malgré son état de santé précaire, il serait soumis à un régime particulièrement rigoureux, pendant qu'un nouveau procès serait instruit contre lui pour des faits remontant à 1919.

La Ligue française des Droits de l'Homme n'entend en aucune façon prendre parti sur le fond même de l'affaire, encore que des poursuites intentées 15 ans après les faits qui les motivent nous paraissent quelque peu abusives. Mais elle remarque que Rakosi n'a pas été, comme il se devait, libéré à l'expiration d'une peine intégralement subie. Le maintien en prison d'un condamné qui a purgé sa condamnation constitue une détention arbitraire et illégale dont l'opinion publique internationale ne pouvait manquer de s'émouvoir.

Nous nous sommes permis de nous faire auprès de vous l'interprète de cette légitime émotion dont nous vous prions de vouloir bien transmettre l'écho au gouvernement que vous représentez.

Nous osons espérer que le Gouvernement hongrois tiendra à démontrer, en libérant Rakosi, qu'il ne reste pas indifférent aux revendications du Droit.

(4 juillet 1934.)

II. — Bela Gador

A Monsieur le Ministre de Hongrie à Paris

Nous sommes saisis du cas de M. Bela Gador, actuellement détenu en Hongrie et sous le coup d'une condamnation capitale.

M. Bela Gador, grand mutilé de guerre, est condamné pour avoir pris part au mouvement républi-

caïn qui a suivi la fin de la guerre. Les faits qui lui sont reprochés — et dont il soutient qu'il est innocent — remontent à plus de quinze ans. Ils ne sont pas prescrits puisque le Code pénal hongrois fixe à vingt ans la prescription des crimes punis de mort. Mais, comme l'a rappelé, à l'occasion de Bela Gador, le Professeur Vanbéry, l'écoulement de la plus grande partie du délai de prescription peut être considéré, dans l'esprit même du droit hongrois, comme un motif important d'atténuation. Cette première raison plaide contre l'application de la peine.

Permettez-nous d'attirer votre attention et celle du gouvernement que vous représentez sur une raison plus forte encore. Aux termes du traité de Trianon, le gouvernement hongrois a renoncé à toute poursuite contre les concitoyens de l'ancien empire austro-hongrois pour des faits d'ordre politique postérieurs au 28 juillet 1914 et antérieurs à la conclusion des traités de paix. Les faits imputés à M. Bela Gador s'étant accomplis dans cette période, il nous paraît inconcevable que le gouvernement hongrois pût manquer à sa parole.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de vouloir bien faire connaître notre intervention à votre gouvernement, lui faire savoir que la démocratie française, dont notre Ligue est l'interprète, suit avec appréhension l'affaire de M. Bela Gador et lui demande de rendre à celui-ci sa liberté.

(10 août 1934.)

D'autre part, nous avons adressé au Ministre français des Affaires étrangères la lettre suivante relative au même cas :

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'affaire Bela Gador.

M. Bela Gador, citoyen hongrois, mutilé de guerre, a pris part au mouvement républicain qui a suivi en Hongrie la fin de la guerre. Poursuivi à ce titre, il a trouvé asile à Vienne d'où l'ont chassé les événements tragiques de février dernier. Rentré en Hongrie, il est condamné à mort sous prétexte d'avoir, en qualité de commissaire politique de l'armée rouge hongroise, donné, en 1919, l'ordre d'exécuter six contre-révolutionnaires associés à l'armée roumaine contre l'armée hongroise. M. Bela Gador se défend d'avoir donné cet ordre. Il se fait fort de démontrer son innocence. Mais, fût-il même coupable, les traités dont vous avez la garde interdisent qu'on le frappe.

En effet, aux termes du traité de Trianon, le gouvernement hongrois a dû s'engager à renoncer à toute poursuite contre les citoyens de l'ancien empire austro-hongrois pour tous faits d'ordre politique postérieurs au 28 juillet 1914 et antérieurs à la conclusion des traités de paix. C'est le cas de M. Bela Gador.

Permettez-nous, Monsieur le Ministre, de vous rappeler qu'il y a plusieurs années, la Ligue des Droits de l'Homme, ayant saisi le gouvernement français d'une protestation du même ordre au bénéfice du Comte Karolyi, M. Poincaré saisit immédiatement la Conférence des ambassadeurs de la protestation formelle du gouvernement français. La Conférence des Ambassadeurs n'existe plus. Mais le gouvernement français dispose encore des moyens nécessaires pour obtenir du gouvernement hongrois, seul ou solidairement avec les gouvernements des Etats signataires du traité de Trianon, le respect des engagements contractés par la Hongrie.

(10 août 1934.)

III. — Fischer et Schonhof

A Monsieur le Ministre d'Autriche à Paris

Nous nous permettons d'appeler votre attention sur la situation faite au docteur Schonhof, du barreau de Vienne, et au docteur Fischer, du barreau de St-Polten, détenus au camp de concentration de Wollersdorf, près de Vienne.

Leur détention dure depuis février 1934 et M. Schonhof, en particulier, est ainsi détenu malgré sa santé précaire dont l'état s'aggrave de jour en jour.

Il semble que le gouvernement autrichien ne puisse justifier par aucun motif de droit la détention des

intéressés contre lesquels aucune accusation précise n'a été jusqu'à ce jour formulée.

Il semble résulter d'une enquête faite à Vienne par les délégués de l'Association juridique internationale que seules les opinions politiques de MM. Fischer et Schonhof et leurs plaidoiries prononcées avant février 1934 en faveur d'accusés politiques, ont pu motiver la mesure prise contre eux.

Nous ne voulons pas croire que le gouvernement autrichien ait pensé, par une telle mesure, intimider le barreau de Vienne en frappant deux défenseurs connus pour leur talent, leur conscience et leur courage.

C'est pourquoi nous vous prions de vouloir bien faire connaître notre intervention à votre gouvernement et lui faire savoir que la démocratie française, dont la Ligue est l'interprète, lui demande de rendre à la liberté MM. Schonhof et Fischer.

(Août 1934.)

IV. — Seitz

A Monsieur le Ministre d'Autriche à Paris

A la date du 20 juin dernier, nous vous avons adressé, avec prière de vouloir bien la faire tenir à M. le Chancelier de la République d'Autriche, une requête au sujet de M. Seitz, ancien maire de Vienne, incarcéré depuis le mois de février.

Depuis notre intervention, la situation de M. Seitz est restée sans changement et nous n'avons reçu aucun avis d'une atténuation du traitement qui lui est infligé.

Nous sommes obligés de vous rappeler que M. Seitz a subi, il y a 20 ans, une grave opération à la suite de laquelle sa santé exige des soins constants, et que, depuis son emprisonnement, il a changé au point d'inspirer des craintes pour sa vie.

Nous voulons espérer qu'une intervention plus pressante auprès du gouvernement autrichien donnera à l'opinion démocratique française, dont nous sommes les interprètes, les apaisements qu'elle attend.

(6 août 1934.)

Nous avons reçu, le 9 août, de la Légation d'Autriche, la réponse suivante :

En me référant à vos lettres des 20 juin et 6 août, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai pas manqué de transmettre leur contenu à mon gouvernement. Dès qu'une réponse me sera parvenue en la matière, je vous en ferai part immédiatement.

Le 10 août, nous apprenions que M. Seitz venait d'être transféré dans une maison de santé et qu'on envisageait sa libération prochaine.

Pour l'égalité devant la justice

A Monsieur le Ministre de la Justice

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les faits suivants :

Le 16 juin dernier, le tribunal correctionnel de Pontoise condamnait le Comte Guillaume de Ségur-Lamoignon à un an de prison et 500 fr. d'amende pour homicide par imprudence et délit de fuite.

Le même jour, la 11^e Chambre du tribunal correctionnel de la Seine condamnait MM. Marcel et André Bouilloux-Lafont, président du Conseil d'administration et administrateur délégué de la Compagnie aéropostale à 3.000 fr. d'amende pour infraction aux articles 15 et 45 de la loi de 1867 sur les sociétés (publication de faits faux destinés à tromper les souscripteurs d'actions).

Nous avons été frappés, dans ces deux cas, par l'insuffisance des condamnations prononcées, en regard de la gravité des délits qu'elles sanctionnent. Nous en avons été d'autant plus frappés que, le même jour, un cheminot comparaisant, à côté du Comte de Ségur, devant le même tribunal, a été puni très sévèrement de plusieurs années de prison pour avoir volé des draps de lit dans un hôtel.

Nous avons été vivement émus du fait qu'il aura

donc suffi à M. de Ségur, après avoir tué sa victime, après s'être enfui de la façon la plus lâche, après avoir déguisé la vérité aux autorités qui l'interrogeaient, d'être en état de payer une certaine somme aux parents de la victime pour échapper aux rigueurs extrêmes de la loi.

Faut-il donc croire qu'il y a deux justices : l'une indulgente pour les meurtriers riches et pour les grands exploités de l'épargne publique, l'autre implacable pour les déshérités de l'existence ?

Il ne vous échappera pas, Monsieur le Garde des Sceaux, que la conscience publique exige, aujourd'hui plus que jamais, l'égalité de la justice, et que rien ne pourrait faire plus de tort à la démocratie que de laisser s'accréditer cette opinion que la justice républicaine n'est pas la même pour tous.

Et nous nous permettons, Monsieur le Ministre, en vous signalant ce danger, d'insister vivement pour que vous envisagiez dans un délai proche les moyens d'y parer.

(30 juillet 1934.)

Pour les condamnés du procès de Bulowplatz

A. Monsieur l'Ambassadeur d'Allemagne

La Ligue des Droits de l'Homme apprend que, dans le procès dit de Bulowplatz, deux condamnations à mort auraient été prononcées.

Elle vous prie d'intervenir auprès de votre gouvernement pour qu'aucune exécution n'ait lieu. Quel que soit, en effet, le jugement qu'on puisse porter sur l'échauffourée de Bulowplatz, il est constant que les condamnés n'ont pris aucune part matérielle ni directe au meurtre des agents de police. Ils seraient donc condamnés pour complicité morale, délit que la législation contemporaine se refuse à connaître.

Dans ces conditions, l'exécution des condamnés soulèverait dans notre pays et parmi l'opinion démocratique tout entière un cri de protestation et d'horreur.

(2 juillet 1934.)

La liberté individuelle

A Monsieur le Ministre de la Justice

Permettez nous de vous rendre attentif à la situation de M. Douchan Narandgitch, journaliste, arrêté le 19 décembre 1933 sous l'inculpation d'espionnage et maintenu en cellule au secret depuis plus de sept mois.

Les faits relevés à l'encontre de M. Narandgitch sont les suivants : il recevait chez lui un nommé Rechewsky, lui-même inculpé d'espionnage — il a déjeuné avec Bercovitz également inculpé — il a été reconnu par la concierge d'une troisième inculpée Lydia Stahl, comme étant des familiers de sa maison.

A cela M. Douchan Narandgitch répond qu'il n'avait avec Rechewsky que des relations superficielles quoique assez suivies pendant un certain temps ; il l'a connu à Montparnasse, présenté par des camarades, et s'est lié avec lui, comme on se lie entre familiers de ce quartier où la facilité et la camaraderie complaisante sont de règle. Il le supposait Autrichien et boursier, mais n'a jamais su et n'a jamais cherché à savoir rien de plus précis sur lui. Il le recevait dans l'atelier de sa femme, sculpteur, parmi beaucoup d'autres camarades appartenant à ce milieu d'artistes — dont beaucoup sont étrangers, et qui se voient beaucoup sans se bien connaître jamais.

C'est M. Narandgitch lui-même qui a signalé à la police les trois lettres qu'il avait reçues chez lui pour rendre service à son camarade. Sans doute a-t-il agi avec légèreté, mais il aurait été bien plus la dupe, et par la suite, la victime de Rechewsky que son complice.

Les autres faits sont inexacts ou déformés : à l'instruction, Douchan Narandgitch a reconnu en Bercovitz un homme qui se trouvait un jour son voisin de table dans un café et lui demanda de lui prêter les journaux étrangers qu'il lisait ; mais il ne le connais-

sait pas et si, par hasard de voisinage, il a pu déjeuner près de lui, il n'a pas figuré à sa table.

Quant à Lydia Stahl, Douchan Narandgitch affirme ne pas la connaître. D'ailleurs les rapports de police ne font aucune mention de ces relations prétendues, et la seule dénonciatrice aurait été par ailleurs prise en flagrant délit de mensonge.

Narandgitch ajoute que les différentes perquisitions faites à son domicile n'ont absolument rien fourni contre lui, et que tous ses prétendus complices, au cours d'aveux complets, mêlés d'un grand nombre de dénégations, n'ont pas fait une seule allusion, si minime soit-elle, à lui-même et à son épouse.

Il ne nous appartient pas, Monsieur le Ministre, d'apprécier le bien-fondé de cette défense. Mais, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les faits relevés contre M. Douchan Narandgitch sont bien imprécis pour motiver une détention aussi prolongée que celle dont se plaint l'inculpé.

Nous ajoutons que M. Douchan Narandgitch qui habite depuis longtemps notre pays, est marié à une Française, sculpteur appréciée du gouvernement français et fille d'un fonctionnaire de la police française, inculpée également d'ailleurs, mais laissée en liberté provisoire. M. Douchan Narandgitch, qui n'a jamais subi une seule condamnation et possède un domicile fixe, n'est donc pas sans répondant sérieux, et nous n'apercevons aucune raison valable à cette détention.

D'autre part, nous ne comprenons pas que M. Douchan Narandgitch n'ait été interrogé que trois semaines après son arrestation, et il nous paraît incroyable que six mois se soient écoulés entre ce premier interrogatoire et le deuxième — six mois pendant lesquels M. Douchan Narandgitch, contre qui aucune nouvelle charge n'a été relevée, a été détenu en cellule et au secret.

D'une santé débile, que le régime cellulaire n'a pas tardé à compromettre sérieusement, reconnu malade par trois experts officiels, M. Douchan Narandgitch a passé tout l'hiver sans aucun des soins que réclamait son état. Transporté enfin à l'infirmerie de Fresnes, il en fut renvoyé 48 heures après (48 heures de diète absolue, nous dit-on), soi-disant guéri, en réalité parce qu'on n'aurait pu le garder faute de place. Actuellement atteint de pleurite et toujours insuffisamment soigné, M. Douchan Narandgitch est dans un état alarmant.

Si M. Douchan Narandgitch est innocent comme il l'affirme, il est inadmissible qu'on lui ait fait supporter sept mois de détention. En tous cas, ce long délai nous paraît plus que suffisant pour permettre au magistrat instructeur de fixer son opinion. Sans doute a-t-il cru dans l'intérêt de la vérité, devoir adresser une commission rogatoire au Brésil pour vérifier les dires de M. Douchan Narandgitch sur la valeur des tableaux qu'il y vend, mais cette commission rogatoire, envoyée depuis six mois, doit être revenue, et le juge édifié.

Par conséquent, ou l'instruction doit être immédiatement close, ou bien M. Douchan Narandgitch, en raison de sa santé et de ses répondants, doit être mis en liberté provisoire. Si pourtant la justice estimait ne pouvoir prendre cette décision sans avoir fait vérifier l'état de santé de M. Narandgitch, une expertise médicale deviendrait alors indispensable, et nous nous associons, à ce sujet, à la demande formée récemment par l'avocat.

Vous ne voudrez pas, Monsieur le Garde des Sceaux, qu'à défaut de soins indispensables, la santé d'un inculpé sur lequel ne pèsent que des charges légères, puisse être définitivement compromise.

Nous vous serions, au surplus, reconnaissants de vouloir bien nous faire connaître la suite réservée à notre intervention.

Le 9 août, nous avons adressé au Garde des Sceaux une nouvelle et pressante démarche pour que M. Douchan Narandgitch soit soumis à une expertise médicale.

Toujours des brutalités policières

A Monsieur le ministre de l'Intérieur

Le 10 août courant, un certain nombre de sportifs ouvriers s'étaient groupés à la gare du Nord pour accueillir les athlètes soviétiques venus participer au rassemblement international de sport ouvrier organisé par la Fédération Sportive du Travail. Cette foule, paisible et ordonnée, attendait sur le quai, lorsque soudain, sans motif plausible et sans aucune provocation, des agents de police se ruèrent sur les assistants et frappèrent brutalement plusieurs d'entre eux. Les femmes et les enfants ne furent pas épargnés. Des voyageurs qui venaient prendre leur train furent matraqués alors qu'ils traversaient paisiblement la rue. C'est ainsi que l'un d'eux, M. Bernard Avinin, d'Epinais-sur-Seine, fut assailli par un agent qui, d'un coup de matraque, lui fenda le crâne sur une longueur de plusieurs centimètres. M. Avinin dut être transporté à l'hôpital.

Nous n'avons jamais cessé de protester contre de telles brutalités pendant le séjour de M. Chiappe à la Préfecture de Police. Nous espérons qu'avec le départ de celui-ci ces méthodes changeront. Nous sommes obligés de constater qu'il n'en est rien et que, vendredi en particulier, ou bien des ordres inexplicables ont été donnés aux agents par leurs chefs, ou les chefs présents n'ont pas su exiger de tous leurs subordonnés, le sang-froid et le respect de l'ordre qui n'a été troublé que par la police elle-même.

Nous vous demandons en conséquence de vouloir bien nous faire connaître quelles dispositions vous comptez prendre pour que soit assurée désormais en tout lieu public la sécurité des citoyens.

(Août 1934.)

Autres interventions

COLONIES

Indes

Indes Françaises (Gratuité de l'Enseignement secondaire dans les). — Le 17 février, nous avons signalé au Ministère des Colonies que la gratuité de l'accès aux classes secondaires des lycées et collèges n'est point applicable dans les établissements d'enseignement secondaire des Indes françaises.

Il nous apparaissait que la nation se prive ainsi d'un puissant moyen d'influence et de développement de la culture française dans cette colonie, et nous avons demandé au ministre de faire, sans retard, bénéficier les populations locales des récentes lois sur l'enseignement gratuit.

EDUCATION NATIONALE

Décrets-lois

Suppression de postes dans l'enseignement primaire. — Nos lecteurs se souviennent (voir *Cahiers* page 413) de notre protestation contre les suppressions de postes opérées dans l'enseignement en application des décrets d'économie. Notre lettre, adressée au président du Conseil et aux ministres de l'Education nationale et des Finances, a été communiquée à tous les ministres républicains. Ceux du Travail, du Commerce et de la Marine marchande nous ont fait connaître qu'ils en avaient pris bonne note.

Le ministre des Finances nous a répondu, le 11 juillet, ainsi qu'il suit :

Vous avez bien voulu signaler à mon attention les mises à la retraite auxquelles il vient d'être procédé dans le cadre du personnel enseignant.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la réorganisation administrative a été réalisée dans chaque Département par le Ministre compétent, conformément aux décisions de principe prises par le Gouvernement tout entier. Les mesures au sujet desquelles vous êtes intervenu ne peuvent donc rentrer dans les limites de ma compétence.

M. Germain Martin se désintéresse de l'application

de ses décrets-lois. Il lui suffit d'avoir obtenu du gouvernement le principe de l'injustice — peu lui importe qu'elle s'accomplisse et comment elle s'accomplira.

GUERRE

Brutalités

Schreeck. — Le 13 avril 1933, le lieutenant Schreeck, du 62^e régiment d'artillerie à Manouba (Tunisie), avait frappé d'un coup de cravache en pleine figure le soldat indigène Mohamed Ben Hamed Ben Salah Ben Taleur, qui a eu l'œil crevé.

Ce soldat a été présenté à la commission de réforme de Tunis qui, dans sa séance du 10 novembre, a prononcé sa réforme définitive n° 1 avec pension temporaire de 30 %.

On nous rapportait que, bien que la scène des brutalités se fût passée en présence de deux témoins, aucune sanction n'a été prise à l'encontre du lieutenant coupable.

Nous avons demandé au ministre de la Guerre de prendre à l'égard du lieutenant coupable la sanction sévère que son geste appelait.

Nous avons reçu la réponse suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'enquête à laquelle il a été procédé a établi qu'un geste particulièrement regrettable d'un jeune officier avait eu les conséquences pénibles et graves relatées dans votre lettre. Des sanctions sévères ont été prises. L'officier en cause a été l'objet d'une mesure disciplinaire et, en outre, il a été déplacé. »

Droits des militaires

Angers (Insuffisance de nourriture des soldats). — Sur les indications d'une de nos Sections, nous avons appelé l'attention du ministre de la Guerre sur la situation des soldats du 6^e génie d'Angers, en détachement au Col des Banquettes, par Peille (Alpes-Maritimes).

D'après les lettres que certains de ces jeunes gens adressent à leurs parents, la nourriture qui leur est donnée est nettement insuffisante.

De ces lettres, en date des 26 et 30 avril derniers, nous extrayons les passages suivants : « Nous étions dans l'obligation de travailler nuit et jour 19 heures durant, avec un repas » — « Dimanche, on n'a pas déjeuné parce que, le dimanche, nous ne travaillons pas. » — « L'appétit est bon, mais on crève littéralement de faim ».

Nous avons prié le ministre de faire procéder à une enquête sérieuse sur ces faits, et de prendre toutes mesures propres à remédier à cette regrettable situation.

Objection de conscience

Ferjasse (Henri). — Nous avons saisi le ministre de la Guerre de la situation de M. Henri Ferjasse, condamné le 17 octobre 1933 pour insoumission par le Tribunal militaire de Paris, à un an de prison, et détenu actuellement à la prison du Cherche-Midi.

Fils d'un soldat tué à l'ennemi, pupille de la Nation, n'appartenant à aucun parti politique, c'est pour des raisons de conscience infiniment respectables que Ferjasse a refusé de se soumettre aux obligations militaires.

Détenu depuis le 1^{er} octobre 1933, il a déjà purgé plus de neuf mois de sa peine.

Nous avons demandé au ministre, étant donné cette longue détention et les mobiles sincères qui ont poussé Ferjasse à refuser son ordre d'appel, de le faire bénéficier de la remise du restant de sa peine.

Ce numéro des Cahiers est de 40 pages, au lieu de 24. Les deux numéros précédents étaient de 32 et 48 pages. Nos lecteurs sauront reconnaître l'effort accompli pour eux par la rédaction des Cahiers.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes (nous indiquons tout d'abord le nom de la Fédération ou de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Charente, Deshordes Jean, Finances.
Charente-Inférieure, Chemin et Pillet, Pensions.
Constantine, Cadeo, Guerre.
Marseille, Mohrer Marcus, Pt Moselle.
Basses-Pyrénées, Circulaire n° 26383 (application de la), Guerre.

2° Affaires soumises par les Sections

Alger, Boudjamel Sliman, Intérieur.
Ax-les-Thermes, Not et Soulé, Finances.
Bar-sur-Aube, Riffet, Guerre.
Beausoleil, Nistré E., Justice.
Bône, Ding A., garde des Sceaux.
Cordes, Fabre Marius, Justice.
Dun-sur-Auron, Ortu Simon, Pt de la Seine.
Forbach, Hanau, Intérieur.
Ligue italienne, Angeloni Secundo, Travail; Apostoli Remigio, Intérieur; Ballarin, Intérieur; Bassanesi Giovanni, Intérieur; Beltram Antoine, Travail; Bettoni Rudolfi, Intérieur; Capitelle Pasquale, Travail; Castiello Leonardo, Intérieur; Cella Clemente, Travail; Cianca Lionelle, Travail; Di Tomas Sebastiano, Intérieur; Fabro Aldo, Affaires étrangères; Ferri Federico, Intérieur; Gemignani Auguste, Pt de Police; Lazzarini Paolo, Travail; Mastrodicasa, Intérieur; Mattias Henry, Intérieur; Menguzzi Andréa, Intérieur; Poli Primo, Travail; Rosetti Mario, Intérieur; Zavaglia Amedeo, Intérieur; Zecchini Bruno, Travail.

Margaux, Angers, insuffisance de nourriture, soldats en détachement, 6° génie, Guerre.
Marseille, Paris-VI^e, Desrozier Marcel, Guerre.
Marseille, Lo Djeno, Colonies.
Mirecourt, Villemomble, Leretour.
Paris-XI^e, Goossens Louis, Guerre.
Paris-XX^e, Fiche Marius, Justice.
Quimperlé, Moncus (Vve), Finances.
Saint-Denis (Seine), Jarrige Armand, Justice.
Sidi-bel-Abbès, Blaudin, Intérieur.
Strasbourg, Marx Jacques, Justice.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Armentière, Dailly René.
Carcassonne, Cavoyé Marius.
Carignan, Labille Gérard.
Dieppe, Dieppe (protestation syndicale des locataires de).
Dunkerque, Hoguet Augustin.
Gennevilliers, Guiard Léon.
Lens, Grasberg.
Ligue Syrienne, Habid Haïssa Esher.
Marseille, Rigaud.
Oran, Teissonnier André.
Paris-XV^e, Berdoati Perrins.
Tours, Pinon Raymond.
Tunis, Degache, protestation des indigènes.

(5 juillet 1934.)

I. — Nos interventions

1° Affaires soumises par les Fédérations

Aisne, Zorek (Mlle), Intérieur.

Hautes-Alpes, Prieu Joseph, Travaux publics.
Marne, La Ferté-Gaucher, Collet Eugène, Santé publique.
Haute-Saône, Perrot André, Guerre.
Yonne, Préfet, autorisation de disposer réquisition de chemins de fer pour étrangers, Intérieur.

2° Affaires soumises par les Sections

Alger, Mostaganem, Vignéras, Affaires étrangères, Intérieur.
Arcachon, Grenoble, Nièvre, Haiphong, Dompierre-les-Ormes, Fonctionnaires, communication des notes au Président du Conseil.
Bourges, Cherrier Edmond, Guerre.
Gannes, Paoli, Intérieur.
Clermont (Oise), Boulanger, Santé publique.
Dakar, Sénégal, loi 8 heures, Colonies.
Hanoi, Col. Indochine, Tonkin, extension des pouvoirs de la Chambre du Peuple, Colonies.

Ligue bulgare, Couvents, recrutement des, Intérieur.

Ligue italienne, Baccocoli Luigi, Travail; Préfet de Police, Ballarin Luigi, Intérieur; Bassanesi Jean, Préfet Alpes-Maritimes; Garutti Giacomo, Travail; Jacomelli, Intérieur; Malagoli Dante, Travail; Migliavacca G., Intérieur; Paderni Cesare, Travail; Peggi Giulio, Travail; Ruffino Guglielmo, Travail; Santini Pietro, Travail; Sparano Ciro, Travail; Tofful Guido, Intérieur; Viezzoli Guiseppe, Viezzoli Ramo, Zanola Luigi, Intérieur; Travail, réfugiés politiques, accusé réception des pièces transmises par correspondance.

Lille, habitations bon marché bénéficiaire de la loi Loucheur, protection c/, Santé publique.

Lons-le-Saunier, Lemort Vve, Guerre.

Marquise, Pellica Auguste, Justice.

Marseille, Lagorce, Education nationale.

Neuville-s.-Saône, Gaillard, Intérieur.

Paris (V^e), Lilot Armand, Guerre.

Rochefort-s.-Mer, Alba Maurice, Guerre.

Saint-Ouen, Roy Gaston, Santé.

Surgères, Gratreau, Education nationale.

Toulon, Samori Sylvestre, Santé.

Tunis, Mohamed El Annabi, Affaires étrangères.

Vendôme, Nicol Chilhier, Finances.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Douai, Mattiaux Marceau.

Saint-Denis (Réunion), Moutoussamy Gabriel.
(19 juillet 1934.)

I. — Nos interventions

1° Affaires soumises par les Fédérations

Bouches-du-Rhône, Birrello (Mme), Intérieur.
Nord, Vernier Philippe, Guerre.
Rhône, Crémilleux, Guerre.
Haute-Saône, Bove Joseph, Justice.
Somme, Sommermont (Mme), Santé publique.

2° Affaires soumises par les Sections

Arles-s.-Rhône, Mastrantuano, Justice.
Asnières, Domingo Antoine, Justice.
Buirionfosse, Charpentier Louis, Pensions.
Chartres, Bauthioir Jean, Guerre.
Franconville, Vercoûtère, Santé publique.
Hombourg, Sabeck Willy, Justice.
Houilles-Carrières, Wurtz Jeanne, Justice.
Kerrata, Benabi, Gouverneur général Algérie.

Ligue italienne, Scapin Louis, Travail; Magi Fulgenzio, Travail; Menozzi Roberto, Travail; Garfagni Aléardo, Intérieur; Traversi Carlo, Intérieur; Regazzoni Bernardo, Intérieur; Pattara Arnaldo, Intérieur; Borghelotto Mario, Intérieur.

neur; Tarchiani Alberto, Intérieur; Morucchio Victor, Intérieur; Gemignani Auguste, Intérieur; Italiens expulsés de la Moselle, Intérieur; Landini Enca, Intérieur; Cresto Auguste, Intérieur; Réfugiés politiques, offre d'emploi, Travail.

Meulan-les-Mureaux, Alkal Simon, Justice.
Nantes, Grèves du 12-2-34, sanctions contre agents des douanes, Président du Conseil.

Paris (XI^e), Brusa René, Justice.

Paris (XIII^e), Blanquet Joseph, Guerre.

Perreux, Markonics, Justice.

Saint-Denis, Jarriage Armand, Justice; Georgelin Pierre, Santé publique.

Saint-Dizier, Salmon Georges, Garde des Sceaux.

Sisteron, Armand Léon, Intérieur.

Saint-Thibéry, Matagliotti, Justice.

Saint-Varent, Roy Joseph, Pensions.

Villeurbanne, Villeurbanne, brutalités policières, Préfet du Rhône.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Carmaux, Espié Auguste.

Paris (XIII^e), Meersu (Vve).

Rabat, Douanes, agissements du directeur des douanes Serra.

(26 juillet 1934.)

I. — Nos interventions

1^o Affaires soumises par les Fédérations

Ardèche, Schotker Alfred, Intérieur.

Charente-Inférieure, Rousseau Marcel, Guerre.

Moselle, Gruenmann Joseph, Intérieur; Mohrer Marcus, préfet de la Moselle.

Nord, Vernier Philippe, Guerre

Basses-Pyrénées, Circulaire n^o 26383 (application de la), Guerre.

2^o Affaires soumises par les Sections

Arras, Cathelain Arthur, Justice.

Auxerre, Hoffmann Ruth, Travail.

Beausoleil, Nisti Emile, Justice.

Bône, Ding Alphonse, Justice.

Guers, Kleinpeter Lucien, Air.

Dakar, Cabrie et Ferroir, Colonies.

Dun-sur-Auron, Ortu Simon, préfet de la Seine.

Ivry-sur-Seine, Colombier, Guerre.

Ligue Hongroise, Rakosi, ministère de Hongrie à Paris.

Ligue italienne, Apostoli Romigio, Intérieur; Baccarani Charles, Intérieur; Ballarin Luigi, Intérieur; Capitelli Pasquale, Travail; Ceffa Clemente, Travail; Cianca Lionello, Travail; Fabro Aldo, Affaires étrangères; Ferrari Giovanni, Travail; Italiens réfugiés, ministère du Travail; Malagoli Dante, Travail; Mattias Henry, Intérieur; Pessotti Ferruccio, Intérieur; Pironi Giorgio, Travail; Porceillon Louis, Intérieur; Rovaldi François, Justice; Scandinelli Agostino, Travail; Soffientini Pietro, Intérieur; Sparano Gino, Travail; Tavoni Spartaco, préfet de Moselle; Viezzoli Guitano, Travail; Viezzoli Romano, Travail.

Marseille, Cabrie et Ferroir, Colonies; Gallo Jean, Intérieur; Lo Djeno, Colonies;

Mars-la-Tour, Boccaccio Charles, Justice.

Millau, Martin Dahan, Justice.

Quimperlé, Moncus (Vve), Finances.

Saint-Cyr-l'École, Sambat Hermenegilde, Justice.

Saint-Omer, Cathelain Arthur, Justice.

Sidi-bel-Abbès, Blandin, Intérieur.

Wingles, Cabiddu Louis, Justice.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Bruay, Servais Victor.

Dieppe, Hermé René.

(Août 1934)

TRESORERIE

Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnement aux Cahiers :

Ain. — Hauteville : Richerot, 18 francs ;

Aude. — Limoux : Jossierand, Guiter, 38 francs ;

Charente-Inférieure. — Les Mathes : Yvon, 18 francs ;

Constantine. — Souk-Ahras : Gauci, 18 francs ;

Orne. — Mortagne : Collin, 18 francs ;

Saône-et-Loire. — Mâcon : Ruet, 18 francs ;

Paris-VII^e. — Sachon : Godard, 18 francs ;

Seine-et-Oise. — Ablon : Hérold, 18 francs.

Envois d'argent

Vassens Aisne), 30 fr. 65 ; Limoux (Aude), 74 francs ; Les Mathes (Charente-Inférieure), 18 francs ; Pissay (Charente-Inférieure), 40 francs ; Souk-Ahras (Constantine), 20 francs ; Basse-Terre (Guadeloupe), 150 francs.

Frais d'envoi et de fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour frais d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Barbezieux (Charente), 2 fr. 25 ; Chalais (Charente), 2 fr. 05 ; Jarnac (Charente), 2 fr. 25 ; Mansle (Charente), 2 fr. 05 ; Mérignac (Charente), 2 fr. 05 ; Rouillet (Charente), 2 fr. 25 ; Verdille (Charente), 2 fr. 05 ; Isle-sur-le-Doubs (Doubs), 6 francs ; La Haye-Descartes (I-et-L.), 13 fr. 70 ; La Côte-Saint-André (Isère), 2 fr. 65 ; Heyrieux (Isère), 2 fr. 45 ; La Mure (Isère), 4 fr. 65 ; Rives (Isère), 2 fr. 65 ; Saint-Jean-de-Bournay (Isère), 2 fr. 65 ; Saint-Marcellin (Isère), 2 fr. 65 ; Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère), 2 fr. 65 ; Salins (Jura), 6 fr. 30 ; Beauville (L-et-G.), 7 fr. 25 ; Angers (M-et-L.), 3 fr. 65 ; Beaufort (M-et-L.), 2 fr. 45 ; Baugé (M-et-L.), 2 fr. 45 ; Candé (M-et-L.), 2 fr. 45 ; Cholet (M-et-L.), 8 francs ; Doué-la-Fontaine (M-et-L.), 2 fr. 45 ; Gennes (M-et-L.), 3 fr. 45 ; Montjean (M-et-L.), 2 fr. 65 ; Montreuil-Belley (M-et-L.), 2 fr. 65 ; La Possession (M-et-L.), 6 francs ; Saint-Mathurin (M-et-L.), 2 fr. 45 ; Saumur (M-et-L.), 2 fr. 45 ; Segré (M-et-L.), 2 fr. 65 ; Manche (Fédération), 7 fr. 70 ; Montmirail (Marne), 12 fr. 05 ; Lorient (Morbihan), 8 francs ; Quiberon (Morbihan), 48 fr. 85 ; Nevers (Nièvre), 3 fr. 85 ; Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (Orne), 3 fr. 65 ; Issoire (P.-de-D.), 10 francs ; Rhône (Fédération), 2 fr. 20 ; Curis-au-Mont-d'Or-Polemieux (Rhône), 1 fr. 45 ; Moutiers (Savoie), 0 fr. 85 ; Evian-les-Bains (Haute-Savoie), 1 fr. 25 ; Paris-IV^e, 9 francs ; Paris-XVIII^e (Grandes-Carrières), 13 fr. 40 ; Puteaux (Seine), 50 francs ; Stains (Seine), 54 fr. 20 ; Bezons (S.-et-O.), 3 fr. 65 ; Marly-le-Roi (S.-et-O.), 3 fr. 65 ; Niort (Deux-Sèvres), 2 fr. 05 ; Neufchâteau (Vosges), 1 fr. 45 ; Basse-Terre (Guadeloupe), 2 fr. 05 ;

Villiers-Cotterets (Aisne), 4 fr. 35 ; L'Arba (Algérie), 20 fr. ; Alger (Algérie), 40 fr. ; Réillanne (B.-Alpes), 15 fr. ; Saint-Sauveur (A.-M.), 11 fr. 65 ; Ardèche (Fédération), 5 fr. 65 ; Ardennes (Fédération), 3 fr. 45 ; Givet (Ardennes), 40 fr. ; Ariège (Fédération), 75 fr. ; 2 fr. 45 ; Pamiers (Ariège), 3 fr. 25 ; Arcis-sur-Aube (Aube), 125 fr. ; Cransac (Aveyron), 1 fr. 45 ; Millau (Aveyron), 1 fr. 45 ; 75 fr. ; Berre (B.-du-R.), 3 fr. 65 ; La Ciotat (B.-du-R.), 4 fr. 05 ; Marseille (B.-du-R.), 3 fr. 65 ; Port de Bouc (B.-du-R.), 2 fr. ; Mézidon (Calvados), 7 fr. 25 ; Vire (Calvados), 3 fr. 65 ; Chateaufort-sur-Charente (Charente), 75 fr. ; Nersac (Charente), 75 fr. ; 3 fr. 50 ; Rouillac (Charente), 3 fr. 25 ; Bordes (Ch.-Inf.), 20 fr. 75 ; Champagnolles (Ch.-Inf.), 7 fr. 05 ; Gemozac (Ch.-Inf.), 6 fr. ; Pissay (Ch.-Inf.), 7 fr. 25 ; Rochefort (Ch.-Inf.), 137 fr. 50 ; St-Jean-de-Liversay (Ch.-Inf.), 4 fr. 35 ; Prévéranges (Cher), 3 fr. ; Côte-d'Or (Fédération), 15 fr. 65 ; Dordogne (Fédération), 3 fr. 25 ; Doubs (Fédération), 3 fr. 25 ; Ezy (Eure), 25 fr. ; Eure-et-Loir (Fédération), 5 fr. 05 ; Brou (E-et-L.), 6 fr. ; Courville (E-et-L.), 2 fr. 65 ; Jouy (E-et-L.), 12 fr. 65 ; Nogent-le-Rotrou (E-et-L.), 15 fr. ; Beaucuire (Gard), 10 fr. ; Uzès (Gard), 12 fr. ; Villefranche-de-Lauraguais (Hte-Garonne), 3 fr. 25 ; Auch (Gers), 3 fr. 45 ; Condom (Gers), 3 fr. 65 ; Isle-Jourdain (Gers), 6 fr. ; Fic Fézensac (Gers), 3 fr. 65 ; Castillon-s.-Dordogne (Gironde), 2 fr. ; Preignac (Gironde), 2 fr. 70 ; St-Christoly-de-Médoc (Gironde), 3 fr. 65 ; Ste-Foy-la-Grande (Gironde), 75 francs ; St-Médard-en-Jalles (Gironde), 75 fr. ; Châteauxoux (Indre), 75 fr. ; Beaurepaire (Isère), 40 fr. ; Jura (Fédération), 3 fr. 65 ; Salins (Jura), 4 fr. 50 ; Rion-des-Landes (Landes), 75 fr. ; Ouques (L.-et-C.), 4 fr. 35 ; St-Etienne (Loire), 2 fr. 25 ; St-Héans (Loire), 25 fr. ; Frugères-les-Mi-

nes (Hte-Loire), 6 fr.; Le Puy (Hte-Loire), 7 fr. 25; Donges (Loire-Inf.), 0 fr. 65; St-Nazaire (Loire-Inf.), 225 fr. 25; Bellergarde (Loiret), 40 fr.; Souillac (Lot), 3 fr. 65; Souillac (Lot), 0 fr. 65; Combric-Moyant (Maine-et-Loire), 3 fr. 65; Oteville (Manche), 12 fr.; Mame (Fédération), 45 fr.; St-Dizier (Hte-Marne), 2 fr. 05; Pré-en-Pail (Mayenne), 3 fr. 65; Meurthe-et-Moselle (Fédération), 6 fr.; Avricourt (M.-et-M.), 3 fr. 50; Locminé (Morbihan), 3 fr. 65; Cosne (Nièvre), 5 fr.; Armentières (Nord), 2 fr.; Cambrai (Nord), 3 fr. 45; Douai (Nord), 3 fr. 45; Landrecies (Nord), 3 fr. 45; Alençon (Orne), 50 fr.; Flers (Orne), 3 fr. 45; Pas-de-Calais (Fédération), 3 fr. 65; Berck-sur-Mer (P.-de-C.), 2 fr. 85; Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.), 75 fr.; Vis-en-Artois (P.-de-C.), 1 fr. 65; Puy-de-Dôme (Fédération), 3 fr. 25; Hement (P.-de-D.), 4 fr. 35; Thiers (P.-de-D.), 20 fr.; Hundaye (B.-P.), 8 fr.; Lembeve (B.-P.), 4 fr. 65; Oloron (B.-P.), 75 fr.; Belleville-sur-Saône (Rhône), 6 fr. 15, 0 fr. 85; Bois d'Oingt (Rhône), 75 fr.; Lyon (Rhône), 5 fr. 85; Villefranche (Rhône), 7 fr. 10; La Guiche (S.-et-L.), 75 fr.; Louhans (S.-et-L.), 3 fr. 25; Salornay-s.-Guye (S.-et-L.), 32 francs 25; Sarthe (Fédération), 3 fr. 65; Bouloire (Sarthe), 4 fr. 05; Château-du-Loir (Sarthe), 7 fr. 25, 50 fr.; Conlie (Sarthe), 6 fr.; Marners (Sarthe), 20 fr.; Sille-le-Guillaume (Sarthe), 75 fr.; Paris 3^e, 34 fr. 80; Paris 10^e, 7 fr. 25; Paris 13^e, 89 fr. 15; Paris 15^e, 11 fr.; Paris 18^e (Grandes-Carrières), 12 fr. 90; Charenton (Seine), 25 fr. 08; Elbeuf (Seine-Inf.), 50 fr.; Sotteville-les-Rouen (Seine-Inf.), 20 fr.; Le Tréport (Seine-Inf.), 3 fr. 65; Conflans-S.-Houine (S.-et-O.), 4 fr. 60; Cormelles-en-Parisis (S.-et-O.), 7 fr.; Meudon (S.-et-O.), 10 fr. 25; Rueil (S.-et-O.), 20 fr., 6 fr. 80; Viroflay (Seine-et-Oise), 1 fr.; Fontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres), 6 fr.; Lezay (D.-Sèvres), 125 fr.; Praheug (D.-Sèvres), 6 fr.; Sauze-Vaussais (D.-Sèvres), 50 fr.; Secondigny (D.-Sèvres), 26 fr.; Abbeville (Somme), 12 fr. 65; Davenescourt (Somme), 3 fr. 45; Domart-sur-la Luce (Somme), 6 fr.; Cerisiers (Yonne), 14 fr.; Sergines (Yonne), 2 fr. 20; Var (Fédération), 6 fr. 15; Cavallion (Vaucluse), 4 fr. 85; Vendée (Fédération), 3 fr. 45; Damvix (Vendée), 0 fr. 85; La Roche-sur-Yon (Vendée), 15 fr. 05; Béja (Tunisie), 50 fr., 9 fr. 70; Le Kel (Tunisie), 6 fr. 75; Capesterre (Guadeloupe), 2 fr. 85.

Hauteville (Ain), 9 fr. 60; Etréaupont (Aisne), 8 fr. 45; Commeny (Allier), 3 fr. 45; Moulins (Allier), 7 fr. 30; Le Teil (Ardèche), 19 fr. 65; Mézières (Ardennes), 64 fr. 45; Arles (Bouches-du-Rhône), 4 fr. 05; Caen (Calvados), 7 fr. 25; Angoulême (Charente), 2 fr. 05; Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), 7 fr. 25; Bastia (Corse), 15 fr. 15; Belvès (Dordogne), 2 francs; Grôlzac (Dordogne), 2 fr.; Port-Sainte-Foy, 2 fr.; Saint-Astier (Dordogne), 2 francs; Terrasson (Dordogne), 2 francs; Thenon (Dordogne), 2 francs, 7 fr. 05.

Nontron (Dordogne), 2 francs; Vélignes (Dordogne), 2 fr.; Villefranche-de-Longchapt (Dordogne), 2 francs; Arron (Eure-et-Loir), 4 fr. 25; Courtalain (Eure-et-Loir), 4 fr. 05; Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), 7 fr. 65; Sète (Hérault), 2 fr. 85; Crémieu (Isère), 2 fr. 40; Roybon (Isère), 2 fr. 40; Jura (Fédération), 10 fr. 90; Mouchard (Jura), 29 fr. 05; Cahors (Lot), 3 fr. 25; Puy-l'Evêque (Lot), 2 fr. 80; Souillac (Lot), 2 fr. 80; Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), 15 francs; Saumur (Maine-et-Loire), 3 fr. 25; 5 fr. 10; Sainnes (Meurthe-et-Moselle), 6 fr. 30; Toul (M.-et-M.), 2 fr. 25; Mauléon-Tardets (Basses-Pyrénées), 3 fr. 05; Baguerès-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 10 fr. 20; Lannemezan (Hautes-Pyrénées), 7 fr. 70; Villefranche-sur-Saône (Rhône), 4 fr. 45; Gray (Haute-Saône), 3 fr. 65; Vesoul (Haute-Saône), 3 fr. 65; aPris-III, 37 fr. 40; Paris-XII, 7 fr. 25; Paris-XIII, 89 fr. 95; Paris-XV, 23 fr. 20; Paris-XIX (Américain), 3 fr. 05; Boulogne-Billancourt (Seine), 2 fr. 20, 3 fr. 65; Charenton (Seine), 32 fr. 05; Chevilly-Larue (Seine), 41 fr. 15; Vitry-sur-Seine (Seine), 3 fr. 45; Somme (Fédération), 3 fr. 25; Cordes (Tarn), 8 fr. 75.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

11 juillet 1934. — Aleria (Corse). Président : M. Martin André Casabianca, domaine Casabianca.

12 juillet 1934. — Petit-Quevilly (Seine-Inférieure). Président : M. Saturin Crouette, conseiller municipal, 7, rue Gonthier.

17 juillet 1934. — Marcenod (Loire). Président : M. Claude-Marie Bruyas, à Martel-Marcenod.

25 juillet 1934. — Bram (Aude). Président : M. Jacques Rancoule, maire.

26 juillet 1934. — Poses (Eure). Président : M. Adonis Bachelet.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 16 au 24 juin, M. Campolonghi a visité les Sections suivantes : Heyrieux, St-Symphorien d'Ozon, Crémieu, Rives, St-Jean de Bournay, La Côte St-André, Roybon, St Marcellin, La Motte d'Avellans, La Mure (Isère).

Du 23 au 29 juin, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Monsie, Rouillet, Verdille-St-Médard, Mérignac, Jarnac, Barbezieux, Chalais (Charente).

Du 30 juin au 8 juillet, M. Gamard a visité les Sections suivantes : St-Astier, Nontron, Javerlhac, Thenon, Terrasson, Cognac-sur-Isle, Belvès, Villefranche de Longchapt, Vélignes, Port Ste Foy (Dordogne).

Autres conférences

Avril. — Dakar (Sénégal, A. O. F.) : M. B...
5 avril. — Dakar (Sénégal, A. O. F.) : M. Ostertag, vice-président de la Section.

19 avril. — Dakar (Sénégal, A. O. F.) : M. Alibert, président de la Section.

14 mai. — Paris-X^e (Seine) : M. Delépine.

11 juin. — Paris (10^e) : Mme Hang-Lefebvre.

12 juin. — Paris (16^e) (Seine) : M. Caillaud, secrétaire fédéral.

17 juin. — La Chapelle-Themer (Vendée) : M. Joint, président fédéral.

20 juin. — Coisy-Orly (Seine) : M. Emile.

23 juin. — Vesoul (Haute-Saône) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

24 juin. — Gray (Haute-Saône) : M. Emile Kahn.

24 juin. — Ervy (Aube) : M. Caillaud, membre du Comité Central.

26 juin. — Montreuil (Seine) : Mme Odette René-Bloch, membre du Comité Central.

27 juin. — Boulogne-Billancourt (Seine) : M. Emile Kahn.

27 juin. — Saint-Maur-des-Fossés (Seine) : M. Jans, délégué permanent de la Ligue.

27 juin. — Vitry-sur-Seine (Seine) : M. Mitterand, représentant du Comité Central.

1^{er} juillet. — Blois (Loir-et-Cher) : M. Bayet, membre du Comité Central.

1^{er} juillet. — Lalapisse (Allier) : M. Langevin, vice-président de la Ligue.

3 juillet. — Sotteville (Seine-Inférieure) : M. André, secrétaire de la Section de Rouen.

6 juillet. — Alès (Gard) : M. Sablier, président fédéral.

7 juillet. — Pré-en-Pail (Mayenne) : M. Chapron, président fédéral de la Sarthe.

11 juillet. — Arcueil-Cachan (Seine) : M. René Georges Etienne, représentant du Comité Central.

11 juillet. — Condé-sur-Moireau (Calvados) : M. Lacoste, membre du Comité Central.

15 juillet. — Bayonne (Basses-Pyrénées) : M. Sicard de Plauzoles, vice-président de la Ligue.

15 juillet. — Réunion Interfédérale du Sud-Est. Nice (Aude). Alpes-Basses, Alpes-Hauts, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Var, Vaucluse) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

18 juillet. — Choisy-Orly (Seine) : M. Emile Kahn.

Congrès fédéral

24 juin. — Haute-Saône (Gray) : M. Emile Kahn.

Campagnes de la Ligue

Verdict de Saïgon. — Unieux-Fraïsses (Loire) approuve la résolution, proposée par le Comité Central, demandant la grâce pour les condamnés de Saïgon. (« Cahiers » 1933, p. 761).

Dissolution d'organisations fascistes. — Fédérations et Sections ayant voté la dissolution ou le désarmement de toutes les organisations fascistes :

Ain : Belley, Culoz, Mezerias, Tenay.
Aisne : Chauny, Neufchâtel.
Alger : Fédération d'Alger, Cherchell.
Allier : Commeny, Dompierre-sur-Besbre, Louroux-de-Bouble.

Alpes-Maritimes : Beausoleil, Saint-Sauveur.
Ardèche : Fédération de l'Ardèche, Privas, Les Vans.

Ardennes : Attigny, Signy-le-Petit.

Aube : Ervy-le-Châtel, Romilly.

Aveyron : Villefranche.
 Belfort : Belfort.
 Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence.
 Charente : Montignac, Saint-Angeau.
 Charente-Inférieure : Archiac, Aulnay, Saintonge, Beauvais-sous-Matha, Bernay, Bourcrauc, Bussac-la-Forêt, Buzie, Fouras, Marennes.
 Cher : Saint-Amand-Montrond.
 Constantine : Kerrata.
 Corréze : Pompadour.
 Côte-d'Or : Malain.
 Creuse : Bonnat.
 Dordogne : Lamothe-Montravel, Ribérac, Saint-Astier.
 Drôme : Fédération de la Drôme, Anneyron, Remuzat.
 Eure : Breteuil, Lyons-la-Forêt, Nonancourt.
 Finistère : Quimperlé.
 Garonne (Haute) : Bazège, Toulouse.
 Ille-et-Vilaine : Tinténiac.
 Isère : Pont-de-Claix, La Balme-les-Grottes, Eclose.
 Landes : Ychoux, Cauna.
 Loir-et-Cher : Les Montils.
 Loire (Haute) : Arvant, Blavozy, Yssingeaux.
 Loiret : Beaugency, Beaume-la-Rolande, Corbeilles-en-Gâtinais, Coullons, Courtenay, Marcilly-la-Villette, Saint-Hilaire-sur-Mesmin.
 Lot : Cahors.
 Lot-et-Garonne : Beauville.
 Marne : Verzy, Montmirail.
 Morbihan : Quiberon, Lorient, Vannes.
 Nièvre : Cosne.
 Nord : Tourcoing.
 Pas-de-Calais : Boulogne-sur-Mer.
 Puy-de-Dôme : Thiers.
 Pyrénées (Hautes) : Tarbes.
 Rhône : Belleville-sur-Saône.
 Saône-et-Loire : Chalon-sur-Saône, Leynes.
 Sarthe : Ecommoy, La Ferté-Bernard.
 Savoie (Haute) : Monnières-Mornex.
 Seine : Fédération de la Seine, Antony, Ivry, Paris-IX^e, Le Perreux, Saint-Maur, Saint-Ouen, Thiais, Vitry-sur-Seine.
 Seine-Inférieure : Bihorel-les-Rouen.
 Seine-et-Oise : Eaubonne-Ermont, Marly-la-Ville, Meudon, Montgeron, Sèvres.
 Sèvres (Deux) : Chauray, Frontenay-Rohan-Rohan, Saint-Varent.
 Somme : Ault, Pont-Rémy, Saigeville.
 Tarn : Cordes.
 Vaucluse : Fédération de la Vaucluse.
 Vendée : Fédération de la Vendée, L'Aiguillon-sur-Mer, Chantonay, La Chapelle-Themer, Châtaigneraie, La Jaudonnière.
 Vienne : Arçay.
 Yonne : Châtel-Censoir.

Affaire Stavisky. — Les Fédérations de l'Ardeche et de la Haute-Saône et les Sections d'Audenge (Gironde), Aulnay-de-Saintonge (Charente-Inférieure), Ault (Somme), Déja (Tunisie), Bernay (Charente-Inférieure), Bougie (Constantine), Bussac-la-Forêt (Charente-Inférieure), Desvres (Pas-de-Calais), Heyrieux (Isère), Ivry (Seine), Malaville (Charente), Méziériat (Ain), Marmande (Lot-et-Garonne), Nans-les-Pins (Var), Océville (Manche), Paizay-Naudouin (Charente), Paris-XVII^e, Paris-XIX^e, Combat-Villette-Pont-de-Flandre, Rue (Somme), Saint-Emillion (Gironde), Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), Saint-Varent (Deux-Sèvres), Surgères (Charente-Inférieure), Le Tell (Ardeche), Thiais (Seine), Treignat (Allier), Vitry-sur-Seine (Seine) adoptent à l'unanimité l'ordre du jour voté par le Comité Central, le 5 janvier 1934, à propos de l'affaire Stavisky.

— La Fédération du Morbihan et les Sections de Douchéry (Ardennes), Lannemezan (Hautes-Pyrénées), Meudon (S.-et-Oise), Neufchâtel (Aisne), adressent l'expression de leur sympathie au citoyen Henri Guernut pour la maîtrise et l'impartialité avec lesquelles il dirige les travaux de la commission d'enquête sur l'affaire Stavisky.

— Audenge (Gironde), Chauny (Aisne), Dol (Ille-et-Vilaine), félicitent M. Guernut de sa nomination comme président à la Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky. (Avril 1934).

— Agde (Hérault) est d'avis que Bonnaire, Mme Stavisky, Romagnino et Dubarry devraient être laissés en liberté provisoire, en attendant leur jugement (23 mars 1934).

— Arçay (Vienne) demande la suppression des démarcheurs à domicile qui font un tort considérable à l'épargne (21 mars 1934).

— Argentan (Orne), Fédération des Bouches-du-Rhône, Fouras (Charente-Inférieure), Loudun (Vienne), Montigny-Les-Metz (Moselle), Rue (Somme), Vannes (Morbihan), félicitent le citoyen Guernut de sa nomination comme président de la commission d'enquête de l'affaire Stavisky et

lui font confiance pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Affaire Stavisky. — Bayeux (Calvados), Boffres (Ardeche), Rouffiac (Charente-Inférieure), Saint-Raphaël (Var), félicitent le citoyen Guernut de sa nomination à la présidence de la Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky et lui font confiance pour obtenir le châtiement de tous les coupables, sans distinction de parti.

— Belvès (Dordogne) demande que soient interdites toutes opérations financières et notamment la démarche à domicile à toutes les personnes déjà compromises par une action préjudiciable à l'épargne, que soit réprimée la corruption et le trafic d'influence (23 février 1934).

— Montataire (Oise) demande au Comité Central de suivre attentivement l'affaire Stavisky et d'exiger du gouvernement la punition des coupables (12 mars 1934).

— Oucques (Loir-et-Cher) estime nécessaire de rappeler la doctrine de la Ligue et les résolutions de ses Congrès qui, appliquées plus tôt, auraient prévenu les scandales; réclame les sanctions les plus sévères contre les mandataires malhonnêtes qui ont trafiqué de leur influence (14 mars 1934).

— Raincy-Villemombe (Seine-et-Oise) demande au Comité Central de reproduire en entier le compte rendu analytique des travaux de la Commission d'enquête, présidée par M. Guernut (15 mars 1934).

— Sergines (Yonne) espère que la Commission d'enquête fera tout son devoir dans la recherche de la vérité; fait confiance, pour cette tâche, à la probité de son président d'honneur, Georges Bouilly, membre de cette Commission; réclame que toute la lumière soit faite sur les multiples scandales policiers et financiers plus importants que le scandale Stavisky, mais que la grande presse vénales au service des puissances d'argent, a soigneusement passés sous silence (23 février 1934).

Armes à feu. — La Fédération des Basses-Alpes et la Section de Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) émettent le vœu que la fabrication et la vente des armes et munitions soient rigoureusement contrôlées.

Armes à feu. — Belvès (Dordogne) demande l'interdiction de la fabrication et du commerce privés des armes de guerre (23 février 1934).

Catastrophe de Lagny. — Chalais (Charente) demande que la lumière complète soit faite sur les responsabilités de la catastrophe de Lagny (18 février).

— La Pacaudière (Loire) salue les victimes de la catastrophe de Lagny; demande que soient recherchés et punis les vrais coupables et que ces derniers soient déclarés civilement responsables; réclame la nationalisation des chemins de fer (22 février 1934).

Décrets-lois. — Privas (Ardeche) proteste contre les décrets-lois et la menace qu'ils font peser sur les libertés politiques et syndicales (13 mars 1934).

Décrets-lois. — Les Fédérations de l'Ardeche, de l'Aube, de l'Ille-et-Vilaine, de la Haute-Saône, du Var et de la Vendée et les Sections d'Agde (Hérault), Arron (S.-et-Loir), Beausoleil (Alpes-Maritimes), Belfort (Territoire de Belfort), Bois-d'Oingt (Rhône), Capesterre (Gard), Charenton (Seine), Le Chesnay (Seine-et-Oise), Confolens (Charente), Cordes (Tarn), Cosne (Nièvre), Donchery (Ardennes), Flerdes-Orme (Orne), Hyères (Var), Lamothe-Montravel (Dordogne), Langaec (Haute-Loire), Laon (Aisne), Mareilly-en-Villette (Loiret), Neufchâtel (Aisne), Nevers (Nièvre), Pont-de-Vaux (Ain), Portes-les-Valence (Drôme), Saint-Astier (Dordogne), Saint-Sauveur (Alpes-Maritimes), Saint-Sulpice-de-Guérétois (Creuse), Sèvres (Seine-et-Oise), Sidi-Bel-Abbès (Oran), Tenay (Ain), Thiers (Puy-de-Dôme), Thouars (Deux-Sèvres), Tourcoing (Nord), protestent contre les décrets-lois.

Désarmement. — La Fédération des Basses-Alpes et la Section de Gréoux-les-Bains, invitent le Gouvernement à prendre les initiatives rendant possible le désarmement général.

Dictature et fascisme. — Les Fédérations de l'Aveyron, du Gard et de la Savoie et les Sections d'Aiguillon-sur-Mer (Vendée), Attigny (Ardennes), Bazège (Haute-Garonne), Beaugency (Loiret), Bernay (Eure), Blavozy (Haute-Loire), Bougie (Constantine), Breteuil (Eure), Burie (Charente-Inférieure), Cauna (Landes), Chantonay (Vendée), Châtel-Censoir (Yonne), Chauny (Aisne), Chauray (Deux-Sèvres), Commentry (Allier), Corbeilles-en-Gâtinais (Loiret), Coullons (Loiret), Courtenay (Loiret), Ecommoy (Sarthe), La Ferté-Bernard (Sarthe), La Ferté-Milon (Aisne), Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres), Jonzac (Charente-Inférieure), Kerrata (Constantine), Lalande-de-Fronsac (Gironde), Leynes Saône-et-Loire), Louroux-de-Bouble (Allier), Marly-la-Ville (S.-et-Oise), Marmande (Lot-et-Garonne), Monnetier-Mornex (Hte-Savoie), Nazières-en-Gatine (Deux-Sèvres), Nonancourt (Eure), Orlans (Doubs), Périgueux

(Dordogne), Le Perreux (Seine), Pont-de-Claix (Isère), Pont-Rémy (Somme), Prahecq (Deux-Sèvres), Quibouren (Morbihan), Rémusat (Drôme), Saigneville (Somme), St-Angéan (Charente), St-Hilaire-s-Mesmin (Loiret), Sèvres-Louis-de-Montferand (Gironde), St-Varent (Deux-Sèvres), Tintillac (Ille-et-Vilaine), Tourlaville (Manche), Vannes (Morbihan), Les Vans (Ardèche), Vic-sur-Aisne (Aisne), Vilhiers (Maine-et-Loire), Villenanche (Aveyron), Villeneuve-la-Guyard (Yonne), Ychoux (Landes) approuvent l'ordre du jour voté par le Comité Central à propos des événements du mois de février.

— Arrou (Eure-et-Loir) et Fécamp (Seine-Inférieure) expriment leur sympathie pour le courage avec lequel le citoyen Frot a su protéger l'institution parlementaire et empêcher la tentative de coup d'Etat fasciste; se déclarent solidaires de son action.

— Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) demande l'union de toutes les forces républicaines contre l'ennemi commun: le fascisme (27 mars 1934).

— Anvin (Pas-de-Calais) demande au Comité Central d'intensifier sa campagne contre toutes les menées anti-républicaines (4 mars 1934).

— Arçay (Vienne) demande que soient recherchés et condamnés les fauteurs de désordre du 6 février. (21 mars 1934).

— Argentan (Orne) s'élève contre l'exploitation du scandale Stavisky par les diffamateurs professionnels qui cherchent surtout à discréditer le régime; déclare que la démocratie doit agir sans délai pour barrer la route au fascisme; regrette l'effondrement lamentable du gouvernement devant les émeutiers du 7 février; demande un gouvernement démocratique et fort mû par deux préoccupations essentielles: la protection des libertés publiques et l'application de la plus stricte justice. (2 mars 1934).

— Asnières (Seine) constate avec satisfaction la vigilance du Comité Central en présence des événements et lui demande de continuer son action contre tous les fascismes; demande la mise en accusation du citoyen Maurras pour son appel au meurtre. (15 mars 1934).

— Aull (Somme) flétrit les organisations fascistes qui, le 6 février, ont tenté d'instaurer une dictature répréhensible par le pays républicain; fait appel à toutes les forces de gauche pour défendre les libertés publiques; exprime sa sympathie au citoyen Frot qui a fait échouer les tentatives fascistes; félicite tous ceux qui ont obéi au mot d'ordre de grève générale; demande qu'en cas de mobilisation soient immédiatement réquisitionnées les industries travaillant pour les armements, leur personnel étant traité sur le même pied que les mobilisés des unités combattantes. (20 mars 1934).

— La Fédération des Basses-Alpes et les sections de Castellane, Gréoux-les-Bains, Sisteron, demandent à tous les députés sincèrement républicains de s'élever contre la ratification des décrets-lois et d'exiger la réintégration des fonctionnaires révoqués lors des récentes grèves. Elles protestent contre la décision du gouvernement d'intenter des poursuites contre le journal « l'Humanité » pour avoir invité les travailleurs à une manifestation pacifique; approuvent les mesures prises par le Comité Central pour sauvegarder la sécurité des libertés acquises et l'engagent à continuer le combat contre le fascisme et les scandales récents; demandent comme mesures contre les puissances d'argent, la nationalisation immédiate des banques, chemins de fer, mines, etc...

— Beaucaire (Gard) regrette la démission du gouvernement Daladier capitulant devant les bandes fascistes; salue les nombreuses manifestations qui ont prouvé la volonté de la majorité des citoyens de défendre les institutions laïques et démocratiques. (28 mars 1934).

— La Fédération des Bouches-du-Rhône, en présence des événements graves que nous avons traversés est heureuse de l'effort fourni par le Comité Central et les Sections. Elle déclare ne pas s'associer aux campagnes intéressées contre le régime démocratique et parlementaire; elle ne confond pas une minorité de parlementaires débauchés avec la masse des élus probes et dignes. Elle sait que le pillage de l'épargne et des fonds publics et le trafic d'influence non seulement ne sont pas inhérents aux pays de démocratie, mais que ces pratiques malhonnêtes bénéficient au contraire, dans les régimes de dictature, de chances plus grandes d'étouffement et d'impunité. Elle affirme sa conviction que l'honnêteté publique trouve sa meilleure sauvegarde dans les institutions de liberté, et entend les défendre avec toute son énergie. (28 mars 1934).

— Digne (Basses-Alpes) se refuse à toute confusion entre les excitations fascistes et le vrai sentiment du pays; approuve l'attitude du Comité Central qui s'est associé à tous les groupements de gauche pour la défense de nos libertés et lui fait confiance dans ses initiatives; émet le vœu que le gouvernement résolve d'urgence la question des incompatibilités parlementaires et s'efforce de nous ramener au régime de la simplicité et de la vertu; demande l'inamovibilité de tous les magistrats et l'extension du décret Chéron réglementant l'avancement à tous les magistrats et à la promotion à toutes les classes.

— La Fédération de la Drôme regrette que des ligues n'aient pas compris la gravité des émeutes sanglantes du 6 février; félicite le Comité Central d'avoir répondu à l'appel de la C. G. T. et d'avoir pris part à la riposte républicaine du 12 février; invite tous les républicains à s'unir pour la défense des libertés de la République et de la Paix. (17 mars 1934).

— Gex (Ain) regrette la démission du gouvernement Daladier qui est apparue comme une désertion devant le devoir républicain; s'indigne de l'attitude de l'ancien préfet de police en révolte contre le gouvernement; approuve sans réserve les résolutions, ainsi que l'action du Comité Central de la Ligue en cette circonstance; se solidarise pleinement avec les manifestations des 11 et 12 février, pour la défense du régime républicain; demande aux partis de gauche de s'unir plus étroitement que jamais pour la défense de la démocratie.

— Paris XVII^e (Seine) attire l'attention de l'opinion publique et du gouvernement sur l'action occulte des forces policières de la capitale qui exercent aujourd'hui une véritable dictature favorable aux éléments fascistes. (26 mars 1934).

— Saint-Maur (Seine) exprime son indignation contre l'attitude du bâtonnier de Saint-Auban et adresse ses félicitations à Eugène Frot pour son courage civique; déclare qu'elle n'acceptera jamais la réintégration de Chiappe, mesure qui amènerait de nouvelles émeutes sanglantes et qu'elle poursuivra sa collaboration avec les groupements de gauche pour la défense antifasciste, jusqu'à ce que la République ne soit plus en danger. (26 mars 1934).

— Vitry-sur-Seine, Ivry, Thiais (Seine) s'engagent à défendre par tous les moyens, y compris la grève générale, les libertés si chèrement acquises, à faire bloc avec toutes les organisations luttant contre le fascisme et à créer partout des comités de vigilance. (26 mars 1934).

— Fère-Champenoise (Marne) Fouras (Charente-Inférieure), Grézy-Tourman (Seine-et-Marne), Loudun (Vienne), Pont-de-Veyle (Ain), Saint-Maur (Seine) expriment leur sympathie pour le courage avec lequel le citoyen Frot a su protéger l'institution parlementaire et empêcher la tentative du coup d'Etat fasciste; se déclarent solidaires de son action.

— Angles (Vendée) regrette que le Gouvernement Daladier ait abandonné le pouvoir, au moment où les institutions républicaines étaient gravement menacées; demande au Gouvernement actuel et à la Commission d'enquête constituée à cet effet, de faire toute la lumière sur les regrettables événements du 6 février et de prendre toutes mesures susceptibles d'en éviter le retour (28 février 1934).

— Les Avenières (Isère) approuve le Comité Central pour son action contre le fascisme et pour la défense des libertés républicaines; émet le vœu: 1° Qu'il soit interdit aux fonctionnaires d'adhérer à des ligues anti-républicaines; 2° Qu'une leçon soit tirée des émeutes de février; 3° Que la République soit défendue plus énergiquement; 4° Que les sommations soient faites avec un haut-parleur et non avec un clairon (9 mars 1934).

— Bayeux (Calvados) proteste contre les menées fascistes du début de février et contre l'attitude prise par des avocats de Paris et un ancien bâtonnier à l'égard du citoyen Frot (5 mars 1934).

— Belley (Ain) proteste contre les événements qui ont marqué la démission du ministre Daladier; affirme sa solidarité avec les grandes manifestations populaires des 11 et 12 février; se déclare résolue à défendre les institutions républicaines par tous les moyens en son pouvoir (3 mars 1934).

— Bonnat (Creuse) demande au Comité Central: 1° D'entreprendre une campagne par tracts, affiches, conférences et, si possible, par la création d'un journal quotidien, afin de mettre en garde les travailleurs contre l'instauration du fascisme en France; 2° De regrouper toutes les forces démocratiques suivant la formule: « Probité-liberté », en vue d'arriver à une meilleure organisation économique et à un relèvement général de la moralité (1^{er} mars 1934).

— Bussac-la-Forêt (Charente-Inférieure) fait appel à toutes les forces de gauche pour défendre et sauver les libertés publiques (27 mars 1934).

— Châlons-sur-Marne (Marne) se déclare prête à la lutte pour la défense de nos libertés menacées par les groupements fascistes dont elle demande le désarmement immédiat (28 mars 1934).

— Chercell (Alger) réprovoque les menées fascistes des fauteurs de désordre dont le but est de renverser la République (26 mars 1934).

— Chichy (Seine) demande au Comité Central de prendre d'urgence les dispositions qui s'imposent pour une parti-

icipation plus active et plus efficace à la lutte anti-fasciste (6 mars 1934).

— Compiègne (Oise) proteste contre les attaques injustifiées dont certains membres de l'enseignement, ayant pris part à la grève du 12 février ont été l'objet, et assure ces courageux fonctionnaires républicains de toute sa sympathie (5 mars 1934).

— Cransac (Aveyron) félicite le Comité Central pour la diligence avec laquelle il a renforcé, par son action, le mouvement de protestation des organisations de gauche contre les émeutes fascistes du 6 février, demande que les responsables de ces émeutes soient impitoyablement poursuivis et que l'œuvre de la Commission d'enquête ne soit pas une déception pour les vrais républicains : émet le vœu que les élus de la Ligue, obtiennent du Gouvernement, des indications sur l'attitude qu'il compte avoir à l'égard des royalistes qui ont lancé des appels au meurtre (8 mars 1934).

— La Croix-Saint-Leufroy (Eure) proteste contre les décrets-lois ; émet le vœu que soit dénoncé sous son véritable jour le fascisme qui est l'expression politique des puissances d'argent et dont les entreprises favorisées par la crise économique auraient pour résultat de lancer les peuples les uns contre les autres, afin de se débarrasser, par la guerre, d'une main-d'œuvre devenue encombrante ; elle demande que devant le danger fasciste, se fasse l'union de tous les travailleurs (3 mars 1934).

— Dompierre-les-Ormes (Saône-et-Loire) proteste contre les manifestations des groupements parisiens qui, faisant fi du suffrage universel, veulent imposer, par la force, un régime de dictature (6 mars 1934).

— Dompierre-sur-Besbre (Allier) émet le vœu que la Ligue se dressé contre les fauteurs de désordre devant lesquels a dû capituler un gouvernement issu du suffrage universel ; qu'elle étudie un plan assurant une répartition équitable des produits nécessaires et utiles à l'homme, afin que la révolution politique qui suivra la révolution économique en cours, puisse se faire sans bouleversements sanglants (27 mars 1934).

— Ecomomy (Sarthe) fait appel à toutes les forces de gauche pour défendre les libertés publiques et sauvegarder la paix à l'intérieur comme à l'extérieur (30 mars 1934).

— Evry-le-Châtel (Aube) demande que la Ligue entreprenne l'indispensable besogne de salubrité nécessaire pour que la démocratie puisse poursuivre sa marche vers son idéal de justice, de liberté et de paix ; qu'une entente se forme entre tous les groupements de gauche pour contrebalancer l'agitation provoquée par les groupements de droite (27 mars 1934).

— La Fère-Champenoise (Marne) estime que, seule, l'union de tous les hommes attachés aux libertés républicaines sur un programme de rénovation politique et économique, peut restaurer l'autorité dans l'Etat, lutter victorieusement contre le capitalisme et le fascisme, demande au Comité central de réclamer la réforme électorale et de s'associer à la C.G.T. pour établir un plan capable d'éviter la dictature (28 mars 1934).

— Fort-de-l'Eau (Alger) adopte la motion du 8 février du Comité Central (26 mars 1934).

— Grand-Bourg (Creuse) demande que toute la lumière soit faite sur le scandale Slavisky ; que cette épuration s'accomplisse dans le respect des libertés républicaines ; affirme qu'elle défendra le régime contre la poignée d'agitateurs qui veulent profiter de la situation difficile du pays (3 mars 1934).

— Marennès (Charente-Inférieure) souhaite que la justice frappe impitoyablement tous les coupables ; que les partis politiques et les groupements de gauche procèdent à leur propre épuration et qu'ils s'unissent enfin pour une action commune ; que les chefs républicains aient le courage et l'énergie nécessaires pour défendre le régime ; que tous les hauts emplois militaires et administratifs soient confiés à des républicains sûrs ; que nulle campagne hostile au régime républicain ne soit tolérée dans les écoles de l'Etat ; que la presse vénales soit l'objet, de la part des vrais républicains, d'une véritable prohibition (22 mars 1934).

— Melun (Seine-et-Marne) regrette que les groupes de gauche n'aient pas réalisé l'entente dès leur dernière victoire électorale ; que l'épuration nécessaire n'ait pas été faite pour ne laisser à la tête de l'administration, de l'armée et de la police, que des chefs d'un républicanisme éprouvé ; s'indigne que des adversaires du régime, aient pu faire capituler un Parlement républicain ; dénonce la scandaleuse attitude d'une presse qui dénature les événements pour essayer de déplacer les responsabilités (14 mars 1934).

— Montataire (Oise) proteste contre les menées fascistes et demande au Gouvernement plus de fermeté dans la défense de la République (12 mars 1934).

— Montignac (Charente) fait appel à toutes les forces de gauche pour sauver les libertés publiques, en attaquant

vigoureusement le fascisme par application des résolutions du Congrès d'Amiens (11 mars 1934).

— Montigny-les-Metz, (Moselle) proteste contre les menées fascistes qui ont provoqué l'émeute du 6 février (19 mars 1934).

— Montmorillon (Vienne) demande que l'enquête, au sujet des événements du 6 février, fasse, selon le vœu du Comité central, pleine lumière et rapide justice, sans aucune considération de personnes ou de partis et que les émeutiers responsables de la tuerie soient sévèrement châtiés. (16 mars 1934).

— Moon-sur-Elle (Manche) préconise et soutiendra de toutes ses forces l'union de tous les républicains sincères pour la défense du régime démocratique et des libertés républicaines (mars 1934).

— Mouchard (Jura) proteste contre la pression exercée sur les élus de la majorité par les faux patriotes de la capitale et leurs formations armées ; dénonce la trahison de la haute magistrature dans la répression des scandales ; se déclare résolu à défendre les institutions républicaines menacées par le fascisme au service des puissances d'argent ; proteste contre toute poursuite judiciaire concernant les grévistes du 12 février et contre les campagnes de presse menées contre Daladier et Frot ; adjure les députés et sénateurs du Jura de soutenir les prérogatives parlementaires et les droits du peuple (16 mars 1934).

— Nîmes (Gard) proteste contre la campagne de presse dénigrant comme criminels des ministres qui ont rempli au 6 février, leur rôle de défenseurs de l'ordre et réclame des partis politiques, l'accomplissement urgent du nettoyage intérieur qui s'impose ; affirme que la vie privée des élus doit être connue des électeurs ; des hommes qui ne savent pas se conduire eux-mêmes ne sauraient diriger les autres (13 mars 1934).

— Nolay (Côte-d'Or) demande que tous les fonctionnaires civils ou militaires, ainsi que tous les parlementaires, servent avec fidélité et dignité le régime démocratique de la République française et obéissent à ses lois ; que toute infraction à l'esprit républicain soit châtiée impitoyablement ; fait confiance au Comité Central pour alerter l'esprit démocratique et répondre à l'insolence fasciste (18 mars 1934).

— Nuaillé-d'Aunis (Charente-Inférieure) invite tous les vrais républicains à se dresser contre le fascisme dont la menace grandissante met en péril la démocratie, les libertés individuelles et la paix du monde (21 mars 1934).

— Octeville (Manche) demande au gouvernement la répression énergique des manifestations des groupements d'extrême droite qui tendent à discréditer le régime républicain (19 mars 1934).

— Quercy (Loir-et-Cher) demande au Comité Central de réclamer les mesures indispensables à la sauvegarde de la liberté et de la justice et à l'assainissement de la République (14 mars 1934).

— Paizay-Naudouin (Charente) proteste contre les agissements des groupements fascistes ; regrette que le Gouvernement qui jouissait de la confiance de la majorité, n'ait pas gardé le pouvoir ; se déclare prête à défendre les droits et les libertés républicaines et à barrer la route à toute tentative de dictature (21 mars 1934).

— Paris 7^e (Seine) s'incline devant les victimes des journées tragiques de février ; s'indigne de tous les organes du Gouvernement ; regrette que le Gouvernement ait « de justice » se révèle impuissant à l'action républicaine et soit mal qualifié pour procéder à l'épuration nécessaire ; invite le Comité Central à adresser un appel à tous les républicains en vue d'obtenir : 1^o la dissolution de toutes les organisations armées ; 2^o le remplacement par des hommes probes et énergiques de ceux des chefs des partis de gauche qui n'ont révélé que faiblesse et félonie ; 3^o l'épuration du Parlement et des administrations ; 4^o Le regroupement, sur un programme nouveau, de toutes les forces républicaines en vue de développer la démocratie dans le domaine économique et social ; adresse son salut fraternel aux ouvriers et travailleurs qui, par leur présence à la manifestation du 12 février, ont affirmé la vitalité dans le pays, de la flamme républicaine (6 mars 1934).

— Le Perreux (Seine) fait sien l'ordre du jour du Comité Central (24 mars 1934).

— Philippeville (Constantine) confirme son attachement à la démocratie ; réprovoque les menées fascistes contre les institutions républicaines ; affirme sa volonté de poursuivre dans tous les domaines de la vie politique, la recherche de la vérité et le triomphe de la justice (13 mars 1934).

— Prades (Pyrénées-Orientales) applaudit chaleureusement l'imposante et pacifique manifestation du 12 février ; proteste contre les agissements des organisations fascistes ; se déclare prête, le cas échéant à se dresser pour la défense des institutions républicaines et le maintien des libertés démocratiques (4 mars 1934).

— Quiberon (Morbihan) adopte l'ordre du jour du Comité Central et invite cordialement les anciens combat-

tants à revenir de leur erreur et à rejoindre les organisations républicaines (25 mars 1934).

— Remalard (Orne) proteste contre les menées fascistes en France et se solidarise avec les démocrates de tous les pays pour lutter contre elles (8 mars 1934).

— Rueil (Seine-et-Oise) demande au Comité Central de donner des instructions à toutes les Sections et Fédérations, afin d'être en mesure de résister efficacement à toute tentative d'instauration d'un régime fasciste (7 mars 1934).

— Saint-Cloud (Seine-et-Oise) demande au Comité Central de faire établir, soit dans les « Cahiers », soit par brochure, une documentation toute objective sur les organisations à caractère fasciste qui existent à l'heure actuelle en France, de façon à faciliter la propagande de la Ligue contre le fascisme (27 février 1934).

— Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (Loiret) envoie au citoyen Frot ses félicitations, pour le courage civique dont il a fait preuve; regrette que le Cabinet Daladier n'ait pas eu le courage de résister aux attaques d'une coalition de partis n'ayant de commun que la haine de la République; condamne l'émeute organisée par les partis réactionnaires; s'engage à soutenir la lutte contre le fascisme pour la sauvegarde de nos libertés (8 mars 1934).

— Saint-Martin (Seine) exprime son indignation contre l'attitude scandaleuse du bâtonnier de Saint-Auban; déclare qu'elle n'acceptera jamais la réintégration de Chiappe.

— Saint-Raphaël (Var) félicite l'adjudant-chef Dumont du courage avec lequel il a accompli son devoir en face du fasciste colonel la Rocque (14 mars 1934).

— Saint-Savinien (Charente-Inférieure) s'indigne des désordres causés par les émeutiers du 6 février; regrette que ce mouvement n'ait pas été enrayé dès la première manifestation; exige que les responsables soient châtiés avec toute la rigueur des lois pour attentat contre la sûreté de l'Etat; que des mesures soient prises pour mettre un terme aux campagnes d'une certaine presse contre le régime républicain (9 mars 1934).

— Sergines (Yonne) s'élève contre l'exploitation cynique de la situation actuelle par les éléments fascistes; proteste contre leurs attentats sanglants du 6 février; espère que les Commissions d'enquête feront tout leur devoir dans la recherche de la vérité; demande à tous les républicains de s'associer à la campagne de la Ligue pour l'œuvre d'épuration morale (28 février 1934).

— Sèvres (Seine-et-Oise) proclame sa solidarité avec tous les partis de gauche qui unissent leurs efforts contre la menace fasciste et demande une sévérité intransigeante contre les fautes de leurs membres, afin de garantir l'efficacité de la défense républicaine (6 mars 1934).

— Signy-le-Petit (Ardennes) fait appel à toutes les forces de gauche pour défendre et sauver les libertés publiques (25 mars 1934).

— Sisteron (Basses-Alpes) demande une République probe, impitoyable aux escrocs et gouvernée par des hommes dignes; émet le vœu que le gouvernement s'attaque enfin à la crise économique; blâme la faiblesse des gouvernements qui se sont succédés depuis les élections de 1932 et leur manque de vigilance à l'occasion des scandales politico-financiers; adresse ses sympathies aux victimes du coup d'Etat Dollfus (8 mars 1934).

— Sisteron (Basses-Alpes) demande l'inamovibilité de tous les magistrats, l'extension à tous les magistrats et pour l'avancement, à toutes les classes, du décret Chéron du 20 février 1934, qui réglemente les promotions à la première classe; proteste contre la lenteur de la Justice; s'élève contre des manifestations déplacées au Palais de Justice à Paris; demande la destitution de ce colonel qui a essayé d'entraîner un adjudant de la garde à manquer à son devoir; déclare que, fidèle aux principes de 1789-93, elle se dressera contre tous les fascismes et répondra à la violence par tous moyens appropriés (22 mars 1934).

— Surènes (Seine) invite le Comité Central à entreprendre une action vigoureuse dans toute la France, par voie d'affiches, de réunions et d'imprimés, pour la sauvegarde des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (8 mars 1934).

— La Tranche-sur-Mer (Vendée) proclame son attachement indéfectible aux institutions démocratiques; regrette l'abdication du Gouvernement Daladier devant l'émeute; exige que soient recherchés et châtiés les instigateurs du mouvement contre le régime (6 mars 1934).

— Vannes (Morbihan) demande l'union de tous les démocrates sincères pour repousser le fascisme; demande au Comité Central d'inviter les députés ligueurs à se grouper pour assurer la défense de la démocratie (26 février 1934).

— Varennes-sur-Allier (Allier) proteste contre l'atteinte portée à la souveraineté populaire exprimée par les élections législatives de 1932; fait appel à toutes les forces de gauche pour barrer la route à la dictature et sauver nos libertés (17 mars 1934).

— Vignacourt (Somme) réprouve les auteurs de l'émeute sanglante du 6 février qui n'avaient qu'un seul but : l'ins-

tauration du fascisme en France; demande que les dirigeants des groupements, responsables du sang versé soient impitoyablement frappés par la justice. (10 février 1934).

— Villefranche-de-Longchapt (Dordogne) approuve l'attitude du Comité Central au sujet des événements du 6 février; regrette que le Cabinet Daladier ait dû capituler devant l'émeute; demande que toute la lumière soit faite sur les scandales et que tous les coupables, quels qu'ils soient, soient rigoureusement punis; qu'une épuration sévère soit faite dans le personnel des administrations pour rendre confiance au peuple; que le parlement s'occupe enfin du mieux-être des classes paysanne et ouvrière; souhaite que la République reprenne sa vraie figure douce aux humbles, sévère aux puissants et impitoyable aux malhonnêtes (12 mars 1934).

— Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) dénonce les fauteurs de troubles qui tentent de renverser le régime; proteste contre le rôle néfaste de certaine presse; fait appel à tous les vrais républicains pour continuer la lutte pour la défense des libertés (17 mars 1934).

— Vis-en-Artois (Pas-de-Calais) félicite les ministres Daladier et Frot qui, par un acte d'énergie, ont sauvé la République; regrette qu'ils aient ensuite capitulé devant une manifestation de factieux; dénonce les puissances d'argent qui, avec l'aide d'une presse à leur solde, ont deux fois, en huit ans, au mépris du suffrage universel, renversé des gouvernements de gauche; fait appel à toutes les forces républicaines pour défendre et sauver les libertés publiques (25 mars 1934).

— Ecole laïque. — Varennes-sur-Allier (Allier) émet le vœu que le Comité Central intervienne pour que soit enfin voté par le Sénat, le texte adopté le 30 mai 1933 par la Chambre, prolongeant d'un an la scolarité (17 mars 1934).

— Pavillons-sous-Bois (Seine) demande l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine et la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles de l'Etat (17 mars 1934).

— Ecole laïque. — La Fédération des Basses-Alpes et la Section de Gréoux-les-Bains demandent la réalisation du projet de l'école unique; la protection de l'enseignement laïque; son organisation dans les trois départements recouvrés, ainsi que dans toutes les possessions françaises, d'outre-mer, protectorats compris; le développement de l'esprit laïque dans toutes les écoles de l'Etat et surtout dans les Ecoles normales, afin que les futurs instituteurs et institutrices soient préparés à la bataille laïque.

— Expulsion de Trotsky. — Les Fédérations des Basses-Alpes, de la Charente-Inférieure, d'Indre-et-Loire, de la Haute-Loire, du Morbihan et de la Haute-Saône et les Sections d'Abdon (Seine-et-Oise), Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Ancenis (Loire-Inférieure), Bar-sur-Aube (Aube), Beauville (Lot-et-Garonne), Bernay (Eure), Castellane (Basses-Alpes), Challeraie (Ardennes), Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire), Charenton (Ardennes), Charleville (Ardennes), Confolens (Charente), Douai (Nord), Eaubonne-Ermont (Seine-et-Oise), Fursac (Creuse), Jarnac (Charente), Lorient (Morbihan), Nevers (Nièvre), Outreau (Pas-de-Calais), Paris-Ve (Seine), Le Puy (Haute-Loire), La Roche-sur-Yon (Vendée), Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme), Sèvres (Seine-et-Oise), Tourcoing (Nord), protestent contre l'expulsion de Trotsky.

— Incompatibilités parlementaires. — Bazèges (Haute-Garonne), Belvès (Dordogne), Marennes (Charente-Inférieure), Mazagan (Maroc) demandent qu'une campagne soit faite dans le pays en vue de fixer les incompatibilités parlementaires.

— Impôts. — La Fédération des Basses-Alpes et les Sections de Castellane et Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demandent que l'impôt frappe rigoureusement les gros revenus qui échappent à la fiscalité; qu'un contrôle rigoureux soit exercé sur les déclarations des grands capitalistes et que des mesures sévères soient prises pour la répression de la fraude fiscale.

— Bois-Colombes (Seine) demande qu'aucune personnalité, si puissante soit-elle, ne puisse être dispensée de l'impôt.

— Impôts. — Dompierre-les-Ormes (Saône-et-Loire) demande : 1° L'affichage de la liste des assujettis à l'impôt sur le revenu avec l'indication des sommes payées; 2° Des poursuites contre les déserteurs de l'impôt; 3° L'incarcération de ceux qui en préconisent la grève.

— Rouiba (Alger) émet le vœu que soient affichées obligatoirement dans les maires, les déclarations des revenus et les sommes payées par chaque déclarant; que les colons, viculteurs et agriculteurs soient obligés, comme les commerçants, à tenir une comptabilité, de façon à permettre le contrôle de leurs déclarations.

— Mandats. — La Fédération des Basses-Alpes et les Sections de Barcelonnette et Gréoux-les-Bains, demandent que la durée du mandat municipal soit ramenée à quatre ans.

Mandats et vote. — Vis-en-Artois (Pas-de-Calais) demande que la durée du mandat municipal soit ramenée à 4 ans (25 mars 1934).

Objection de conscience. — Les Avenières (Isère) désapprouve la propagande faite en faveur de l'objection de conscience (9 mars 1934).

— Montataire (Oise) proteste contre la condamnation sévère prononcée contre l'objeteur de conscience Leretour et demande un adoucissement à la peine infligée (12 mars 1934).

— La Pacaudière (Loire) proteste contre les condamnations sévères dont sont victimes certains objeteurs de conscience et demande leur libération. (32 février 1934).

— Paris XVIII^e, Grandes-Carrières (Seine) demandent que la Ligue proteste contre la peine d'un an de prison infligée à Ferjasse et fasse une démarche pour obtenir sa libération avant qu'il ne soit trop tard. (18 novembre 1933).

— Vannes (Morbihan) demande la libération immédiate de l'objeteur de conscience Ferjasse, martyr de son idéal humanitaire. (13 mars 1934).

— Vannes (Morbihan) adopte la résolution du Comité Central concernant l'objection de conscience, mais proteste contre le service civil d'une durée double du service militaire (13 mars 1934).

— Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) demande au Comité Central, dans un sentiment d'humanité, de s'intéresser au sort de Gérard Leretour (6 mars 1934).

Poursuite contre l'« Humanité ». — Les Sections de Le Chesnay (Seine-et-Oise), Clairac (Lot-et-Garonne), Eau-honne-Ermont (Seine-et-Oise), Sèvres (Seine-et-Oise) proteste contre les poursuites du journal l'« Humanité » et demandent la même justice pour les journaux de gauche et de droite.

Scandales financiers. — Beaucaire (Gard) approuve la motion du Comité Central au sujet des scandales financiers. (23 mars 1934).

Scandales financiers. — La Châtaigneraye (Vendée), révoltée des scandales financiers, exprime le vœu que la justice suive son cours sans tenir compte de considérations de personnes ou de partis (23 mars 1934).

— Dompierre-sur-Besbre (Allier) demande que soient impitoyablement frappés tous les fonctionnaires qui, par vénalité ou incurie, sont responsables des scandales financiers ; que soient épurés sans faiblesse les pouvoirs politiques et judiciaires (27 mars 1934).

— Mazagan (Maroc) demande la publication des noms de tous les coupables et les garanties du maintien absolu de la liberté de la presse dans le cadre des lois empêchant le chantage et la calomnie (7 mars 1934).

— Montignac (Charente) réclame toute la lumière sur les scandales politico-financiers et le châtement de tous les coupables sans aucune considération de personnes ou de partis (11 mars 1934).

— Moon-sur-Elle (Manche) exige toute la lumière sur les scandales actuels et le châtement de tous les coupables (mars 1934).

— Octeville (Manche) demande le vote d'une loi édictant des peines plus sévères pour les écumeurs de l'épargne et prévoyant même celle des travaux forcés (19 mars 1934).

— La Pacaudière (Loire), émue par tous les scandales financiers qui touchent spécialement les petits épargnants, demande que soit établie une codification honnête et sévère de la profession de banquier et de celle de démarcheur ; que soient considérés comme responsables les administrateurs des sociétés d'épargne et de placement bancaire ; que soient exigés, des administrateurs, des cautionnements personnels proportionnels au développement des affaires ; que soient abrogées les lois instituant une juridiction spéciale pour les hauts fonctionnaires ou les grands dignitaires de la Légion d'honneur, compromis dans un forfait (22 février 1934).

— La Palud (Basses-Alpes) blâme la faiblesse des gouvernements qui se sont succédé depuis les élections de 1932 ; s'indigne de l'attitude d'une partie de la magistrature, de la sûreté générale et de la police parisienne à l'occasion des scandales financiers ; demande la poursuite de tous les escrocs et de leurs complices ; réclame une République probe, gouvernée par des hommes intègres qui s'attacheraient à résoudre la crise économique (11 mars 1934).

— Pont-de-Veyle (Ain) émet le vœu que la lumière soit faite sur tous les scandales et que leurs profiteurs soient châtiés selon la loi et félicite le Comité Central qui dès la première heure a travaillé dans ce sens ; invite les élus républicains à faire œuvre de salubrité publique en répudiant leurs collègues compromis ; exige que des mesures énergiques soient prises sans délai pour la protection efficace de l'épargne (8 mars 1934).

— Privas (Ardèche) demande toute la lumière sur les scandales en cours et les sanctions les plus rigoureuses

contre tous les coupables, si haut placés soient-ils (13 mars 1934).

— Rue (Somme) émet le vœu qu'un front unique de tous les républicains sincères soit créé pour l'assainissement de la moralité publique et pour résoudre avec l'équilibre du budget la crise économique (18 mars 1934).

— Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) s'associe à l'action du Comité Central et de son vire-président M. Guernut pour que la lumière totale soit faite sur les scandales et événements récents et pour que des sanctions sévères soient prises contre les coupables (17 mars 1934).

— Sèvres (Seine-et-Oise) fait appel aux partis démocratiques afin d'empêcher l'étouffement des scandales financiers, exploités par les partis réactionnaires (5 mars 1934).

— Signy-le-Petit (Ardennes) réclame toute la lumière sur les scandales politico-financiers et le châtement des coupables sans distinction de personne ou de parti (25 mars 1934).

— Sisteron (Basses-Alpes) s'indigne de l'attitude d'une partie de la magistrature, de la sûreté générale et de la police parisienne à l'occasion des divers scandales ; demande que des poursuites soient réellement exercées contre tous les escrocs à quelque parti qu'ils appartiennent ; que soient publiés la liste des déserleurs de l'impôt et de tous les bénéficiaires des chèques Stavisky ; que les mesures prises par le gouvernement précédent ne soient pas rapportées (13 février 1934).

Seznec (Affaire). — Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire) demande instamment au Comité Central de mettre tout en œuvre pour la revision du procès Seznec (27 février 1934).

Seznec. — Epernay (Marne) demande au Comité Central d'intensifier ses démarches en vue de la revision du procès Seznec.

— Salornay-sur-Guye (Saône-et-Loire) demande la revision du procès Seznec.

Thaelmann. — La Fédération du Morbihan et les Sections de Lorient (Morbihan) et Outreau (Pas-de-Calais) protestent en faveur de Thaelmann et demandent qu'il soit soumis à un jugement régulier avec défenseur.

Activités des Fédérations

Basses-Alpes. — La Fédération et les Sections de Castellane, Gréoux-les-Bains, Sisteron adressent un blâme aux députés qui ont déserté leur poste, laissant au gouvernement le soin de rétablir la situation financière ; se prononce pour l'application intégrale du plan de redressement moral et financier élaboré par la C. G. T. pour les incompatibilités parlementaires et contre tout cumul de fonctions. Elles demandent l'épuration du parlement et de l'administration et la protection de l'épargne. Elles estiment indispensable pour la rénovation sociale, l'octroi du droit de vote aux femmes françaises et l'abolition du suffrage restreint ; manifestent leur étonnement de ce que le gouvernement n'ait pas pris les dispositions nécessaires pour faire diminuer la cherté de la vie avant de procéder à la diminution des traitements et retraites. Elles demandent pour raison d'économie, la suppression des fêtes et des réceptions à l'Élysée et dans les ministères, la suppression de tous les crédits pour frais de représentation et pour fêtes nationales ; demandent que la loi sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère soit strictement appliquée, ainsi que la loi sur l'hygiène publique.

Bouches-du-Rhône. — La Fédération s'élève avec indignation contre les mesures administratives qui viennent de frapper les douaniers coupables de grève le 12 février dernier, et demande au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics intéressés. (28 mars 1934.)

Sarre. — La Fédération demande à la Ligue d'intervenir auprès du gouvernement ou de la S. D. N. afin que soit garantie la sécurité des fonctionnaires et des ressortissants français en Sarre.

Seine. — La Fédération demande que toute démarche de la Ligue en vue de la dissolution des bandes armées, soit rendue publique par un communiqué à la presse, et que la réponse qui sera faite par la présidence du conseil soit portée immédiatement à la connaissance des ligues dont elle dictera la ligne de conduite. (26 mars 1934.)

— La Fédération de la Seine rappelle qu'à maintes reprises elle a demandé à la Ligue de se prononcer d'une façon nette sur les incompatibilités parlementaires ; elle estime que la première réforme à obtenir contre la corruption, doit être l'interdiction pour les avocats parlementaires d'assister des particuliers dans des affaires où ils peuvent se trouver en conflit avec l'intérêt général ou avec l'intérêt de l'État (les affaires de dommages de guerre, de dissimulation de bénéfices de guerre, d'accaparements, d'infractions aux lois

sur les sociétés) ; invite toutes les Sections à s'associer à cette œuvre de moralité publique ; rappelle que Paris est soumis à un régime électoral particulièrement injuste ; proteste contre les manifestations incorrectes d'un certain nombre d'élus parisiens ; demande au Sénat le vote, à bref délai, du texte législatif déjà adopté par la Chambre et qui doit permettre à Paris d'être enfin véritablement représenté. (26 mars 1934.)

Activité des Sections

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) exprime sa révolte en présence des atrocités dont se rendent coupables des fonctionnaires et des administrateurs coloniaux ; réclame des mesures rigoureuses contre ces détenteurs de l'autorité ; envoie aux martyrs de l'affranchissement des peuples, de couleur son fraternel salut et ses vœux de libération. (27 mars 1934.)

Antony (Seine) exprime le vœu que les dirigeants de tous les partis de gauche se réunissent en Congrès à l'effet d'établir un programme commun qui serait soumis au pays par voie d'affiches, les électeurs pouvant ainsi voter en connaissance de cause sur ce programme, que les candidats s'engageraient à réaliser au cours de la législature dont la durée resterait fixée à 4 ans. (28 mars 1934.)

Arçay (Vienne) demande que soient prises des mesures urgentes pour la vente rapide du blé, le stockage et les coopératives agricoles ne donnant pas satisfaction aux récoltants. (21 mars 1934.)

Artix (Basses-Pyrénées) s'élève contre le fascisme et la corruption ; demande le vote de la loi sur les incompatibilités parlementaires, l'interdiction aux hauts fonctionnaires de passer au service d'établissements sur lesquels ils auraient été appelés par leurs fonctions à exercer un contrôle ; l'interdiction aux fonctionnaires et aux parlementaires qui collaborent à des publications financières d'y faire suivre leurs signatures de l'indication de leurs titres ou fonctions ; la suppression du privilège de juridiction. (26 mars 1934.)

Ault (Somme) demande la réglementation du travail des femmes dans les établissements insalubres et l'établissement de leur salaire sur les mêmes bases que celui des hommes effectuant un travail identique. (26 mars 1934.)

Batna (Constantine) approuve l'attitude ferme du Comité Central dans les circonstances actuelles ; félicite et remercie le président qui personifie si complètement et si dignement la Ligue. (22 mars 1934.)

Bois-Colombes (Seine) émet le vœu que soient mises au dernier plan des préoccupations de la Ligue, les questions purement politiques ; que le temps passé aux discours, soit plus judicieusement employé ; que soient intensifiées les interventions contre tous les abus de quelque nature qu'ils soient ; que soient obtenues des sanctions énergiques contre les auteurs responsables de gaspillage, du pillage des deniers publics afin qu'une ère de probité et d'ordre soit enfin instaurée. (26 mars 1934.)

Briey (Meurthe-et-Moselle) exprime sa confiance dans l'activité de la Ligue et demande au Comité Central de poursuivre inlassablement sa lutte pour la défense des principes républicains et sociaux ; invite le gouvernement actuel à tenir compte de la tradition française de démocratie et de liberté et à lutter sans ménagement contre les partis de réaction et les puissances d'argent.

Brossac (Charente) demande la revision de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

Cambrai, Cattenières, Iwuy (Nord) font confiance au Comité Central pour entreprendre une campagne énergique en faveur d'une démocratisation de nos institutions, d'une protection de nos droits et de nos libertés et d'une sauvegarde de la paix.

Carmaux (Tarn) engage le Comité Central à demander à tous les élus ligues de prendre nettement la défense des institutions républicaines (13 mars 1934.)

Le Cateau (Nord) adresse un hommage ému aux ouvriers tombés à Vienne pour la défense du prolétariat et de la liberté.

Cattenières (Nord) adresse à tous les républicains anti-fascistes son salut fraternel et son admiration pour leur résistance acharnée dans la lutte contre le fascisme.

Champagney (Haute-Saône) assure de sa sympathie tous les proscriptions étrangers chassés de leur pays par les régimes de terreur fasciste ; fait appel à toutes les forces de gauche pour s'unir et affirmer leur résolution de défendre et de sauvegarder par tous les moyens les institutions républicaines et barrer la route à toutes les tentatives de dictature.

Châteaumont (Cher) s'élève contre la pression exercée par une minorité de factieux sur le gouvernement légal du

pays ; se déclare prête à lutter contre toute tentative de fascisme et à défendre les libertés essentielles du pays.

Châteauneuf-de-Galaure (Drôme) proteste contre la capitulation devant l'émeute du gouvernement appuyé par le suffrage universel ; dénonce le mensonge de l'Union nationale ; proteste contre l'abdication de la plupart des parlementaires en face de la prétendue trêve des partis qui fait le jeu de la réaction ; demande la démission du ministère, la constitution d'un gouvernement conforme à la volonté du suffrage universel et réclame l'arrestation de tous les coupables des événements de février.

Château-Thierry (Aisne) prie le Comité Central de profiter de la nomination d'un nouveau gouverneur de l'Indochine pour insister auprès du gouvernement sur la nécessité de changer les méthodes administratives en usage en Extrême-Orient et de s'efforcer de dégager dans le pays une élite qui sera capable un jour de prendre en mains le gouvernement, tout en laissant l'Indochine associée à la France.

Cherbourg (Manche) s'étonne que la Ligue n'ait pas offert l'hospitalité des Cahiers au citoyen Bergery pour publier son dossier sur l'affaire Chiappe.

Cherbourg (Manche), en présence des scandales qui se succèdent depuis plusieurs années, émet le vœu que soit constituée une Haute-Cour nationale formée de membres d'organisations représentant les éléments actifs de la nation, délégués et expressément mandatés à cet effet, et chargée de recueillir toutes informations et d'instruire le procès moral de tous ceux qui leur apparaîtront coupables, ce verdict moral publiquement rendu étant de nature à préparer le relèvement moral du pays.

La Gouonne (Charente) demande que soit constitué un gouvernement d'hommes indiscutablement probes et que tous les partis politiques fassent sans pitié ni délai leur police morale ; fait appel à tous les honnêtes gens pour imposer la probité et la Liberté, et dans le cas où les scandales découverts seraient étouffés, demande à la Ligue d'organiser une manifestation de protestation des masses ouvrières républicaines (19 mars 1934.)

Elbeuf (Seine-Inférieure) signale le danger des organisations fascistes et réactionnaires qui s'acharnent contre les groupes de gauche ; affirme sa solidarité républicaine et sociale ; demande au Comité Central d'agir auprès du gouvernement pour mettre fin à cette campagne antirépublicaine qui pourrait entraîner le pays à la guerre civile ; exprime son regret d'avoir vu un gouvernement républicain céder à l'émeute, et félicite les citoyens Daladier et Frot d'avoir défendu le régime.

Fontenay-le-Comte (Vendée) adresse un blâme aux parlementaires ligueurs qui ont renoncé aux prérogatives de discussion budgétaire qu'ils tenaient du suffrage universel.

Gauriac (Gironde) adresse ses félicitations au Comité Central et lui fait confiance pour la défense de la République démocratique ; demande la continuité des relations diplomatiques à la S. D. N. pour le désarmement général simultané et contrôlé ; la justice pour tous les citoyens devant la loi ; des sanctions sévères à tous les fauteurs de désordre ainsi qu'aux fonctionnaires ou policiers ayant manqué à la probité.

Hendaye (Basses-Pyrénées) félicite le citoyen Frot de son attitude énergique lors des événements du 6 février dernier et espère qu'il lui sera permis de confondre sous peu les lâches manœuvres des adversaires du régime républicain.

Isigny-sur-Mer (Calvados) félicite le Comité Central du succès qui a couronné son action dans l'affaire des fusillés de Souain.

Lamothe-Beuvron (Loir-et-Cher) adresse une motion de sympathie à Paul-Boncour et à Frot et proteste contre les menaces formulées à leur égard ; demande une nouvelle répartition des sièges électoraux de Paris.

Laon (Aisne) demande au Comité Central d'entreprendre, par affiches et par tracts, une campagne pour dénoncer les menées fascistes et les attaques dirigées contre le régime ; réclame le châtiement des instigateurs des émeutes qui continuent à déferler la République ; invite le Comité central à signaler à la commission parlementaire tout ce qui pourrait servir à établir les responsabilités.

Lervoux (Indre) émet le vœu que tous les coupables d'escroqueries soient punis avec rigueur et que soit votée une loi assimilant les escrocs de l'épargne publique et leurs complices aux cambrioleurs à main armée ; qu'il soit exigé de tous les fondateurs et directeurs de sociétés faisant appel à l'épargne publique de sérieuses garanties de solvabilité et de moralité avec interdiction de se prévaloir, dans leurs fonctions, de leurs titres de noblesse, de leur grade dans

l'armée et de leurs distinctions honorifiques et obligation d'indiquer dans leurs bilans annuels, les traitements et indemnités alloués à tous les membres rétribués ; qu'il soit demandé à tout aspirant à une fonction dans la magistrature des garanties réelles de moralité, d'incorruptibilité et de fidélité à la République ; que tous les organismes politiques décadés à travailler à la conservation et au progrès des libertés acquises ne reçoivent dans leur sein que des éléments républicains.

Ligny-le-Châtel (Yonne) demande que la loi de conscription militaire à court terme ne subisse aucune modification.

Mâcon (Saône-et-Loire) approuve l'attitude du Comité Central dans la défense de la liberté et de la démocratie contre le fascisme ; insiste pour que soit respectée la volonté nationale exprimée par le suffrage universel ; condamne le gouvernement actuel imposé au pays par la sédition fasciste du 6 février.

Marignac (Charente-Inférieure) demande que l'affaire des fusillés ne se trouve pas éteinte du fait de leur réhabilitation, mais qu'elle soit poursuivie par le châtiement des responsables.

Mauzé (Deux-Sèvres) rappelle aux électeurs qu'eux seuls peuvent sauver la liberté menacée par le fascisme entré en lutte ouverte contre la démocratie.

Paris XVIII^e (Grandes Carrières) demande que la Ligue dénonce la menace de fascisme sur le plan intérieur, dans l'antagonisme fiscal de classes, qu'on essaie de susciter actuellement et sur le plan extérieur, dans le chantage à la guerre ; souhaiterait que le Comité Central prit une position énergique pour la justice fiscale, d'une part, en réclamant la suppression des privilèges et en protestant contre les fraudes avouées et pour le maintien réel de la paix d'autre part ; insiste pour que la Ligue réclame l'abolition du privilège qui permet aux hauts dignitaires de la Légion d'honneur compromis dans des affaires malhonnêtes d'être jugés devant un tribunal d'exception et non par le tribunal correctionnel ; demande que le Comité Central intervienne auprès du ministre de l'Intérieur pour que soit appliquée l'ordonnance aux termes de laquelle les tenanciers d'hôtels, de maisons meublées, etc., sont obligés de tenir un livre de police donnant le nom de tous les locataires, ces derniers étant tenus de produire une pièce d'identité ; l'application de cette ordonnance faciliterait la recherche des criminels et le contrôle fiscal (18 novembre 1933).

Paris XVIII^e (Grandes Carrières) demande que la Ligue donne mission au groupe parlementaire de réclamer la dissolution du Parlement, après avoir fait voter une loi sur la représentation proportionnelle (15 mars 1934).

Paris XIX^e (Combat, Villette, Pont de Flandre) souhaite de voir le Comité Central, les Fédérations et les Sections suivre une même ligne de conduite devant les événements actuels ; émet le vœu que le Comité Central et la Fédération de la Seine observent les diverses manifestations de l'opinion publique et renseignent les ligues ; décide de répondre par une délégation à toute convocation émanant de groupements républicains (21 mars 1934).

Paris XIX^e (Combat-Villette-Pont de Flandre) déclare qu'elle ne peut faire confiance, pour prendre les mesures d'épuration nécessaires, aux membres du gouvernement actuel, solidaires du récent cabinet ministériel auxquels ils appartenaient. (26 mars 1934.)

Paris XIX^e (Amérique) regrette que le Comité Central n'ait pas affiché son « Appel au Peuple de France », dont elle approuve le texte, sauf le passage qui met toutes les responsabilités des événements à la charge des réactionnaires, oubliant ainsi la cause profonde du mécontentement général : la lâcheté des partis de gauche. (26 mars 1934.)

Perigueux (Dordogne) émet le vœu que soit renvoyé à l'étude des Sections sous forme de question du mois cet important sujet qu'est la réforme de la justice (26 mars 1934).

Romilly (Aube) demande aux groupements de gauche de s'opposer de toutes leurs forces réunies à la montée du fascisme en France ; aux élus ligues de travailler inlassablement au perfectionnement des institutions républicaines, à la défense de la démocratie, à l'instauration de la paix universelle (21 février 1934).

Rouffiac (Charente-Inférieure) s'élève contre tous les abus ; réclame pour tous les coupables les sanctions qui s'imposent ; proteste contre les manifestations à caractère fasciste ; affirme sa résolution de défendre les institutions démocratiques ; estime que le gouvernement actuel issu de l'émeute ne répond pas à l'opinion du pays librement exprimée par le suffrage universel en 1932 ; s'associe au deuil de la Belgique en présence de la mort tragique d'Albert I^{er} (6 mars 1934).

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

René HOFFMANN et **ROGER MORIS** : *Revenus et niveau de vie indigènes au Maroc* (Sirey, 1934). — Excellente monographie des conditions économiques et sociales des indigènes du Maroc, écrite par deux spécialistes avertis des choses de ce pays. Agriculteurs, artisans, bourgeois indigènes des villes et des campagnes sont étudiés ici ; leurs sources de revenus, l'aménagement de leurs dépenses, les transformations de leurs habitudes productrices ou consommatrices sont exposés ici, d'après une documentation copieuse et remarquablement présentée. Les auteurs montrent la nécessité d'étendre et de diversifier parallèlement les consommations et les revenus. Leur ouvrage est des plus précieux pour la connaissance de la vie économique réelle du Maroc. — R. P.

F. BRAESCH : *Les exercices budgétaires, 1790, 1791, d'après les comptes du Trésor* (chez l'auteur, Nancy, 1934). — M. Braesch, professeur d'Histoire à la Faculté des lettres de Nancy, s'est fait connaître, il y a près de trente ans, par un magistral ouvrage sur la Commune du 10 août. Depuis lors, il n'a cessé d'étudier l'histoire de la Révolution. C'est aux finances révolutionnaires qu'il se consacre avec cette étude sur les budgets de la Constituante. On y trouvera nombre de documents inédits et une analyse d'une admirable précision de l'œuvre gigantesque menée dans le domaine financier par les Constituants, ainsi que des causes qui empêchèrent leurs efforts de porter tous leurs fruits. Le travail de M. Braesch n'est que le début d'une série d'études que l'auteur annonce ; il sera aussi, nous en sommes sûrs, la base des autres ouvrages que les émules ou les élèves de l'auteur voudront consacrer aux finances de la Révolution. — R. P.

LIVRES REÇUS

Alcan, 108, boulevard Saint-Germain :

GUSTAVE MEQUET : *Les leçons du plan quinquennal*, 15 fr.
Georges LARHOVSKY : *Le racisme*, 15 francs.

Bureau International du Travail, 205, Bd St-Germain :

Rapport III, Modes de repos et d'alternance des équipes dans les verreries à vitres automatiques ; Rapport IV, Conservation des droits en cours d'acquisition et des droits acquis des travailleurs migrants dans l'assurance invalidité-vieillesse-décès ; Rapport II, Assurance-chômage et diverses formes d'assistance aux chômeurs.

Denoël et Steele, 19, rue Amélie :

Paul LENGLOIS : *Vie et mort de Stavisky*, 5 francs.
Denis SAURAT : *Histoire des religions*, 25 francs.

Editions de France, 20, avenue Rapp :

Henri BÉRAUD : *Vienne, clef du monde*, 5 francs.

Editions des Portiques, 144, rue des Champs-Élysées :

Ed. GISCARD D'ESTAING : *Capitalisme*, 12 francs.

Editions « Je Sers », 46, rue Madame :

Samuel ROCHELAVE : *Vauvenargues ou la Symphonie inachevée*, 15 francs.

Figuière, 166, boulevard du Montparnasse :

BERGAMOTTE : *Réflexions à égrener*, 12 francs.
Georges DELARCHE : *Manuel d'économie politique et sociale des temps nouveaux*, 10 francs.
Joseph MAGGINI : *La voie du souvenir*, 10 francs.
Jean AUBOURG : *Mystère sur le Mont Chauve*, 12 francs.
Paul VENCE : *Une idylle sur le Rhin*.
Maurice ROSTAND : *Les marchands de canons*, 12 francs
Raoul MOTORET : *La coupable d'amour*, 12 francs.

Flammarion, 26, rue Racine :

Johan HORT : *La crise de la vérité*, 12 francs.

Gamber, 7, rue Danton :

ROSENSTOCK-FRANCK : *L'économie corporative fasciste en doctrine et en fait*.

Lucien ROMER : *Si le capitalisme disparaissait*.

Maison Coopérative du Livre, 6 bis, rue de l'Abbaye :

Vve MAUPAS : *Le fusillé*, 12 francs.

Le gérant : **Henri BEAUVOIS**.



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Beaumartin, Paris